# CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

## DU PAYS DE LIÈGE

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture

54e ANNÉE



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1963

## CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

## du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

#### Séance du 25 janvier 1963

Communication de M. P. Gérin, assistant à l'Université. — Les débuts de la démocratie chrétienne à Liège.

Jusqu'en 1886, les catholiques liégeois, conscients de la question sociale, comptent pour la résoudre sur la charité, l'initiative privée, l'éducation morale des ouvriers. Mais le congrès de 1886 marque la rupture d'une partie d'entre eux avec cette position traditionnelle. Sous la conduite de l'abbé Pottier, les catholiques démocrates prônent désormais des réformes de caractère économique réalisées par l'intervention des pouvoirs publics et avec la collaboration de la classe ouvrière ellemême. Pottier entraîne derrière lui une partie du jeune clergé. Un de ses émules, Godefroid Kurth attire à la démocratie chrétienne une partie de ses étudiants. Malgré l'appui du pape Léon XIII et de l'évêque de Liège, Mgr Doutreloux, Pottier, devant la violence des attaques qu'il subit de la part des conservateurs, laisse en 1895 la direction du mouvement à l'avocat Charles de Ponthière. Par ailleurs, le nouvel évêque de Liège, Mgr Rutten, tient avant tout au bon accord des catholiques et y sacrifie volontiers la démocratie chrétienne à laquelle il est hostile. Pourtant, jusqu'en 1914, Liège apparaît comme le centre de la démocratie chrétienne en Belgique.

#### Séance du 22 février 1963

Communication de M. E. Hélin, chef de travaux à l'Université. — Trois crises du XVIIIe siècle.

Les conséquences des hivers rigoureux étaient au XVIIIe siècle, très différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui; en effet, 80 % de la population vit de la culture, et une grande partie de la population urbaine tire une partie de son revenu de rentes et redevances grevant les exploitations agricoles; enfin, une mauvaise récolte compromet le ravitaillement, au détriment surtout des classes populaires urbaines. Une période de mauvais temps provoque ainsi une crise économique doublée d'une crise de subsistances, accompagnée de troubles sociaux, d'épidémies, d'un accroissement de la mortalité, d'une baisse de la natalité. Le conférencier illustre ces considérations de trois exemples : les crises de 1709, 1740, 1795 qui furent les plus graves du XVIIIe siècle.

#### Séance du 29 mars 1963

Communication du baron U. de Coppin de Grinchamps. — Un fondateur de l'I. A. L. : Charles du Vivier de Streel.

Né le 5 novembre 1799, Charles du Vivier de Streel est le fils d'un imprimeur liégeois d'origine noble et le petit-fils de l'architecte Renoz. Après ses études à Verviers et à Liège, il reçoit la prêtrise et devient vicaire à Saint-Jean l'Evangéliste; enseignant à l'école paroissiale, il se passionne

pour les problèmes pédagogiques et leur consacre à partir de 1832, de nombreux ouvrages; dès 1823, il prend position contre le régime hollandais et fonde un journal, le Conservateur belge; en septembre 1830, il secourt les blessés du combat de Sainte-Walburge. Devenu curé de Saint-Jean en 1834, il se consacre à la littérature wallonne et française et à la philologie dialectale. Une de ses chansons, li pantalon trawé, est restée célèbre. En 1856, il est l'un des fondateurs de la Société de Langue et de Littérature wallonne, mais s'en retire la même année à la suite d'un différend avec ses confrères sur une question d'orhographe dialectale. Il se préoccupe également d'histoire du pays de Liège, collectionne les objets anciens, intervient en faveur de la sauvegarde et de la restauration des monuments. Le 14 avril 1850, il est parmi les fondateurs de l'I. A. L., dont il sera vice-président. Son activité pédagogique, patriotique, philologique, archéologique, historique, pastorale, charitable et mondaine fait de lui, très tôt, une figure populaire : en 1859, son jubilé pastoral est un événement liégeois de premier plan, et son décès, le ler février 1863, est accueilli avec regret par toute la population.

#### Séance du 26 avril 1963

Communication de M. J. Quitin, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire. — Musique d'église à Maastricht au XVIe siècle.

Assez oubliée par les musicologues néerlandais, la ville de Maastricht a cependant connu, notamment au XVI° siècle, une vie musicale fort intéressante, qu'expliquent la situation et l'activité de cette ville. Le conférencier en fait la démonstration en faisant entendre un enregistrement sur bande sonore d'œuvres de musiciens ayant travaillé à Maastricht au XVI° siècle.

#### Séance du 31 mai 1963

Communication du Frère Mémoire-Marie, directeur de l'Ecole Saint-Luc. — Quelques dessins inédits d'anciennes églises liégeoises.

Le conférencier rappelle l'importance pour l'archéologie des documents iconographiques. Or, dans le manuscrit dit de Langius (XVI° siècle) et dans plusieurs de ses copies, figurent des dessins inédits médiocres et sujets à une interprétation difficile, mais utiles pour la connaissance de quelques anciennes églises liégeoises. Le conférencier commente des reproductions en diapositives de ces dessins.

#### Séance du 28 juin 1963

Communication de M. G. Hansotte, conservateur des Archives de l'Etal. — Un problème de critique historique : le meurtre du curé de Vottem en 1795.

Le meurtre du curé de Vottem, François Laixheau, en 1795, constitue-t-il une manifestation d'anticléricalisme provoqué par la Révolution ? Joseph Daris paraît l'avoir cru. Le conférencier montre que ce meurtre est la conclusion de longs et violents confiits qui opposent François Laixheau à sa famille, à sa paroisse, à la cité de Liège. En François Laixheau, ce n'est pas le prêtre, mais le parent, l'administrateur communal, l'avocat qui est l'objet du ressentiment et de la persécution de certains membres de son entourage.

## Notes sur le Vicus belgo-Romain d'Amay

Un habitat détruit vers 270

Depuis 1956, des fouilles systématiques ont été pratiquées à Amay, au lieu dit « A Rorive », dans la parcelle B88 du cadastre actuel. C'est à cet endroit que des vestiges de la chaussée Arlon-Tongres ont été mis à jour, sur la rive gauche de la Meuse (1).

Qu'un important vicus se soit établi aux abords de cette chaussée est un fait bien établi par les résultats des recherches entreprises depuis cinq ans sur ce site (2).

Le travail que nous publions aujourd'hui est consacré à l'étude d'une cave et de son annexe, situées toutes deux le long de la chaussée Tongres-Arlon, à proximité du pont antique qui reliait le vicus d'Amay à Ombret, à l'emplacement actuel du parc du Hôme des vieillards (parcelle cadastrale n° B88) (fig. 1).

Voir aussi Bulletin du cercle arch. Hesbaye-Condroz, t. 2 (1961), pp. 69 à 83 et la Chronique arch. du pays de Liège, année 1960, pp. 15 à 36 et 41 à 64, et même Chronique, année 1962, pp. 5 à 21.

<sup>(1)</sup> Un moyen bronze de Néron fut recueilli dans l'infrastructure de cette chaussée. Voir J. M., L'Antiquité classique (Archéologie), année 1959, pp. 303-304.

<sup>1959,</sup> pp. 303-304.

(\*) Détails récents sur le site d'Amay : voir M. Amand et J. Willems, A propos du cimetière belgo-romain d'Amay (Liège), dans Latomus, (1960), pp. 759-767 (l.d. Chapelle à Rémont). Le site où fut dégagée la cave que nous publions aujourd'hui avait livré plusieurs objets des époques romaine et mérovingienne. Voir B. Wibin, Chronique archéologique du Pays de Liège, XXVII° année, fasc. 3 (1936), p. 52; A. de Loe, Catalogue, t. III, p. 236 et R. De Maeyer, De overblijselen der Romeinsche villa's in Belgie, 1940, p. 123.

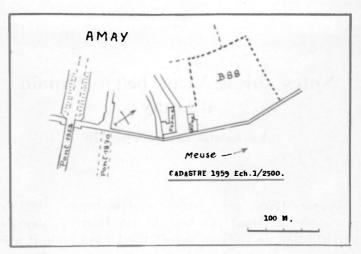


Fig. 1.

#### Les substructions. (Fig. 2).

La crête des murs de la cave fut dégagée à une profondeur variant de 60 à 90 cm, sous le niveau actuel;

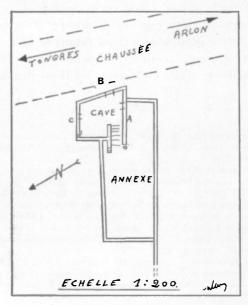


Fig. 2.

le fond, constitué de terre battue empierrée en partie, était situé à la profondeur de 2,20 m sous le niveau actuel. L'épaisseur des murs variait de 40 à 45 cm.

Le mur A (voir plan) était pourvu d'une niche d'une largeur de 57 cm et de 32 cm de profondeur (¹). Le parement du mur était fait de moëllons en calcaire local, alternant très régulièrement avec des moëllons de tuf (provenant d'Andernach ou de haute Meuse?). Les dimensions de ces moëllons variaient de 9 à 13 à 8 à 10 cm, et étaient égayés de cordons de déchets de tuiles aux niveaux 52, 95 et 125 cm à partir du pavement, le tout soigneusement rejointoyé de mortier blanc grisâtre (fig. 3).

Le mur B présentait le même appareil mais était pourvu d'un soupirail de 120 cm de large, à sa partie la plus haute, non détruite; le seuil de ce soupirail était à 80 cm du pavement; les piétroits ainsi que le seuil étaient ébrasés vers l'intérieur.

A la hauteur des deux cordons de tuiles supérieurs et à l'endroit où ceux-ci se marquent dans les parois du soupirail, ont été recueillis les éléments de terre cuite moulés en biseau de 43 cm de long, 19 cm de large et 4,5 cm d'épaisseur. Leur facture indique que ces briques d'angle ont été spécialement façonnées pour s'intégrer dans la maçonnerie (2).

Si le mur C était lui aussi pourvu d'une niche semblable à celle du mur A, son parement était beaucoup

<sup>(1)</sup> Il n'est pas possible de dire si cette niche était fermée à sa partie supérieure par un linteau plat ou par un cintre.

<sup>(\*)</sup> Eléments à ranger dans la catégorie des briques spécialement calibrées comme les carreaux ronds de pilettes d'hypocauste, et ces briques triangulaires que nous avons trouvées à Blicquy (Ville d'Anderlecht), dans les parois d'une citerne. Un sondage entrepris à proximité d'un de ces éléments, dans un cordon de tuiles, à mis au jour un fragment avec sigle BP (voir inventaire des trouvailles).

En outre, plusieurs éléments entrés dans la maçonnerie ou recueillis dans le remblai présentent des caractéristiques intéressantes; en effet, bon nombre de fragments de tuiles ou de briques portent un signe : Inv. D37, D39 et C97, D36 (fig. 4'.



Fig. 3.

Une partie du mur A avec alternance de blocs en tuf et calcaire.

Echelle 1/14.

plus négligé; l'alternance grès-turf n'a plus été respectée, les cordons de tuiles ont été disposés sans souci de l'alignement sur les parpaings des murs A et B.

Il semble donc qu'il y ait eu transformation.

Un escalier formé de marches de pierres plates de  $30~\mathrm{cm}$  de largeur et de  $\pm~22~\mathrm{mm}$  d'épaisseur, reposait

directement sur le sol en place, et donnait accès à l'annexe qui occupait le côté SW. Son sol en terre battue était situé 140 cm plus haut que le sol de la cave. Les murs de l'annexe d'une longueur de 6,75 m et de 5,50 m formaient ainsi un rectangle, ils présentaient les mêmes épaisseurs que ceux de la cave. Ces murs, formés respectivement de fondations et de quelques arases de moëllons calcaire local, supportaient des parois en torchis. La présence de fragments de clayonnage avec traces de boisages équarris dans le remblais qui avait recouvert le sol de la cave, nous permet de préciser que la partie supérieure de cette substruction était elle aussi formée de torchis.

#### Inventaire des trouvailles

#### Céramique: (Fig. 7).

#### 1. - Cruches:

- D30 : Cruche en terre beige grisâtre, à panse piriforme, pied étroit, élégant et bien dégagé, col bas, dont l'épaule est rehaussée d'une gorge et le goulot pourvu d'un disque mouluré.
  - Type GOSE 388, de la fin du II-début du IIIe siècle. Dimensions : hauteur : 328 mm; diamètre : 200 mm.
- D12 : Cruche en terre beige tirant sur le rosâtre, à panse globulaire s'affinant vers l'épaule, garnie d'une moulure à la base du col et d'une gorge en son plus grand diamètre; col en forme de cylindre souligné d'une collerette; anse à deux côtes moulurées.

Type BRUNSTING, Hees, 98, qui fut notamment fabriqué à Holdeurn (Holwerda, Holdeurn, 603) et peut-être à Heddernheim (Hedd. Mitleilungen, IV, XXI, 42). La bibliographie est donnée dans M. Amand - J. Willems, A propos du cimetière belgo-romain d'Amay, dans Latomus, t XIX (1960);

voir également Roman Colchester, fig. 60 et p. 132, n° 2, p. 134.

Exemplaire fréquent au IIe siècle, chez nous, au cours de la seconde moitié de ce siècle (par exemple à Frésin, Tirlemont-Avendoren, Tirlemont-Grimde).

— D50 : Col d'amphore (kruik-amphore) en terre jaune clair à anses bicotées et dont la lèvre est moulurée à l'intérieur.

Type rappelant GOSE 380, de la fin du IIe siècle.

- 2. Céramique vernissée (fig. 7):
- D21 : Fragments d'une tasse en terre rouge-brun et émail olive luisant, garnie de deux petites anses à deux côtes ; profil caréné dont la partie supérieure, à lèvre légèrement repliée vers l'intérieur et soulignée par une moulure, est droite et rehaussée d'une zone de guillochis.

Typologie: au 1<sup>er</sup> siècle, des formes à peu près semblables en terra nigra sont connues en Rhétie. Voir Vindonissa, 275 et 277. Au cours de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, par contre, la forme est fabriquée en terre jaune ou rouge avec décor marbré. Voir Niederbieber 27 et 27b (=GOSE 275 et 276). Notre exemplaire d'Amay ressortit à une fabrication trévire bien connue dès la fin du II<sup>e</sup> siècle. A ce jour, il constitue un unicum par sa forme.

- 3. Céramique peinte (fig. 7).
- D20: Assiette en terre beige avec traces d'enduit orange. Type Niederbieber 40. Sur la répartition de ce type en Belgique, voir : M. Amand, Contribution à l'étude du commerce en Hesbaye, dans Kölner Jahrbuch für Vor-und Frühgeschichte, Cologne, t. II (1956), p. 50.

Dimensions: diamètre: 135 mm; hauteur: 35 mm.

#### 4. — Autres céramiques (fig. 7):

 D26 : Ecuelle en terre beige-chocolat, à profil coudé, pied étroit, rebord horizontal creusé d'une gorge, avec, au-dessus de la carène, une moulure soulignée de deux gorges.

Type GOSE 507, de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. Dimensions : diamètre lèvre : 205 mm; hauteur : 110 mm; diamètre pied : 60 mm.

— D27 : Ecuelle en terre grisâtre avec traces d'engobe gris, à profil coudé, rebord arrondi, garnie au coude d'une rainure ; partie supérieure de la panse ornée de bandes lustrées.

Type dérivé de Hofheim, 91A et de Camulodunum, 244B. Depuis 1954, des exemplaires semblables ont été découverts dans le Tournaisis, à Howardries, Taintignies et Blicquy; voir M. Amand-1. Eykens-Dierickx, Tournai Romain, Diss. Archael. Gandenses, t. V (1960), p. 156.

- D60: Fragment d'un grand bol ovoïde en terre grise, à lèvre plate, profilée en triangle.
   Type issu de Haltern, 84 et 85, semblable à Camulo-dunum, 117, du milieu du 1er siècle.
   Diamètre à la lèvre : 130 mm.
- D28 : Couvercle en terre beige à couverte grisâtre rugueuse dont le rebord est souligné d'une légère gorge à l'extérieur, à bouton de préhension plat. Type GOSE 260, de la fin du IIe siècle. Diamètre : 257 mm.

#### 5. — Terres sigillées : (fig. 4 et 5) :

Les sigles sur tuiles, sigillées et amphore (fig. 4 et 6).

— D37: marque du tuilier BP, déjà signalé à Bonsin (1), aussi connu à Horion-Hozémont et à deux endroits

<sup>(1)</sup> Prof. DE MAYER, De Romeinsche villa's in Belgie, p. 202.



F1G. 4.

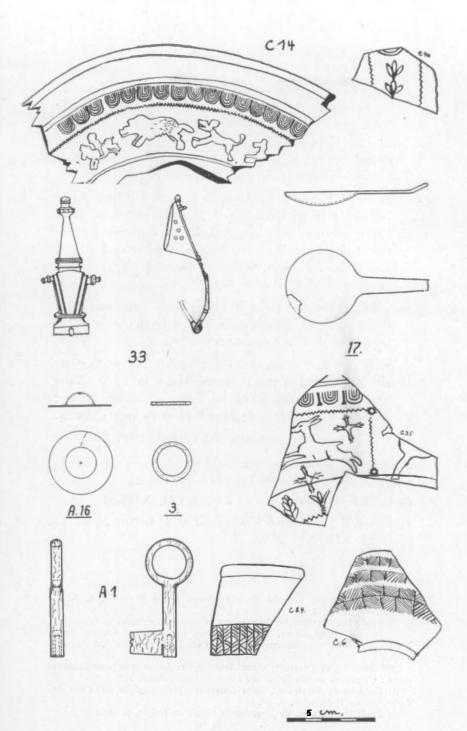


Fig. 5.

de la commune de Saint-Georges sur Meuse (Yernawe et Warfée) (1). Nous ajouterons Amay à cette liste.

Si l'on tient compte du petit rayon de dispersion de cette marque, on pourrait croire à l'existence d'un atelier régional (voir aussi à Datation).

- D39 et C97: deux frottis de la marque sur tuile NEH imprimés respectivement à 26 et 43 mm du bord. Cette marque est déjà signalée à Bertrée, Montenaken, Latinne, Modave, Walsbetz, Tongres, Landen, Les Avins, Taviers, Villers-le-Bouillet (2), Amay et Braives (3), Clermont S/Huy (4).
- D36 : sigle sur tuile imprimé à 47 mm du bord.
   Cette marque incomplète est sans doute le CFC trouvé déjà à 'S Gravenvoeren (5).
- E25 et C46 : deux sigles sur sigillées. Voir l'article de M. Michel Vanderhoeven, dans la «Chronique archéologique du Pays de Liège», année 1961 : La terra sigillata trouvée dans le vicus romain d'Amay.
- D71 : sigle sur amphore du type Dressel 20.

CAEFM: très vraisemblablement variante de la marque connue sous les formes suivantes:

- a) C.AEF, Autun (Seine et Loire), CIL XIII-81.
- b) C.A.E.F.FM CAE.FFM CAEFM: Rome M.T. au Nord, CIL XV, 2680.

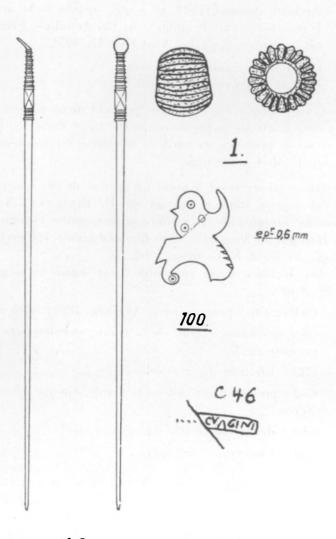
MM. Breuer et Fraipont signalaient déjà cette marque pour Braives dans : Chronique archéologique du Pays de Liège, année 1929.

(8) Prof. DE MAYER, de Romeinsche villa's in Belgie, p. 202.

<sup>(1)</sup> J. Destexhe, Bullelin des Chercheurs de la Wallonie, t. XVI, p. 141.

<sup>(8)</sup> Prof. De Mayer, De Bomeinsche villa's in Belgie, p. 202.
(8) Signalée pour Amay, dans ce travail, et trouvée à Braives dans les matériaux de remplissage d'une cave en 1959, parcelle 62d du plan Popp.

<sup>(4)</sup> Breuer et Fraipont, dans Chronique archéologique du Pays de Liège, année 1929, n° 5, p. 84.



49



Fig. 6.

- c) C.AE.FFM: Corbridge d'après Callender, dans Archéol. Aeliana, 1949, nº 4 qui suppose C.Ae(milli) F(rontinis) (ex) F(iglinis) M. C. Aemilius Fronto est connu en Espagne. Voir CIL II, 4034.
- d) CAFFM (la Saalburg); inédit. CAF.M (Zugmantel): inédit.

Cette marque est donc très probablement espagnole, et sans doute de la première moitié du 2<sup>e</sup> siècle, en raison de sa présence au nord de la colline du Mont (opinion de M. CALLENDER) (1).

Observation: il est à noter qu'aucune de ces marques n'est reprise dans le travail de H. BIEVELET, Notes sur les marques de briquetiers gallo-romains communes à Bavay et au Namurois, dans Eludes d'histoire et d'archéologie dédiées à F. Courloy, 1952.

Les sigillées lisses et ornées (voir aussi les sigles) (fig. 4 et 5).

- C84 et C6: provenance: Argonne, 3e-4e siècle.
- C8 : provenance : sud de la Gaule, dernier tiers du premier siècle.
- C35 : Environ du 2e siècle.
- C52 : provenance : sud de la Gaule, époque Claude-Néron.
- C14 : deuxième moitié du second siècle.
- C40 : Lavoye, second siècle.

Les sigles E25 (OILLVSF) et C46 (CVACINI?) sont étudiés et publiés en détail ainsi que toutes les sigillées d'Amay (ornées, lisses et autres, sigles) dans la Chronique archéologique du Pays de Liège, en 1961. Nous remercions M. VANDERHOEVEN pour ce travail.

<sup>(1)</sup> Nous remercions M. Thevenor de Neuilly sur Seine pour l'analyse de ce sigle.

#### Bronze:

- Inv. 16 (fig. 7): Fragment du fond d'une passoire d'environ 0 m 17 de diamètre, probablement du type RADNOTI 70 (voir H. J. EGGERS, Der Römische Import im freien Germanien, 1961, type 161; WILLERS, Neue Untersuchungen, p. 84). Ces objets sont rares en Belgique; un exemplaire entier trouvé à la villa de Barcenne (Ciney) est exposé au Musée Archéologique de Namur (voir Annales de la Société archéologique de Namur, t. II (1851), pp. 376-382).
- Inv. 33 (fig. 5): Fibule en bronze étamé de 75 mm. de long dont l'arc peu accusé présente un dos triangulaire orné de deux boutons plats et de moulures soulignées d'un pointillé; le pied se termine par un bouton mouluré; l'étui est replié vers le dos, quant au porte-ardillon, il est large et ajouré de quatre trous. Type analogue à Camulodunum, pl. XCVII, nº 151, 156, 157 et pp. 323 ss.

Epoque: Claude-Flaviens.

- Inv. 49 (fig. 6): Style en bronze de 141 mm. de long, à tige très fine, mouluré à la partie supérieure et terminé par une petite palette plate et circulaire, inclinée à 45°. Sous la moulure, une partie de section carrée est ornée sur chaque face d'une petite croix. Un objet plus petit mais terminé lui aussi par une palette semblable est considéré comme un instrument chirurgical par V. E. Nash-Williams, The roman legionary fortress al Caerleon, t. II (1932), fig. 38, 5 et p. 46.
- Inv. 3 : Anneau à jonc de section rectangulaire de 20 mm. de diamètre. Plusieurs anneaux semblables ont été récemment mis àu jour dans le cimetière de Blicquy (camp romain).
- Inv. 17 (fig. 5): Cuiller en bronze étamé de 42 mm. de long.

- Inv. A16 (fig. 5). : Applique en bronze d'un diamètre de 35 mm., en forme d'umbo.
- Inv. 100 (fig. 6): Fragment d'une applique en bronze ajouré.

#### Fer:

- Inv. A3 (fig. 7): Outil de 95 mm. de long, à section cylindrique, dont la destination nous échappe.
- Inv. A1 (fig. 5): Clef de 68 mm. de long, à section ronde et à manche creux.
- Inv. A2 (fig. 7): Cloche dont la paroi est formée de deux pièces soudées. Il s'agit probablement d'une clarine? Des cloches semblables ont été mises au jour à Anthée dans les caves de la villa (Voir Annales de la Société archéologique de Namur, t. XV (1881).
  - L'objet analysé au laboratoire du service du Patrimoine Culturel à Bruxelles s'est révélé comme étant fait de fer pur de tout mélange. Il mesure 122 mm de hauteur et ses côtés sont respectivement de 110 mm et de 70 mm.

#### Verre:

- Inv, 1 (Fig. 6): Perle en pâte de verre de teinte verdâtre, mate, ornée de côtes de melon, d'une hauteur de 16 mm et d'un diamètre de 21 mm.

#### Provenance des trouvailles

#### Trouvés dans les remblais:

- Diverses tuiles (fragments) portant des empreintes d'animaux, un fragment avec marque de souliers cloutés (D47).
- D34: partie de support d'un vase sans fond.
- Un sigle sur tuile : BP.

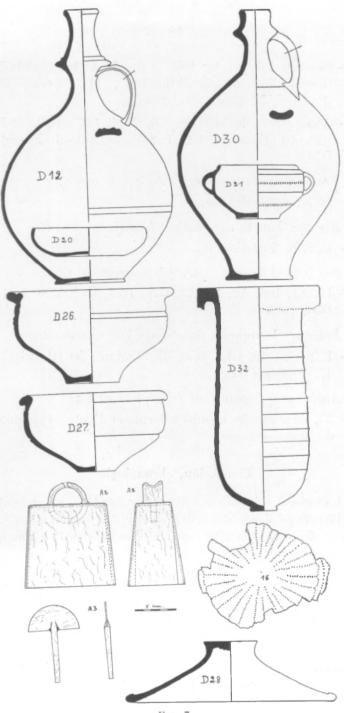


Fig. 7.

- Les nos D39, D40, D52 (tuf), D54 (torchi), D55 (scorification preuve d'incendie), 11 (Nerva), 18 (Faustine II), A16, C84.
- A88 (Julia Maesa), C8, C6, D36, C35, C40, C97,
   E25, 10 (Hadrien), 51 (Tytus), 5 (Antonin-Pieux),
   D71.

Trouvé dans la maçonnerie des murs (cave) :

— D37 : sigle sur tuile.

Enfoncé dans la terre battue (fond de la cave) :

— D28, 6 (Faustine II).

Sur le fond de cave (date de la destruction) :

— 17, A1, 100, A2, 16, A3, D26, D27, D12, D20, D21, D30, D32.

Place no 1 (annexe) datant de l'occupation :

- 1 (perle), 49, C14, D50, 37 (Trajan), 50 (Hadrien), 47 (Faustine II).

Antérieur à l'occupation de la place nº 1 :

— 33, ainsi que des tessons à dorure et d'autres typiques du premier siècle.

#### Conclusion, chronologie

La cave et son annexe ont été construites à un endroit déjà occupé dans la seconde moitié du premier siècle. Nous trouvons en effet sous les fondations des murs, des tessons de cette époque.

Une monnaie lisible sur les quatre trouvées dans la cave, nous date une occupation vers 161, l'annexe donne les dates de 98-117, 134-138 et avant 161. Il Il y a ici un arrêt, qui pourrait laisser croire à un abandon (1).

<sup>(1)</sup> Abandon provoqué par le passage des Chauques?

La construction de cet habitat se situerait dans la fin du premier siècle; nous pourrions dater le sigle de tuilier BP de cette époque, puisque nous le trouvons dans la maçonnerie des murs de la cave.

Les sigillées en place correspondent également aux époques trouvées.

L'habitat est de toute façon encore occupé dans la seconde moitié du troisième siècle; nous le trouvons tel qu'il fut détruit vers 270, au passage des Francs. La dernière monnaie de Claude le Gothique nous le prouve, de même que tous les objets cassés sur place, sur le fond de la cave en usage à cette époque (voir les céramiques).

Nous ignorons totalement quelles étaient les occupations des personnes habitant cette demeure, peutêtre travaillaient-elles le fer, possédaient-elles un basfourneau? Le creuset trouvé dans la cave pourrait le laisser supposer.

Cette fouille nous prouve en tout cas que le vicus d'Amay a peut-être eu la visite des Chauques et a été probablement entièrement détruit aux grandes invasions Franques de 270.

Soulignons, avant de terminer, que l'endroit a été encore habité ultérieurement; nous y trouvons des vestiges tard dans la seconde moitié du quatrième siècle.

M. AMAND.

J. WILLEMS.

## Un Drag. 37 signé CRICIRO, de Lezoux, découvert à Braives

Au cours de nos recherches effectuées en 1960 dans le vicus de Braives, le long de la chaussée romaine de Bavai à Tongres, nous avons découvert dans les substructions d'une habitation, dont les dates extrêmes d'occupation se situent entre la deuxième moitié du 1er siècle et la deuxième moitié du second, différents fragments d'un Drag. 37 signé CRICIRO et que nous avons pu reconstituer entièrement (1).

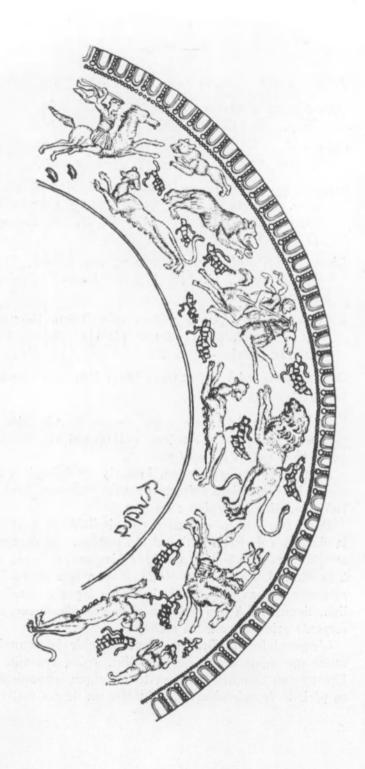
La signature, placée entre le pied et la zone ornée, est en lettres cursives et a été inscrite au style dans le moule; elle présente un très faible relief sur le fragment.

Le vase a un décor en style libre; les motifs sont d'un beau relief et proviennent de poinçons employés à Lezoux, sauf un qui l'était également à Lubié. Les oves ont un cœur de 4 mm et un double orle; le dard est perlé et a une tête globuleuse. Le cordon en dessous des oves est perlé.

Les motifs qui forment la partie principale du décor sont représentés deux fois sur le vase, sauf les lionnes qui s'y retrouvent quatre fois; les serpents grimpants sur un rocher, compte tenu de la partie manquante du vase, reviennent dix-neuf fois. Ces motifs sont les suivants:

Cavalier galopant à droite, la main droite levée brandit une lance : Osw. 245 (Déch. 156; St. et Simp., pl. 113, 15; pl. 118, 12). Lezoux et Lubié (Trajan-Antonin).

<sup>(1)</sup> Nous remercions MM. Ch. Leva et M. Vanderhoeven pour la documentation et les conseils qu'ils ont bien voulu nous donner pour la préparation de cette note.



- Touffes d'herbe: St. et Simp., pl. 117, 6, 10.
- Ours courant à gauche : Osw. 1627 (Déch. 820; St. et Simp., pl. 113, 16). Lezoux (Adrien-Antonin).
- Ours courant à droite: Osw. 1888 (Déch. 808; St. et Simp., 118, 13). Lezoux (Trajan-Antonin).
- Serpents grimpant sur un rocher, de types différents : Osw. 2155 (Déch. 960bis et p. 226, fig. 132; St. et Simp., pl. 117, 1, 2 et 118, 12, 17, 20). Lezoux (Trajan-Antonin).
- Lionne bondissant à gauche : Osw. 1537 (Déch. 793; St. et Simp., pl. 118, 17, 19). Lezoux (Trajan-Antonin).
- Lion bondissant à gauche: Osw. 1450 (Déch. 158; St. et Simp., pl. 117, 1, 10 et pl. 118, 13, 15, 17). Lezoux (Trajan-Antonin).
- Cavalier galopant à droite : Osw. 249 (Déch. 158). Lezoux (Antonins).

Un cavalier de même type que le premier décrit présente quelques variantes, notamment le cheval qui a trois pattes à l'arrière.

La pâte est rouge et fine, l'enduit est luisant et le vase a les dimensions suivantes : diam. 222 mm, haut. : 105 mm, diam. du pied : 80 mm.

Des vases présentant un décor similaire et portant la signature de CRICIRO ont été publiés, ces derniers temps, dans l'étude de Stansield et Simpson, notamment à la pl. 118, 17 de cette étude. Nous y retrouvons les mêmes poinçons disposés de la même façon : cavalier, lion, lionne et, à peu près au même emplacement, les serpents grimpant sur un rocher.

L'exemplaire de Braives vient enrichir la connaissance que nous avons de ce potier, qui a travaillé à Lezoux au moment où cette fabrique connaissait sa période de splendeur. Il a du être un de ces maîtres qui ont fait de Lezoux le principal centre fournisseur de terre sigillée dans la première moitié du second siècle. La beauté du vase, la finesse du relief, la recherche de symétrie dans la disposition des motifs, tout témoigne de la possession d'un goût sûr et de la connaissance de l'art du potier.

CRICIRO (1) a certainement été un grand potier à Lezoux vers le milieu du second siècle.

#### E. LAUWEBLIS.

#### Orientation bibliographique:

Déch. = J. DÉCHELETTE, Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine, 2 vol., Paris, 1904.

Osw. = F. Oswald, Index of Figure-Types on Terra-Sigillata, 4 vol., Ann. of Arch. and Anthrop., Liverpool, XXVI, no 1-2 (1937).

St. et Simp. = J. A. Stanfield, G. Simpson, Central Gaulish Pollers, Londres, 1958.

<sup>(1)</sup> La découverte du bol de Criciro a été signalée en 1962 dans Archéologie (p. 52 s.), par notre collègue fouilleur J. Willems.

#### Archéologie sans vestiges

### La fondation de l'abbaye de Saint-Etienne aux Awirs-lez-Engis (1202-1203)

Avant d'être enlevé à l'affection de ses nombreux admirateurs et à l'estime du monde scientifique, l'abbé R. Hanon de Louvet s'intéressait à l'histoire de l'abbaye d'Aywières, dénomination que l'institution conserva, en souvenir de son premier établissement dans la vallée de la Meuse, après son transfert à Lillois et Couture-Saint-Germain en Brabant. Tandis qu'il rédigeait son étude, « L'abbaye d'Aywières aux origines », publiée depuis par ses amis (¹), il entreprenait, pour le compte du Centre National de Recherches d'Histoire Religieuse, une notice consacrée à l'institution et destinée à paraître dans le volume du Monaslicon Belge relatif au Brabant. Le travail est entre les mains du professeur Léon-E. Halkin, co-directeur du Centre, qui me l'a aimablement communiqué.

J'écris les présentes pages, mû par le désir de défendre l'intégrité et la valeur de l'œuvre du défunt abbé, tout en rendant hommage au labeur de feu Marcel Fabry qui a publié naguère une étude très utile consacrée à la commune des Awirs à travers sa toponymie (2).

Elisée Legros qui, à l'occasion d'un autre travail, a très courageusement imposé Hanon de Louvet à

<sup>(1)</sup> Annales de la Société archéologique et folklorique de Nivelles et du Brabant wallon, t. XVII, seconde partie, p. 207, 1957.
(2) Annuaire d'histoire liégeoise, t. IV, p. 403.

l'attention des philologues et des historiens, a cru bon de signaler, à propos de l'étude parue dans les Annales de Nivelles, que « l'auteur ne paraissait pas connaître l'article d'I. Delatte, dans le Bulletin Le Vieux Liège de 1950 » (1). Omission voulue ou ignorance? La question s'avère oiseuse puisque, dans la bibliographie critique très poussée de sa notice manuscrite destinée au Monaslicon, Hanon de Louvet cite l'étude d'I. Delatte (2), et adopte à propos de la localisation de l'abbaye, les conclusions de cet auteur pour qui « la ferme d'Othet se confond... avec l'abbaye primitive » (3).

Au point de vue de l'information livresque, le seul reproche que l'on puisse donc adresser à Hanon de Louvet et à son recenseur, c'est d'avoir négligé l'étude de Marcel Fabry citée plus haut. Ce dernier a recueilli dans le village natal de sa femme, tous les souvenirs oraux et, pour la question qui va nous occuper, les a mis en rapport avec la bibliographie existante, y compris l'étude d'I. Delatte (4). Sans doute n'a-t-il pas apporté une solution définitive. On ne peut lui en faire grief, vu l'absence de vestiges archéologiques sûrement identifiables. C'est pour cette raison qu'il m'a paru utile de relire les chartes, dans le site, en y mettant un brin d'imagination, à la manière de Michelet.

Avant d'être défigurée par l'industrie extractive, avec ses bois, son fleuve et ses eaux courantes, la pittoresque vallée des Awirs offrait bien de l'attrait pour des âmes pieuses vouées à la méditation : rien d'étonnant qu'elle ait fixé le choix de saintes femmes désireuses d'y vivre selon leur idéal monastique.

<sup>(1)</sup> Bulletin de la Commission de Toponymie et de Dialectologie, t. XXXII, p. 235, 1958 et Les Dialectes Belgo-Romans, t. XV, p. 197, 1958.

<sup>(\*)</sup> Chockier dans le Passé. Contribution historique à l'étude du milieu; extrait du Bulletin de la Société Le Vieux Liège, n° 90, 1950.

<sup>(</sup>a) M. Fabry, o. c., p. 450. (4) p. 10 du tiré à part.

La localité existait avant leur arrivée. Jules Herbilonl a scruté le toponyme qui la désignait (1) : avec Vincent et Carnoy, il dérive le nom du latin aguaria, agua (eau). La forme orale actuelle awère est cependant l'objet de quelques justifications de la part du savant toponymiste. Je les résume en disant qu'un désir de « bon augure » a pu influencer les contemporains de la fondation; religieuses, humbles paysans ou scribe fantaisiste, tous entraînés par une analogie ou une altération facile. A ce propos, la mention Auguria d'un acte faux de 1086 se retrouve dans un original, entre 1140-1160, donc quarante ans avant l'arrivée des bénédictines au village (2). La présence des moniales a laissé une trace dans la toponymie locale; mais il s'agit d'être prudent dans l'interprétation de ce souvenir, car les cloîtrées, qui quittèrent Les Awirs en 1211 pour le Brabant, durent « rentrer dans leur séjour primitif, à la ferme d'Othet-les-Bois, où les religieuses vinrent... habiter à nouveau à la suite des troubles religieux du XVIe siècle ». Cette dernière affirmation empruntée à I. Delatte qui n'indique malheureusement pas ses sources, et que contredit le récit de l'abbé Théophile Ploegaerts (3), pourrait expliquer l'appellation relativement récente de li vôye des nones tandis que la vôye des bèguènes appuyée par « le terre beghine » du XVe siècle relevée par M. Fabry, pourrait être considérée comme une survivance d'un séjour bien antérieur (4). Quoi qu'il en soit, l'abbaye possédait assez de biens dans les parages pour y laisser quelque trace dans les dénominations cadastrales.

(4) M. FABRY, o. c., pp. 450, 451.

<sup>(1)</sup> Toponymes hesbignons dans Bulletin Commission Toponymie et Dialectologie, t. XXVIII, p. 226; 1954.

<sup>(</sup>a) Ed. Poncelet, Inventaire analytique des chartes de Saint-Pierre à Liège, p. 3, Bruxelles, 1906 (C. R. H.).

<sup>(8)</sup> Les moniales cisterciennes dans l'ancien roman pays du Brabant wallon, 120 partie, pp. 34 à 44, Bruxelles, 1925.

Une visite à l'église se révèle hautement instructive. Le patron est encore Saint Etienne. La tour, malgré des remaniements certains, fait songer à une construction défensive antérieure au XIIIe siècle. A l'intérieur, au-dessus d'un autel consacré au saint patron, dans le bas côté droit, se lit l'inscription Heilige Lulgardis bid voor ons. Cette invocation en néerlandais surprend, en terroir roman. D'origine tongroise, la nonne Lutgarde quitta le monastère bénédictin de Sainte Catherine à Saint-Trond, pour entrer dans la communauté naissante des Awirs (1). Sous l'influence des luttes linguistiques du siècle dernier, d'aucuns ont voulu la considérer comme une victime lointaine de la cause qu'ils défendaient. Serait-ce l'origine de l'inscription flamande? Quoique sortie de l'érudition plus ou moins tendancieuse d'un curé du XXe siècle, elle ne s'en appuye pas moins sur la tradition populaire et le culte local rendu à Sainte-Lutgarde dont la statue a été enlevée récemment de sa niche et remplacée par celle de Saint Etienne (2).

Notons encore en passant que la vallée des Awirs apparaît aussi comme la terre d'élection des moulins. Marcel Fabry les a dénombrés dans le temps et sur le terrain : « les moulins des Awirs et des communes d'amont valurent au ruisseau son nom de rèwe des sèl'molins ou dès doze molins » (3).

Après cette reconnaissance des lieux, revoyons les chartes en partant de l'étude de Hanon de Louvet, à laquelle, pour éviter prolixité, nous renvoyons le lecteur. Leur examen nous amène aux conclusions suivantes :

<sup>(1)</sup> HANON DE LOUVET, o. c., p. 218.

<sup>(</sup>a) Alors que les habitants de Horion et du voisinage allaient en pélerinage à Tongres, le curé a-t-il voulu provoquer un courant en sens contraire?

<sup>(3)</sup> M. FABRY, o. c., p. 441.

L'absence de souvenirs archéologiques empêche la localisation exacte du berceau de l'institution dans le village. On serait tenté de le fixer à Otet-les-Bois, ferme importante du domaine abbatial ultérieur, située sur l'ancienne paroisse des Awirs; toutefois une charte de Hugues de Pierrepont dénombrant les biens des moniales des Awirs, cite de façon bien distincte les deux localités: Awir et Otet (1).

D'ailleurs les débuts furent, comme souvent, incertains et assez confus. Avant 1202, des femmes poursuivant un idéal religieux et social — on songe à des béguines vivaient dans la paroisse des Awirs, comme le feraient admettre deux actes, de valeur probatoire relative : l'un nous est parvenu en copie non datée (2), l'autre a disparu par faits de guerre, en 1914. Il s'agit de deux donations faites par une dame de Huy, Wiburge de Dinant, entre 1194 et 1197, au profit de la maison d'Awire (domus de Awire). Si l'histoire et les archives hutoises ont malheureusement perdu le souvenir de ces largesses, il convient toutefois de signaler que l'abbaye a conservé des biens à Huy, puisque, en 1342, il est fait mention de personnages qui détiennent les biens, héritages, cens et rentes « que les dames religieuses c'on dist d'Awieres ont dedens les villes grande et petite » (3).

C'est en l'année 1202 que le destin de la maison des Awirs se précise. A cette date, Louis de Chiny, seigneur de Lummen et avoué de Hesbaye, possessionné dans la localité, donne à des «femmes dévotes» désireuses de vivre conformément à la règle bénédictine et de bâtir dans ce but « un lieu de religion », l'église de Saint-

(\*) Archives communales de Huy, cartulaire des Communs Pauvres, p. 164 (communication de Fernand Discry).

<sup>(1)</sup> Ed. Poncelet, Actes de Hugues de Pierrepont, p. 81, n° 72, Bruxelles (C. R. H.). Otet est une dépendance de Chockier, très voisine de Horion.
(2) Hanon de Louvet, o. c., l'édite en annexe. Cet auteur accorde grande importance à ces deux actes (pp. 208 et ss.).

Etienne d'Awir, le patronat de ce sanctuaire et une terre voisine de l'église. La donation est faite à l'intervention de Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, dans une pensée bien liégeoise, puisque les biens présents et futurs sont placés sous la protection de l'évêque, de Sainte Marie et de Saint Lambert (¹). Le légat apostolique, Guidon de Paray, évêque de Préneste, intervient également.

L'année suivante, 1203, le donateur précise ses intentions et gratifie davantage les moniales « servant Dieu suivant la règle de saint-Benoît ». Parmi les dons susceptibles de fournir des indications archéologiques, retenons : l'assise du moulin voisin de l'église — il en existe encore un -, un pré sis derrière l'église, la faculté de déplacer la voie publique qui, en direction nord-sud, passe devant cet édifice et surtout la possibilité d'acheter dans le pourtour immédiat de celui-ci, des jardins, prés et maisons pour « agrandir les lieux et leur assurer le calme » (2). A notre sens, voilà résolus à la fois les problèmes de chronologie et de localisation. Négligeant la ferme d'Otet-les-Bois, juchée sur la colline, l'archéologue se tournera plutôt vers le ruisseau, le moulin qu'il alimente et les substructions de la tour de l'église voisine, encore dédiée à saint Etienne.

L'historien retiendra: c'est en 1202-1203 que, succédant à une institution au statut mal défini, fut fondé le couvent bénédictin des Awirs, sous le nom de Saint-Etienne. Adhérant plus tard à l'ordre de Cîteaux, il sera, du fait, placé sous la protection de Notre-Dame. Tous ces évènements — adhésion cistercienne et émigration en Brabant — sont retracés avec toute l'acribie souhaitable par Hanon de Louvet dans sa mise au point

(1) Ed. Poncelet, o. c., p. 5, nº 6.

<sup>(\*)</sup> Nous paraphrasons le texte latin de 1206. Cartulaire aux Archives Générales du Royaume, f° 41 v°, n° 70 (nous avons pu l'analyser en partie, grâce à l'obligeance et à la magnanimité de M. Etienne Sabbe, au moment où nous sortions d'un pénible surmenage).

du travail de Plægaerts. On ne pourrait lui adresser que quelques menus reproches : négligence dans la localisation géographique, désir de reporter trop haut la naissance de l'abbaye proprement dite, manque de distinction suffisante entre les chartes de 1202 et 1203, tout au moins dans le récit (¹). Bref, l'auteur a droit à notre gratitude pour avoir fait progresser notre connaissance historique d'une abbaye qui aurait pu continuer à s'épanouir sur le sol liégeois qu'elle a quitté neuf ans après sa fondation. La brièveté de ce séjour explique peut-être en grande partie le manque de vestiges archéologiques que nous déplorons.

Maurice YANS.

<sup>(1)</sup> HANON DE LOUVET, o. c., p. 213. Les notes de bas de page en tiennent largement compte; les sources de la charte de 1203 et son édition sont scrupuleusement indiquées (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XI, p. 200, d'après la copie des archives d'Aigremont, acquises par M. C. Tihon pour les Archives de l'Etat de Liège), de même que sont mentionnés les auteurs qui en font état.

#### Inventaire archéologique du Pays de Liège

### Le sculpteur Jean-Pierre Heuvelman

Jean Pierre Heuvelman, sculpteur et ornemaniste, travaillait à Liège et au Pays de Liège vers 1750 sous le règne du Prince-Evêque Jean-Théodore de Bavière (1743-1764). Il décéda le 4 juin 1773, d'après des notes inédites du chanoine Henri Hamal (1744-1820) que nous avons publiées (1).

C'est comme ornemaniste que Heuvelman nous était connu. On sait qu'il a signé la belle table historique à bâti en chêne et bois de placage et de marqueterie qui orna le palais des princes-évêques de Liège où elle servit au Conseil privé du Prince. Ce meuble est daté de 1755 et signé I. P. Heuvelman.

Les pieds chargés de rocailles de cette table, conservée au Musée d'Ansembourg à Liège, sont sculptés, et elle présente un décor de baguettes en cuivre. La ceinture du meuble renferme sur le pourtour des tiroirs et des tablettes et, dans le couvercle, six lutrins rentrants et deux logettes destinées à ranger les nécessaires à écrire ou des documents. Les bois utilisés pour la marqueterie de la tablette sont de la loupe (frêne ou thuya), soulignée de filets en sycomore, et le cerisier, employé comme bordure.

Heuvelman collabora aux travaux d'ébénisterie entrepris en 1750-1753 à la basilique Notre-Dame de

<sup>(1)</sup> Cf. J. Philippe. Sculpteurs et ornemanistes de l'ancien Pays de Liège (XVI°-XIX° siècle), Liège, Musée Curtius, 1958, p. 48. Voir aussi pp. 38, 39, 56, 63. Voir aussi J. Philippe, Le mobilier liègeois (moyen âge-XIX° siècle), Liège, éd. Bénard, 1962, voir index.



Fig. 1. — Bois sculpté par J.-P. Heuvelman : Saint Joseph.



Fig. 2. — Bois sculpté par J.-P. Heuvelmann : Vierge portant l'Enfant.

Tongres (¹) où travaillait Martin-Benoît Termonia (Liège, 1687-1759), l'auteur des boiseries du jubé à décor Louis XV et à ordonnance générale encore dans le goût du XVIIe siècle.

Rappelons que les sculpteurs — ou entretailleurs de bois — et les menuisiers liégeois relevaient du même métier, celui des charpentiers.

Jean Pierre Heuvelman n'était pas né Liégeois de nation : il était originaire des anciens Pays-Bas, plus exactement natif de Bruxelles. Mais, comme le sculpteur malinois Cornelis Vander Werck (+1742) (²), il se fixa au pays de Liège dont les sculpteurs, Jean Del Cour et Cornelis Vander Werck y compris, répugnèrent toujours aux outrances du « baroquisme », en conformité avec les tendances classiques séculaires de l'art mosan.

Jusqu'à ce jour, nous ne connaissions pas de sculptures proprement dites exécutées par Heuvelman. Nous en avons examiné deux en tilleul, signées, chez l'Architecte Laurent Balhan, de Dahlem. Elles représentent l'une la Vierge et l'Enfant (signée sur le socle J. P. Heuvelman), l'autre saint Joseph, dont le socle porte encore les deux dernières lettres du nom patronymique de l'artiste. Elles proviennent du commerce des antiquités, dans la région frontière belge vers l'Allemagne.

Les photographies de ces deux sculptures ont été prises avant l'entreprise d'un rapiéçage du bois et d'un décapage de la peinture blanche qui recouvrait ces œuvres, suivant la mode ayant cours chez les sculpteurs des XVIIe et XVIIIe siècles travaillant un autre bois que le chêne.

L'esthétique de ces œuvres est caractérisée par leur aspect trapu et les têtes petites. Elle est d'un classicisme un peu lourd, tout à l'opposé des créations de la suite « baroquisante » du grand Jean Del Cour.

(2) Cf. J. Philippe, Sculpteurs et ornemanistes, p. 43.

<sup>(1)</sup> Cf. J. Yernaux, Orgues et organistes du pays mosan, dans «Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois», t. XIV (1937).

### Notes sur des peintres liégeois du XVIII° siècle

Au XVIIIe siècle, dans l'ancienne Principauté de Liège, nombreux seront encore les peintres qui, — dans le portrait, la peinture d'histoire, le genre, le paysage, la décoration de tant d'exquises demeures patriciennes mosanes, — exerceront leur art non sans talent.

La première moitié du XVIIIe siècle est, au pays mosan, une belle période de la peinture décorative, comme nous le montrent, au Musée d'Ansembourg (¹), les dessus de cheminées et de trumeaux, ainsi que le plafond peint en 1741 par Jean-Baptiste Coclers (Maastricht, 1696 - Liège, 1772), fils du peintre Philippe Coclers et chef d'une intéressante dynastie de peintres établis à Liège où le maître fit école.

Parmi les membres de la famille — devenue liégeoise — des peintres Coclers (²), Louis-Bernard Coclers (1741-1817) n'est certes pas le plus connu. Il séjourna en Italie de 1759 à 1762 et résida à Liège, Maastricht, Nimègue, Kranenburg — où son fils Bernard, également peintre, naquit le 4 juin 1770 —, Dordrecht, Leyde et Paris. Il est le fils de Jean-Baptiste et le frère de Marie-Lambertine Coclers (née en 1761), pastelliste et graveur, dont le Rijksprentenkabinet d'Amsterdam conserve un autoportrait en pied où l'artiste tient une palette et des pinceaux.

<sup>(1)</sup> Cf. Joseph Philippe, Guide du visiteur aux Musées Curlius et d'Asembourg, Liège, 1952, pl. XLIX, LII, LVI, LXVII, LXVIII.
(3) Sur ces maîtres, voir J. Helbig, La peinture au Pays de Liège et sur les bords de la Meuse, 2° éd., Liège, 1903; J. J. M. Timmers, De

et sur les bords de la Meuse, 2° éd., Liège, 1903; J. J. M. Timmers, De Maastrichtsch-Luiksche Schilders/amille Coclers, dans Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg à Maastricht, t. LXXVI (1940); J. Philippe, Catalogue des peintures (XV°-XIX° siècle) des Musées Curlius et d'Ansembourg, Liège, 1955, pp. 34-38.

Nous connaissons une œuvre inédite de Louis-Bernard Coclers: un portrait de femme artiste (peut-être Marie-Lambertine Coclers), faisant partie de la belle collection conservée par notre ami Albert van Zuylen (¹). Il s'agit d'un panneau signé (H. 0,295 m × L. 0,232 m) peint avec beaucoup de sensibilité dans une gamme de coloris nuancée, toute de tradition française.

Nous saisissons l'occasion pour signaler que le même collectionneur possède le joli portrait de femme — œuvre de Henri-Joseph de Fassin, ami de Léonard Defrance — qui figure sous le numéro 1122 dans le catalogue de l'Exposition de l'art ancien au Pays de Liège, organisée à Liège en 1905. C'est un bon tableau, non rentoilé et non reverni, qui fait honneur à la peinture liégeoise du XVIIIe siècle, comme une autre œuvre liégeoise conservée dans la même collection : le portrait de Jacques Heuskin, prieur des Croisiers de Liège, signé et daté « Lion//Pinxit 1756 » par le peintre dinantais Jean-Joseph Lion († 1809), peintre de Marie-Thérèse et de Joseph II. Cette toile (H. 0,62 m env. × L. 0,52 m env.) provient de la collection du chanoine Henri Hamal (²), collectionneur et historiographe liégeois (1744-1820).

Le Musée d'Ansembourg à Liège conserve un tableau sur toile exposé dans un joli cadre « Régence liégeoise » du XVIIIe siècle. Il représente un sujet de chasse en plein air, avec animaux morts, notamment un lièvre pendu à un arbre, un fusil, un couteau de chasse et un chien.

Ce tableau rectangulaire (H. 1,62 m × L. 0,75 m) (fig. 1), qui orne le dessus d'une cheminée du rez-dechaussée de l'hôtel d'Ansembourg, est signé et daté

(8) Cette provenance est établie par l'inscription manuscrite due à la main du chanoine Hamal, qui figure au revers de l'encadrement, sur le carton. Voir aussi J. Helbig, op. cit.; p. 430.

<sup>(</sup>¹) C'est M. Albert van Zuylen qui a acquis le beau tableau de François Walschartz (peintre liégeois du XVII° siècle), représentant l'Adoration des Bergers, tableau qui appartint à l'antiquaire liégeois Jules Roger (cf. J. Philippe, La peinture liégeoise au XVII° siècle, Bruxelles, 1945, pl. VI).



Fig. 1. — Toile d'Arnold Smitsen, datée 1741, conservée au Musée d'Asembourg à Liège. (Copyright ACL, Bruxelles).

Smitsen 1741. Il avait été repris sous le nº 46 et attribué à l'école des Coclers dans notre catalogue des tableaux de l'école liégeoise (XVe-XIXe siècle) appartenant aux collections des Musées Curtius et d'Ansembourg, paru en 1955, car nous n'avions pas alors repéré les inscriptions qu'il portait.

Depuis lors nous avons découvert une composition similaire, qui est actuellement la propriété de M. Louis-Paul Huart, à Namur.



Fig. 2. — Toile d'Arnold Smitsen, datée 1735.

Coll. parliculière à Namur.

Cette autre toile (fig. 2) est signée par le même peintre animalier et datée 1735; elle mesure 1 m de hauteur sur 0,70 m de largeur. Il y a peu de temps, nous avons repéré une troisième œuvre inédite signée par Arnold Smitsen et datée 1734, également une nature morte de chasse (chien et gibier mort), toile ovale ornant le dessus d'une jolie cheminée



Fig. 3. — Miniature par François Destain, datée 1724. (Négalif Musée Curtius, Photo Cl. Dessart).

en bois sculpté du XVIIIe siècle de style Louis XIV. L'ensemble de ce décor provient du petit château de Sprimont. Son propriétaire actuel est M. Jean Jowa (1), grand collectionneur d'antiquités liégeoises de qualité.

Le même Smitsen (1687-1744), on le sait, a travaillé à l'hôtel de Ville et au Palais de Liège (²). Dans l'ancien Palais des princes-évêques, nous retrouvons son style de bon animalier dans les peintures du Salon dit Louis XV, dans l'aile donnant sur le Square Notger.

Un autre peintre liégeois, peu connu, François Destain, a contribué à la décoration du Palais de Liège. D. van de Casteele a repéré son nom dans les archives de la Maison des Etats de l'ancien Pays de Liège (3). Nous savons aussi qu'il est l'auteur du Calendrier des Chanoines Tréfonciers de la Cahtédrale de Liège, conservé au Musée d'Ansembourg (4). C'est une délicate grisaille sur toile que ce maître a signée et datée 1733.

L'an dernier, nous avons eu la bonne fortune de découvrir une seconde œuvre authentique de François Destain : un portrait en miniature (5,5 × 4,8 cm.), peint sur ivoire, d'un gentilhomme en cuirasse et porteur d'un ordre (aigle bicéphale d'or couronnée de gueules) (fig. 3). Cette miniature appartient aux cohéritiers de feu le baron Maurice de Sélys Longchamps et est toujours conservée dans le remarquable hôtel sis au Mont Saint-Martin. Nous avons découvert la

<sup>(1)</sup> Signalons que ce collectionneur conserve, dans sa maison du Mont Saint-Martin, une autre cheminée liégeoise du XVIIIe siècle en bois sculpté de style Louis XIV, avec les armoiries des de Grady sommées d'une couronne à neuf perles. La peinture de fleurs du dessus de la cheminée est également liégeoise; elle est exécutée dans le style de Deneux.

<sup>(\*)</sup> Cf. J. Philippe. L'ancien palais des Princes-Evêques de Liège, Liège, 1949. Voir aussi le n° 46 de notre catalogue cité page 35. Sur les Smitsen, voir J. Helbig, La peinture au pays de Liège et sur les bords de la Meuse, 2° éd., Liège, 1903, p. 420.

<sup>(8)</sup> Voir page 37 des Notes sur cette Maison publiées par l'archiviste liégeois en 1879, à Liège.

<sup>(4)</sup> Cf. J. Philippe, Calalogue des peintures de l'école liégeoise (XVe-XIXe siècle) aux Musées Curlius et d'Ansembourg, Liège, 1955, nº 38.



Fig. 4. — Portrait de femme artiste (peut-ètre Marie-Lambertine Coclers), par Louis-Bernard Coclers. Voir p. 36.

signature et la date : F: DESTIN//F : 1724, au revers de la miniature, en dégageant celle-ci de son boîtier en bois recouvert de cuir noir.

Joseph PHILIPPE.

## La matrice du sceau de la seigneurie d'Andrimont

Depuis la publication du Catalogue des matrices de sceaux et des cachets du Musée Curtius (1), la collection des matrices de cette institution s'est enrichie de deux pièces en 1962 : la matrice du sceau communal de Grand-Rechain (Province de Liège) sous le régime hollandais, signée du Liégeois Jehotte (n° inv. 62/522) (2) et celle du sceau de la seigneurie d'Andrimont (n° inv. 62/78) qui fait l'objet de cet article.



Matrice du sceau de la seigneurie d'Andrimont. XVIIIe siècle. Inv. 62/78.

Achat. Négatif Musée Curtius, photo C. Dessart.

<sup>(1)</sup> Publié en 1962 par le Musée Curtius (fasc. IV de la série « Inventaire des collections des Musées Curtius et d'Ansembourg »). Auteurs J. Pirlet et R. Forgeur. Introduction par Joseph Philippe.
(2) Matrice ronde en laiton, D. 3,5 cm.

La matrice en cuivre du sceau d'Andrimont date du XVIII<sup>e</sup> siècle; son diamètre est de 35 mm, avec cartouche en cuivre de 30 mm. Elle représente les armoiries de Ferdinand-Joseph-Balthasar de Geyr de Schweppenbourg, seigneur de Muddersheim et de Winterbourg, surmontées de la couronne de baron et entourée de la légende circulaire: \* SIGILLUM \* TOPARCHIÆ \* ANDRIMONTANÆ.

Le baron J. B. de Geyr de Schweppenbourg devint seigneur d'Andrimont par suite de son union avec Alida Agnès de Fays, fille unique de Cornélis, seigneur d'Andrimont, chevalier du saint Empire, voué héréditaire du marquisat de Franchimont, décédé le 13 mars 1728, et d'Agatha Constancia de Feibus, décédée à Aix-la-Chapelle le 1er octobre 1739.

Il fit relief d'Andrimont les 17 janvier 1736, 11 mars 1744, 11 septembre 1765 et 25 juin 1772. Au décès de son époux, survenu en 1784, Alida Agnès de Geyr née baronne de Fays d'Andrimont releva son usufruit sur Andrimont à la dime de Jalhay le 14 juillet 1784 et le 19 février 1785. Elle mourut le 17 janvier 1784 dans sa 76e année.

La seigneurie d'Andrimont appartenait à la famille de Fays depuis 1688.

Ce fut Maximilien-Joseph baron de Geyr, chanoine de la cathédrale de Cologne, qui succéda à sa mère Alida Agnès de Geyr baronne de Fays le 7 mai 1787. Il fit relief de la dime de Jalhay le 9 août suivant, puis il céda la baronnie à son frère ainé Rodolphe Constant, baron de Geyr de Schweppenbourg, dernier voué héréditaire de Franchimont qui prit le titre de baron libre d'Andrimont, le titre de seigneur ayant été aboli par la loi du 4 avril 1789 (1).

Les armoiries des de Geyr de Schweppenbourg qui figurent sur la matrice conservée au Musée Curtius sont : d'or à une tête de vautour de sable arrachée

<sup>(1)</sup> J. B. RENIER, Histoire d'Andrimont, Verviers, 1886.

(le col entier), lampassée de gueules de sable et couronnée d'or, casque de face, cimé d'un vautour aux ailes éployées, lambrequins d'or et de sable, pour supports : deux vautours les ailes abaissées et l'une des pattes passée derrière l'écu.

D'après J. B. Renier (1), Demeuse, graveur liégeois a fait une planche de ces armoiries avec ces mots : « Baron Ferdinand Joseph de Gheyr de Schweppenburg, suprême avoué héréditaire du marquisat de Franchimont ».

Rappelons également que dans sa biographie de la famille de Fays, notre confrère M. Pierre Hanquet signale que les armoiries de Geyr Schweppenbourg sont sculptées sur un des piliers de la grille de l'ancien cimetière d'Andrimont, le second pilier reproduisant les armoiries des de Fays (2).

Jules PIRLET.

<sup>(1)</sup> Voir note 1.
(2) P. Hanquet, Familles verviéloises, 1:0 série, dans Archives verviéloises, tome VI.

## La Verrerie Cambresier à Chênée au XVIII<sup>e</sup> siècle

Chênée possédait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle trois verreries en activité : celles de Hubert de Grand-champs et de Coune, de Lambert Bonniver et de Thomas Cambresier et Consorts.

Les raisons du choix de cette localité comme centre verrier sont diverses (¹). Il y a surtout la proximité immédiate des régions boisées où l'on s'approvisionnait alors pour alimenter les fours, la présence sur les plateaux voisins de carrières de sable assez blanc, l'exploitation de gisements de potasse en certains points de la vallée de l'Ourthe et celle de la chaux dans la vallée de la Vesdre, le voisinage depuis plus d'un siècle de la main d'œuvre experte de verreries liégeoises. A ces raisons doivent s'ajouter la proximité de la Meuse, de l'Ourthe et de la Vesdre, de même que la récente création de la route de Spa, ville où étaient utilisées sur une grande échelle les bouteilles à « eau de Spa » (²).

Plusieurs auteurs ont fait état de ces verreries dans leurs travaux, ce sont : Edouard Poncelet (3), Florent Pholien (4) et Raymond Chambon (5). Quand à Joseph Hardy il a écrit un intéressant article traitant exclu-

<sup>(1)</sup> Revue • Silicates Industriels », t. XVI, juin-juillet 1951, p. 178 (2) Joseph Hardy, L'industrie du verre à Chênée, dans La Vie Wallonne ». t. XXXIII, n° 286, 2° trim. 1959.

<sup>(8),</sup> Ed. Poncelet, Mélanges. Supplique de Lamberl Boniver pour l'établissement d'une verrerie de Chênée, dans B. I. A. L., t. XXIII, 1892, pp. 479-481.

<sup>(4)</sup> FI. Pholien, La verrerie et ses artistes au Pays de Liège, Liège, 1899.

<sup>(\*)</sup> R. CHAMBON, Histoire de la verrerie en Belgique du II e siècle à nos jours, Bruxelles, 1955.

sivement des verreries de Chênée et principalement de celle de Grandchamps et de ses successeurs.

De notre côté, nous consacrons ces quelques notes à la verrerie Cambresier, à l'histoire de laquelle des documents concernant notre famille et conservés aux Archives de l'Etat à Liège (1) nous ont permis d'apporter quelques données complémentaires.

Jean-Georges Crismer, maître-verrier étranger, épaulé par ses trois fils, Jean-Christophe, André et Antoine, s'associe à Thomas Cambresier et Remy-Joseph Malaise, tous deux marchands à Chênée, et à Henry Houtart, propriétaire de verreries dans le pays de Charleroi et résidant à Jumet (2). Cette association fut réalisée le 9 février 1755, en vue de la création à Chênée d'une verrerie à flacons et bouteilles (3).

Une pièce a posteriori nous permet de croire qu'on y fabriquait également du verre à vitre (4):

«... Christophe et André Crismaer, l'un demeurant à Liège et l'autre à Beaufays, prennent les respectueuses libertés de remontrer à votre Altesse que Jean-Georges Crismaer, leur feu père, aiant passé 21 à 22 ans, apporté dans ce pays la sciance de faire des vairs à vitre et des bouteilles dans le même four, ce qui ne l'était avant lui pratiqué, ils y ont depuis resté pour continué la direction de quelques verreries... ».

Cet extrait nous apprend également que la famille Crismer dirigeait « quelques verreries ». A notre connaissance, il s'agit de celle dont nous étudions l'activité et de celle d'Eyckevliet, près d'Hingene, laquelle fabriquait outre des bouteilles (5), des miroirs, glaces,

<sup>(</sup>¹) Les renvois de bas de page au dépôt d'Archives de l'Etat à Liège sont repris sous le signe A. E. L.

<sup>(\*)</sup> R. CHAMBON, op. cit., p. 139. (\*) A. E. L.: Protocoles du Notaire D. D. de Saive; Ed. Poncelet, op. cit., p. 480.

<sup>(4)</sup> A. E. L.: Etats no 254 et Conseil Privé, le 18 mai 1775. (5) R. Chambon, op. cit., p. 136.

vitres de France, vitres communes, verres de tables, verres de carosses ainsi que d'autres ouvrages de verre (¹). En 1758, Jean-Georges Crismer y était déjà intéressé, de même que son fils Jean-Christophe (²). Il semble, d'après les documents en notre possession, que le père et le fils se trouvaient à tour de rôle à Eyckevliet (³).

La construction de cette verrerie de Chênée devait débuter au plus tard à la Saint-Jean de la même année et exigeait un capital de 6400 florins brabant (4).

D'autre part, Jean-Georges Crismer en était le seul technicien, comme il ressort du poste 11 de l'acte d'association:

« Que ledit sieur Krismers deverat fournir son industrie pour faire les fours et pots nécessaires pour ladite vairie, sans pouvoir rien exiger à cet effect » (5).

Lors de l'établissement d'une taxe nouvelle à Chênée le 5 mars 1758, deux verreries sont citées : celle de Grandchamps et celle de Cambresier (6).

Il existait dans cette localité une barrière pour le franchissement de laquelle un péage était exigé. Or les besoins des verreries exigeaient des transports fréquents de fournitures et de marchandises de Chênée à Liège et vice-versa, ce qui devenait très onéreux. C'est pourquoi, vers 1760, de Grandchamps s'en plaignait aux Etats du pays de Liège et leur demandait : « de l'abonner pour tout le temps de la reprise future (il faut savoir que cette verrerie n'était en activité que 6 à 8 mois par an), à l'instar du sieur Cambresier, propriétaire d'une autre verrerie, qui a arretté avec le reprenneur

<sup>(1)</sup> Archives du Royaume à Bruxelles : Archives de famille « fonds d'Ursel », Registre 105, le 10 mai 1755 et le 29 janvier 1755.

<sup>(\*)</sup> A. E. L.: prot. du Not. G. Moray, le 22 février 1759.
(\*) A. E. L.: prot. du Not. V. Labeye, le 9 mai 1765 et le 24 mai 1769. Archives de l'Etat à Anvers: Registres Paroissiaux de Puurs (dont dépendait Eyckevliet).

<sup>(4)</sup> et (5) A. E. L.: prot. du Not. D. D. de Saive, le 9 février 1755. (6) A. E. L.: prot. du Not. V. Labeye.

moderne (1) de payer annuellement 15 florins brabant pour son commerce par convention en 1760 par devant le Seigneur Abbé d'Ama... » (2).

Le 2 octobre 1764, Henry Houtart cédait en donation son quart de la verrerie à sa belle-mère Jeanne Malaise, veuve d'Henry Bechet, jadis marchand et receveur des Etats à Chênée (3).

Le 9 mai 1765, Jean-Georges Crismer, « Maîtreouvrier de verreries», revendait sa part à Thomas Cambresier et Remy Malaise pour la somme de 1000 florins brabants, plus le prix du quart des manufactures et matériaux se trouvant dans la verrerie : « ... et que dans le compte seront entre autres rapportés 300 stiers de cendres qui restat, estimés à 12 1/2 francs chacqs stiers, item de la terre et pots pour 260 francs; et quant au grésils qu'on les ferat pesser : item quant à tous ouvrages que ledit sieur Crismer pour avoir fait et non payés qu'il luy seront bonifiés et payer en temps du prédit compte... » (4).

Cependant le 30 mai, Jean-Georges Crismer revenait sur sa décision et tout rentrait dans l'ordre comme auparavant (5).

Le 30 septembre de la même année, Thomas Cambresier, mort assassiné, était enterré à Chênée. Son fils Thomas lui succédait (6).

Le 27 mars 1769, à Eyckevliet, décédait Jean-Georges Crismer (7). Sa femme Marie-Rose Schmiedt (8), héritait de la part de son mari, tandis que ses fils Jean-Christophe et André continuaient la direction de la verrerie.

<sup>(1)</sup> Repreneur moderne = percepteur des droits de la barrière. (a) A. E. L.: Etats nº 254: «Supplique à Messeigneurs Commis

et Députés de S. A. Celcissime de ses Etats du Pays de Liège et du comté de Looz de Mr de Grandchamps. - 1760 - ».

<sup>(8)</sup>A. E. L.: prot. du Not. V. Labeye.

<sup>(4)</sup> A. E. L.: prot. du Not. V. Labeye, le 9 mai 1765.
(5) A. E. L.: prot. du Not. V. Labeye, le 30 mai 1765.
(6) A. E. L.: Registres Paroissiaux de Chênée.

<sup>(7)</sup> Archives de l'Etat à Anvers : Registres Paroissiaux de Puurs, registre nº 20, p. 12.

<sup>(\*)</sup> Probablement apparentée aux Schmiedt, verriers à Lodelinsart et Damprémy.

Le 7 avril suivant, c'était au tour de Remy Malaise de disparaître; sa femme Marie-Hélène Franck prenait sa place au sein de la société (1).

Ces décès successifs semblent avoir été néfastes à la société, puisque le 6 avril 1772, « pour un bien de paix et pour le plus grand profit et utilités de la société » (²), les associés exposaient leur verrerie en louage au plus offrant d'entre eux, pour une durée de quatre ans à prendre cours le 1er janvier 1773. La location de cette verrerie échut aux Veuves Bechet et Crismer (³).

Ce dernier document nous permet de mieux connaître ce qu'était cette verrerie. Nous savions déjà qu'elle avait été construite dans un coin de la propriété de Thomas Cambresier située près du pont de Chênée (4), au-delà de celui-ci (5), en se servant des murailles y existantes (6). Il semblerait en outre qu'elle fut aménagée hors de la place existant au-dessus d'un magasin, comme nous le laisse supposer les paragraphes suivants de l'acte dudit louage (7):

- « ledit futur obtenteur ne pourrat se servir que de la place du dessus du magasin à l'eau au coin d'icelle paire du côté du pont à laquelle la société se borne taxativement... »
- « le sieur Cambresier s'oblige aussi de faire plancher à ses frais la ditte place que « ledit obtenteur ne pourrat surcharger... »
- « que le même locatair ne pourrat faire jetter de l'eau sur ledit plancher en trop grande quantité afin qu'il ne préjudicie pas au magasin qui est audessous... ».

<sup>(1)</sup> A. E. L. : Registres Paroissiaux de Chênée.

<sup>(</sup>a) A. E. L.: prot. du Not. V. Labeye, le 6 mars 1772.

<sup>(3)</sup> et (7) A. E. L.: prot. du Not. E. D. de Wéryxhas, le 6 avril 1772.
(4) et (6) A. E. L.: prot. du Not. D. D. de Saive, le 9 février 1755; Ed. PONCELET, op. cit., p. 480.

<sup>(5)</sup> A. E. L. : prot. du Not. V. Labeye, le 15 octobre 1757 : « ... Georges Gresmers, maître des verreries au-delà du pont... ».

A. E. L.: Cour de justice de Jupille, « Archives Communales » : Chênée; liasse nº 7, fº 160 : assise des Tailles en 1755 (il est fait mention de la verrerie sur la propriété de Thomas Cambresier au-delà du pont).

Le 1<sup>er</sup> mai de la même année, Henry Louvrex, « l'un des Seigneurs Maîtres et Commissaires de la noble cité de Liège », obtenaît un tiers du louage de la verrerie (¹), mais le 15 septembre, il résiliait (²).

Trois jours plus tard, le 18 septembre 1772, les parties, sans apporter de modifications aux clauses du louage, s'accordaient de la manière suivante (3): Thomas Cambresier et la veuve Malaise obtenaient de faire réparer le four, et à cet effet de faire les briques nécessaires avec les terres et sables qui étaient en commun, et de le chauffer ensuite, le tout à frais communs. Ces deux sociétaires pouvaient utiliser la verrerie pour leur compte jusqu'au dernier jour du mois de novembre. En outre, il était entendu qu'ils pourraient se servir des treize pots du four, et en fabriquer d'autres avec les terres restantes; les frais de fabrication de ceux-ci étaient à partager par moitié entre d'une part Thomas Cambresier et la veuve Malaise, et d'autre part les veuves Bechet et Crismer. Ces deux dernières devaient trouver le four allumé le dernier jour de novembre et la production du mois de décembre leur était attribuée.

L'accord stipulait qu'avant la nouvelle périods d'activité du four en octobre, les flacons et les bouteillee devaient être comptés par André Crismer et un appelé Paquay, fondeur de la verrerie, afin de connaître l'actif et le passif de la société. La liquidation des produits finis, même aux dépens du prix ordinaire, avait déjà été prévue dans le protocole du 6 avril 1772 (4).

Cependant le 19 novembre, un arrangement mettait fin à toutes les tractations : Jean-Christophe Crismer,

<sup>(1)</sup> A. E. L.: prot. du Not. V. Labeye, le 1er mai 1772.

<sup>(</sup>a) A. E. L.: prot. du Not. E. A. de Wéryxhas, le 15 septembre 1772.

<sup>(\*)</sup> A. E. L.: prot. du Not. E. A. de Wéryxhas, le 18 septembre 1772. (\*) A. E. L.: prot. du Not. E. A. de Wéryxhas, le 6 avril 1772.

au nom de sa mère, cédait à Thomas Cambresier (1) et à la Veuve Malaise les deux-tiers de sa moitié du louage, chacun pour un tiers (2).

En 1783, conformément aux arrangements dont nous avons parlé quant au paiement des droits afférents au passage de la barrière de Chênée, la veuve Bechet, renseignée alors comme «tenante verrerie» (3), continuait à payer au repreneur de la barrière une somme annuelle forfaitaire pour ses voitures de combustibles et de matériaux allant et venant à la verrerie, pour autant que les conducteurs produisent des billets signés de sa main. Cependant, suivant une sentence des députés des Etats du pays de Liège en date du 18 mai 1783, elle fut obligée à payer tous les droits afférents à la dite barrière d'après la quantité de combustibles et de matériaux, contenus dans les voitures, lesquels devaient être justifiés par production de billets; il en serait de même pour toutes autres voitures non munies de billets, mais dont on connaîtrait le contenu (4).

Le 2 décembre 1783, eu égard aux nombreuses et coûteuses réfections dont a besoin la verrerie, François-Joseph Pirard, gendre de Jean-Christophe Crismer (5), abandonne la moitié de la douzième partie de celle-ci, que lui a léguée son beau-père, à Thomas Cambresier (6).

Le 7 juillet 1787, pour les mêmes raisons, la veuve Malaise vend sa part au même Thomas Cambresier

<sup>(1)</sup> Notons en passant que contrairement à l'avis de Pholien (op. cit., p. 132) selon lequel ce serait notre Thomas Cambresier, de Chênée, qui aurait ouvert la petite fabrique de verres bombés de la rue du «Pont d'Avroy» mentionnée au début du XIX° siècle par L. F. Thomassin, il semble bien que ce soit en réalité un nommé Jacques Cambresier, miroitier, qui détenait alors cette verrerie qu'il exploitait dès 1774. Il fabriquait surtout des miroirs et des verres d'horloges et de montres; son jeune frère faisait le même négoce à Verviers en 1781 (cf. Th. Gobert, Liège à travers les âges, t. V, Liège, 1928, p. 45).
(3) A. E. L.: prot. du Not. V. Labeye, le 19 novembre 1772.

<sup>(\*)</sup> A. E. L. : Cour de justice de Jupille, «Archives Communales » de Chênée; liasse nº 2, feuille volante du 10 mai 1783.

<sup>(4)</sup> A. E. L.: ibidem, feuille volante du 17 mai 1783.

<sup>(5)</sup> Il avait épousé Marie-Rose Crismer, le 3 août 1783 à Chênée (A. E. L., Registres Paroissiaux de Chênée).

<sup>(6)</sup> A. E. L.: prot. du Not. Boileau, le 2 décembre 1783.

pour 675 florins brabant et 15 sous au comptant, plus la rédemption d'une rente annuelle de 32 florins bbt et une somme de 2807 florins bbt avec un intérêt de 4 % par an (1).

Le 9 février 1797, la verrerie qui nous occupe était signalée dans un document émanant de l'Administration municipale de Liège comme appartenant à Thomas Cambresier et à J. Closset (2). Faute de ressources et d'intelligence, elle avait cessé ses activités au moment du rapport du 7 germinal an XI sur la «Situation des verreries à Chênée»; à ce moment, Closset en était resté propriétaire (3).

Nous ne pensons pas que ce soit la verrerie qui nous occupe qui ait été reprise dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle par Maurice Bourdon, comme le propose Pholien (4). Nous sommes d'avis que c'est plutôt la verrerie de Grandchamps, située près de l'église, qui a été reprise par Bourdon, qui avait épousé Marie-Amélie Coune, petite-fille d'Hubert de Grandchamps (5).

En tout cas, d'après les documents que nous avons compulsés, il semble bien que les Crismer furent intéressés à la verrerie Cambresier jusqu'à sa fermeture dans les premières années du XIXe siècle, peut-être pas en tant que propriétaires mais certainement comme maîtres-ouvriers ou souffleurs.

Ce rôle de techniciens joué par les Crismer à la verrerie Cambresier de Chênée est confirmé indirectement par le fait que cette famille compta dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle plusieurs maîtres-verriers qui œuvrèrent principalement dans le Pays de Charleroi, qui devenait alors une importante région verrière.

<sup>(1)</sup> A. E. L. : Jupille : «Œuvres», reg. nº 173, fº 208.

<sup>(</sup>a) Fl. Pholien, op. cit., pp. 127-128.
(b) A. E. L.: Fonds Français: Préfecture, liasse n° 693 « Situation des verreries à Chênée le 7 germinal XI».
(c) Fl. Pholien, op. cit., p. 131.

<sup>(</sup>b) A. E. L.: Fonds Français: Préfecture, liasse nº 693.

Jean-Christophe — dont nous avons parlé — et Antoine Crismer décédèrent sans descendants mâles avant 1783; quant à leur frère André, régent de Beaufays, il eut plusieurs fils dont trois, au moins, s'occupèrent de verreries, ce sont : Jean-Georges, Wéry et Jean-Nicolas. Le premier, mort assassiné par un révolutionnaire en 1790 (1), eut trois fils verriers jusqu'en l'an XIII: Louis, Georges-Wéry et André (2). Le second, vers 1808, s'établit à Jumet, dans ce pays de Charleroi où existaient de nombreuses verreries; vers 1815, il vint travailler à Liège à la verrerie Mélotte-Nizet (3), puis retourna à Jumet où il s'établit définitivement et fit souche. Quant au troisième, il s'occupa de verreries jusqu'en l'an 1810 (4). Il est certainement intéressant de noter que son fils Jean-Joseph était propriétaire et verrier à Hautmont, près de Maubeuge, en 1837 (5).

Suivant la tradition, les familles de verriers mariaient leurs enfants entre eux et formaient de la sorte une caste fermée puissante capable de défendre ses privilèges. La famille Crismer n'échappa pas à cette règle; c'est pourquoi, comme nous l'avons vu précédemment, Jean-Georges Crismer avait épousé une Schmiedt, famille éminemment verrière établie dans le bassin caroloringien. Son fils aîné Jean-Christophe, de son côté, épousa Anne-Marie Hocquemiller (Hochmüller), qui lui était déjà apparentée au troisième dégré (6). Un frère ou cousin de cette dernière, Jean Hochmüller, était maître-

<sup>(1)</sup> A. E. L.): prot. du Not. Tomson (notaire de 1786 à l'an IV), le 18 juillet 1790.

<sup>(\*)</sup> Å. E. L.: Fonds Français: Préfecture, liasse n° 212 « Recensement de la population de Chaudfontaine - an XIII » et liasse n° 926-927-1052 « Conscriptions à Chaudfontaine » de l'an XIV et de 1809.

<sup>(8)</sup> Ville de Liège : Etat civil. Certains de ses enfants naquirent ou décèdèrent durant cette période à Liège.

<sup>(4)</sup> A. E. L.: Fonds Français: Préfecture, liasses n° 963 et 964 • Conscriptions à Beaufays, de 1811 et 1813 • Renseignements donnés sur les fils conscrits de Jean-Nicolas Crismer: André et Nicolas-Wéry.

<sup>(\*)</sup> A. E. L.: prot. du Not. J. M. Heuse, le 4 septembre 1837. (\*) A. E. Anvers: Registre Paroissiaux de Puurs, reg. nº 16, p. 20.

souffleur à la verrerie Grandchamps (1), une autre branche de sa famille possédait des verreries dans la région de Charleroi.

Arrivé au terme de cette étude (2), qu'il nous soit permis de préciser que l'objet de ces quelques notes a été de livrer aux chercheurs les premiers résultats — encore trop fragmentaires à notre gré — du dépouillement des sources intéressant la verrerie Cambresier de Chênée, à laquelle la famille Crismer a apporté une importante collaboration, notamment sur le plan technique.

Ces premiers résultats nous encouragent à poursuivre nos recherches tant sur cette verrerie Cambresier que sur les autres verreries en activité à Chénée à la même époque, c'est-à-dire celle de H. de Grandchamps, qui fut très importante, et celle de Bonniver dont nous ne connaissons que la création (3).

Léon CRISMER.

<sup>(1)</sup> A. E. L.: prot. du Not. V. Labeye, le 10 février 1756.
(8) Nous remercions spécialement M<sup>me</sup> Rouhart, MM. Hansotte et Forgeur, des Archives de l'Etat à Liège, et MM. Philippe et Beguin, du Musée du Verre de Liège, dont l'aide nous a été particulièrement utile. Sigles dans les notes de bas de page: A. E. L. = Archives de l'Etat à Liège; prot. = protocole; not. = notaire.
(8) Ed. Poncelet, op. cil., p. 180.

## Le château et le bien rural d'Oulhaye à Saint-Georges-sur-Meuse (1)

Il semble qu'un certain Dessart était possesseur d'Oulhée vers 1400. Le nom du propriétaire des essarts révèle l'origine de la terre : Oulhée, orthographié Olhaye ou Oulhaye, n'est en effet que le résultat d'essartages qui non seulement agrandirent progressivement les biens exploités par une future ferme-château mais encore favorisèrent l'éclosion d'un petit hameau indépendant.

La mise en culture ira en s'intensifiant aux XVIe et XVIIe siècles, mais déjà le 20 novembre 1514, Jean Mulkea relève, devant la cour de Warfusée, le château et basse-cour d'Olhaye, jardins, prés, trixhes, bois et terres, pour une contenance d'environ 95 bonniers. Au début du XVIe siècle, la superficie maximum est pour ainsi dire atteinte, ce qui n'exclut pas des modifications ultérieures dans la forme des parcelles et dans leur nature. Du point de vue juridique, la compétence de la cour locale laisse supposer que le bien était constitué en majorité de censives. Le relief de 1514 précède vraisemblablement la vente consentie par Jean Mulkea à Guillaume Royer, puisque le 7 janvier 1515, le premier constitue sur Oulhaye une rente de dix muids au profit du second « en cas où on le recheroit ou retireroit hors des mains du dit Guillaume Royer » : si l'on envisage ainsi la possibilité du retrait lignager, c'est qu'une vente est intervenue.

<sup>(1)</sup> Je remercie mon ancien professeur M. Edg. Renard d'avoir surveillé la présentation de mon texte, en faisant surtout la chasse aux expressions de notaire de l'Ancien Régime.

Les Royer appartiennent aux «gens en vue » du village de Saint-Georges, auquel ils fournissent des échevins, à la fois juges et administrateurs. Une demoiselle Barbe Royer épouse Henri Staskin et, par testament du 23 novembre 1587, les conjoints laissent le bien à leurs fils Jean et Henri. Le 29 mars 1588, devant la cour de Warfusée, Jean et Henri de Houlhée, frères, enfants de Henri Staskin de Houlhée, font relief des biens leur légués par leurs parents, et le même jour Henri abandonne à Jean, sa part dans le «cherwage» d'Oulhée contre payement d'une rente (1).

Aux environs du 19 mai 1597 apparaît un nouveau propriétaire: Jean Libon, époux de Jeanne Jamar. Ces noms font penser à la classe sociale des marchands liégeois et hutois qui investissent leur argent à la campagne; les biens qu'ils y acquièrent, ils les confient à un censier, tel ce Jean Delhaye cité en 1637 comme censier de feu Jean Libon.

Le 4 septembre 1607, devant le notaire Jacobi qu'ils ont convoqué dans leur maison à l'enseigne du Sturgeon, place du Marché à Liège, Jean Libon et Jeanne Jamar règlent la dévolution de leurs biens au profit de leurs quatre enfants, Jean, Mathieu, Jeanne et Catherine. A l'aîné échoient la « cense et appartenances » de Holhée. charges comprises, et aussi la maison que les testateurs ont fait édifier en Hors-Château à Liège, ce quartier aristocratique pour marchands bien rentés. Quant à Oulhée, le puîné, Mathieu, emporte les acquêts réalisés par les conjoints : 3 1/2 bonniers de bois acquis de Thiry de Groesbeeck, 30 verges grandes de terre achetées à Henri Perin et 15 verges de pré obtenues de sire Nicolas de Hansimbourg, curé de Saint-Georges. Le testament est approuvé, devant les échevins de Liège le 12 septembre 1613, à la requête de Jean Libon et de son beau frère, Eustache d'Ans (2). Cette formalité

<sup>(</sup>¹) A. E. L., Warfusée, cour, reg. 20, f° 28 (communication de M. Ромтии).
(²) A. E. L., Echevins de Liège, C. Т., reg. 82, f° 176.

juridique n'intervenant qu'après la mort des parents (1), c'est donc entre 1607 et 1613 que Jean Libon fils devient propriétaire d'Oulhaye. Mort à Huy en juin 1637, c'est lui qui avait donné aux bâtiments d'Oulhée leur aspect de gentilhommière; malheureusement, la mort le surprenait grevé d'hypothèques qu'il avait souscrites en vue de la construction d'une ferme plus vaste (2). Est-ce l'exemple des seigneurs de Warfusée, les Renesse, qui avait provoqué cette émulation dans le bâtiment? Faut-il y voir la manifestation d'une mode ou le reflet de la rationalisation des exploitations rurales sous les influences capitalistes?

Les déprédations des armées de Jean de Weert n'épargnèrent pas moins Oulhaye que Warfusée. Et la veuve de Jean Libon, second du nom, née Marguerite Gosuin, mère de six enfants mineurs, se trouva devant une situation nettement obérée, vu que, en plus des autres charges et des tréfonds, elle devait payer une redevance annuelle de 1600 florins brabant.

L'incapacité juridique de ses enfants l'oblige à solliciter de l'Official, juge de l'évêque et protecteur naturel des orphelins, la désignation de tuteurs et l'autorisation d'alièner Oulhaye; elle s'engageait à reconvertir en immeubles le reliquat éventuel après apurement des comptes. Entamée le 2 mai 1637, du vivant du mari, la procédure aboutit à la mise aux enchères à l'intervention des échevins de Liège, de la cour locale et du curé et nous fournit des renseignements sur la consistance du bien d'Oulhaye à cette époque et sur son mode d'exploitation.

De l'ensemble, Jean Libon avait cru utile de divertir quelques pièces qu'il avait données en location mais

<sup>(1)</sup> M. Yans, L'Equité et le Droit liégeois du Moyen Age, Liège, 1946, p. 112.

<sup>(1) \*</sup> pro extructione et edificatione amplissime colonie . A. E. L., Fonds Selys Longchamps, reg. nº 220 (nº provisoire).

dont le profit était à peine supérieur aux charges. En voici le détail :

- 1. Cinq bonniers environ situés au haut Stockea, grevés de six muids de rente; la maison qui s'y dresse, est tellement délabrée que les revenus de trois ans ne suffiraient pas à la réparer.
- 2. Les biens de Mathieu St. Georges possédés à stuit par Jaspar Roba. D'une superficie de cinq bonniers et demi, ils étaients grevés d'une rente foncière de quatre muids et d'une rente annuelle de 26 florins brabant. Là aussi la maison avait été détruite par les hordes de Jean de Weert.
- 3. Les biens dits Perrin, d'une contenance de six bonniers environ, chargés de diverses rentes annuelles : 30 florins au profit du comte de Warfusée et du seigneur de Bocholtz, vingt setiers d'épeautre.
- 4. Les biens Collard, d'un demi bonnier, grevés de 23 florins brabant de rente annuelle.
- 5. A l'endroit dit Pereye, trente verges sur lesquelles s'élève une maison que les revenus de six ans ne suffiront pas à restaurer.

Ce qui en résumé représente un peu plus de dix-huit bonniers, qui, s'ils étaient concédés à bail emphytéotique, rapporteraient davantage aux orphelins.

Les tuteurs, Georges Tornaco et Guillaume Godefroid, respectivement procureur et avocat à l'Officialité, procèdent le 24 novembre 1637, devant les échevins liégeois, à la mise aux enchères (proclamation) de l'exploitation rurale d'Oulhée, qui est ainsi désignée : « maison, forteresse, graingnes, tourres, stableries, bâtiments, viviers, terres, prairies, paxhis ». En terre arable, le bien comporte environ 60 bonniers (22 bonniers à la saison), auxquels il faut ajouter 17 ou 18 bonniers de « jardins, aheniers, waides de jardins, paxhis et cottillages ». Les deux viviers, l'un situé à Spineux et

l'autre dit Pepinpont (Pipepont), ont une superficie respective de 10 et 16 verges.

Compte tenu des aliénations locatives, la superficie d'Oulhée tendait vers les cent bonniers. Mais pour la valeur vénale, les dix-huit bonniers de jardins étaient ramenés fictivement à «six bonniers à double terre» par analogie avec les évaluations fiscales qui exigeaient pour les jardins le payement d'une taxe double.

S'il faut manier avec prudence les évaluations cadastrales par le fisc d'Ancien Régime, la même circonspection s'impose dans l'estimation des données relatives à la superficie d'un bien, puisque dans le cas présent six bonniers à double terre ne correspondent pas à douze bonniers mais bien à dix-huit.

La mise à prix est fixée à 6000 fl., payables en une fois, et au versement d'une rente de quatorze setiers d'épeautre par bonnier; la rente est portée à vingthuit setiers pour la « double terre ». La vente se combine donc avec l'arrentement. L'aliénation pure, simple et définitive d'un immeuble n'est pas encore entrée dans les mœurs, puisque la vente peut être annulée par le retrait éventuel opéré dans l'année par un membre de la famille du vendeur : une défection dans le payement de la rente expose pour toujours l'acquéreur, ses descendants ou ayants-droit, à la saisie, exécutée par le rendeur ou ses ayants-cause.

Le dessin parcellaire apparaît dans l'arpentage préalable à la vente, auquel il est procédé les 17 et 18 décembre 1637, par le mesureur juré Jean Votem, en présence des personnes suivantes : Mathieu Libon, oncle des orphelins, la veuve, Jean Libon, son fils aîné, Georges Tornaco, avocat et tuteur, Adam Dris et Jean Delhaye, censier de feu Jean Libon (1).

<sup>(1)</sup> Pièce que l'on nomme à dix bouniers joindant vers Meuse à real chemin... d'aval au dit Delhaye que à real chemin

<sup>-</sup> En la campagne à bois avec les trixhe joindant à Sto-

Sur un total de 78 bonniers environ, le noyau principal qu'un fermier (bouvier) exploite à partir de la ferme annexée à la gentilhommière, est constitué par 31 bonniers; les autres lopins se répartissent entre dix bonniers et quelques verges. Malgré la superficie considérable, nous hésitons à voir dans ces 31 bonniers, la survivance globale d'une exploitation médiévale ou antérieure; la toponymie fait plutôt penser à des essartages graduels (bois et trixhes), impression que confirme d'ailleurs le libellé de certaines autres parcelles.

Le travailleur de la terre voit également sa position juridique s'affirmer : l'acte de proclamation stipule clairement « que le prendeur arat le choix de continuer le bovier dans son stuit ou bien luy rendre son labeur et semence à la bonne foi ».

Le 23 décembre 1637 comparaît devant la cour de Warfusée, Mathieu Libon, bourgeois citoyen de Liège, domicilié en Hors-Château, pour faire enregistrer l'acte

ckeau et d'amont à real chemin et vers Geer à grand	d				
preit	31 b. 12 vg.				
- En la dite campagne	12 v.g.				
- En la campagne de Wahoul (échange)	11 v.g.				
- La colombière, d'aval à real chemin et vers Meuse					
commune de Stocqueau, d'amont à grand Corty, ve					
Geer & preit Spineux	5 b. 15 v.g.				
- En grand corty vers Meuse à commune de Stocques	ıu				
3 b. dont 1 journal à	double terre.				
- Proche de l'ahenier de Hansimbour, une pièce joindant	nt				
d'aval à cortiseau de Hansimbourg	18 v.g.				
— En la campagne de Hansimbour	26 v.g.				
<ul> <li>Assé près, deux pièces joindant à la voye à loget</li> </ul>	2 b.				
<ul> <li>Sur Bailes joindant d'aval à la Pirenne</li> </ul>	29 v.g.				
- Vers Geer â Paxhis de Hansimbour, vers Meuse aux					
terres de Hansimbour et à Mathy Libon	5 b. ½				
<ul> <li>Un paxhis appelé le Vrandt</li> </ul>	2 b. 5 v.				
— Le trixhe Dole	16 v.g.				
— 2 paxhis devant la forteresse	4 b. 1/2				
<ul> <li>Jardin derier la forteresse du côté de Saint-Georges</li> </ul>	22 v.				
<ul> <li>Jardin potager dessoub la dite forteresse</li> </ul>	16 v.				
— Corty de Veau	11 v ½				
— Preit & Spineux	7 j. ½				
Total 78 b. 14 v.g. y comprins 4 b. et 12 v.g. à double terre.					

de rachat d'Oulhaye, passé devant les échevins de Liège, le 5 du même mois. Il a acquis le bien aux conditions prévues par la mise aux enchères et s'engage à acquitter, au profit de diverses personnes, les charges foncières qui le grèvent c'est-à-dire le payement annuel de 45 muids et demi et deux tiers d'épeautre, soit 46 muids 1/3. Des cens et d'autres menues rentes rédimibles sont aussi signalés.

Pendant que la veuve et ses conseillers règlent le dû aux créanciers, Mathieu Libon, par toute une série d'actes, s'emploie à racheter le plus possible de cens et rentes, en vue d'alléger les charges d'Oulhaye.

C'est donc l'oncle qui achète : le bien reste dans la famille mais, louable du point de vue sentimental, cette opération procède d'un apport de capitaux d'origine urbaine. Mathieu Libon a-t-il voulu parer au plus pressé, sauver ses neveux des poursuites des créanciers paternels, réaliser une opération immobilière, ou bien trop présomptueux, s'est-il engagé au-delà de ses moyens?

Dans leur laconisme compassé, les actes notariés taisent les mobiles que l'historien voudrait connaître. Plus brutal, le fait s'impose et avec lui, l'imagination reprend son essor. Mathieu Libon ne garde Oulhaye que trois ans ! Par acte passé devant le notaire P. de Herck le 20 octobre 1640, enregistré le même jour aux échevins de Liège, il vend le bien à Gilles de Nollet. Mathieu Leuvrix (Louvrex), bourgeois de Liège, est le mandataire de Libon; de ce côté, on se trouve dans le monde des marchands, pour qui l'accès à la robe et au prétoire réalise leur désir de progrès social. Ayant acquis pignon sur rue, ils aspirent à la possession d'une gentilhommière. Nollet se pare du titre de noble seigneur, il est d'ailleurs propriétaire de la « cense. cour. tour» de Gaillarmont près du Bois de Breux, qu'il donne en gage de l'exécution de ses obligations. De

son côté, Libon engage sa maison de Liège (1) et un petit bien rural aux Awirs.

Le prix de vente, 20.500 fl., est nettement supérieur, d'au moins trois fois, au montant de 1637. Mais malgré le nom de rendage que l'acte donne à cette aliénation, la convention porte uniquement sur le prix, en plus du payement des rentes foncières de 45 muids et demi, et un tiers d'épeautre.

Gilles de Nollet qui, dans la mesure du possible, s'employa à rédimer les charges grevant Oulhaye, eut des enfants dont l'un Jean, époux de Madame de Warnant, lui succède à Oulhaye (2).

Les guerres du XVIIe siècle frappèrent durement le château et ses terres; en même temps, la fortune du propriétaire se trouva fortement obérée. Le 17 novembre 1696, devant le notaire Pierre Malmendy il fait donation de son bien à noble seigneur Antoine Dainsac (ou Daynsa), capitaine d'infanterie au service du prince-évêque. Oulhaye est dans un état lamentable. Le château, pillé trois ou quatre fois, est fort délabré; dans leur ardeur à se procurer du plomb, les ennemis, qui ont campé deux fois aux environs, n'ont presque pas laissé d'ardoises entières sur les toits : il pleut de partout. Tout le cheptel a été enlevé, les meubles et « hardes » ont été emportés. Vidés par les réquisitions militaires, les greniers ne contiennent plus la moindre semence pour emblaver les terres tombées complètement en friche.

Cette désolation explique le sort réservé à la fille, Françoise Nollet : Dainsac la placera en religion en lui assurant, en plus de la pension alimentaire, douze écus par an, « pour ses douceurs ». Le père ne peut même pas établir sa fille en ces temps où les dommages de guerre ne rencontraient pas la solidarité nationale.

(\*) Selys Longchamps, nº 1680 (triage).

<sup>(1)</sup> Maison en Hors Château, d'amont au couvent des Carmelins, d'aval à Jean Fabri et devant à chemin.

Le vieux père Nollet sera entretenu, habillé et soigné par les médecins, aux frais de l'acheteur. Par piété et désireux de sauver la face, celui-ci assume l'obligation de faire au vieillard, le moment venu, des obsèques « suivant sa qualité » et de faire célébrer cent messes pour le repos de son âme.

La même minutie et les mêmes scrupules se retrouvent dans les sanctions à prendre éventuellement contre l'acheteur s'il manquait à ses engagements. Dans ce cas, Nollet et ses successeurs peuvent récupérer le bien en remboursant ce que l'entrée en religion de la fille aura coûté. Si Nollet ne pouvait «s'accommoder avec les humeurs » du capitaine, de sa famille ou de ses représentants, pour des raisons légitimes fondées en droit, l'entretien et l'hébergement au château seront remplacés par une pension annuelle de 350 fl. brabant. Le vieillard tient à continuer à vivre dans ses murs : il espère qu'un revirement de fortune le mettra en état de procéder au retrait du bien, formalité qui, en plus des modalités coutumières, pourrait avoir lieu si la demoiselle venait à quitter le couvent pendant le noviciat. Pour des âmes scrupuleuses, l'entrée en religion ne peut ressembler à une séquestration. Que ce soit le père ou la fille ou bien les deux qui «reprennent» le bien, Daysa sera remboursé du prix de la pension au noviciat, des impenses éventuelles et de l'intérêt des sommes exposées tant pour l'acquisition que pour les autres frais.

Malgré toutes ces précautions, le contrat de vente devra être exécuté dans la bonne foi mutuelle; pour cette raison, Françoise, qui intervient pour la propriété, tandis que le père est simplement usufruitier (humiers), renonce à l'exception de la minorité d'âge.

Toutes les charges incombent à Dainsac, y compris les tailles (1), contributions et rations à prélever sur

<sup>(1)</sup> Ce n'est pas toujours le cas, puisque dans un relevé du 20-12-1640 figurent pour le vinâve d'Oulhaye neuf noms, mais pas celui de Nollet, le propriétaire. La liste est-elle complète ou le bien est-il exploité par un fermier, peut-être un parent? Le plus gros poste est celui de Jean Warnant (7 sl. 4,5). — Warfusée, dossier 87 (copie du registre de la cour de justice).

les biens par Son Altesse, les Etats liégeois ou les puissances étrangères.

Dans l'intervalle, la superficie d'Oulhaye a diminué de trois bonniers, que Nollet a vendus à Noël Jamotte, exempts de toutes tailles.

Pour l'intelligence des démêlés ultérieurs, une clause du contrat doit retenir l'attention. Elle stipule que l'acheteur remboursera pour compte du vendeur un emprunt de 1552 florins, à un certain Henrard. Cette avance sera récupérable sur les canons d'une rente d'un montant annuel de 175 fl. dus par le nommé Fumal, demeurant à Burdinne. Après remboursement du prêt, la rente et ses produits reviendront à Nollet. Or le dit Henrard, tuteur de Françoise Nollet, est son oncle par alliance.

Le 3 mars 1698, la cour de Warfusée approuve et enregistre l'acte de vente de 1696. Loin de confirmer et de stabiliser une situation juridique, cette formalité prélude à des controverses.

A ce moment, entre en scène un nouveau personnage: Philippe Louis Colijns dit chevalier de Tarsienne, fils de feu Charles Colijns et d'Anne Gertrude de Nollet, seigneur et dame de Tarsienne, neveu de Jean de Nollet écuyer, frère de sa mère. Trois jours après l'approbation par la cour de Warfusée, il demande devant la même juridiction, à procéder au retrait lignager d'Oulhaye conformément à l'acticle 3, chapitre 6, des Réformations de Groesbeeck.

Le rachat va donner lieu à de longues procédures, devant les Echevins de Liège, au Conseil Ordinaire, tribunal d'appel de la Principauté. François Henrard tentera d'occuper le château de force (¹) tandis que le capitaine d'Ainsa et sa femme, née Dorothée de Montafroid, porteront le litige devant le Conseil Aulique de l'Empire. Une transaction intervient le 18 avril

<sup>(1)</sup> Fonds Selys Longchamps, no 1680 (triage).

1701 (¹). Aux côtés de Collijns exerçant le retrait lignager, comparaît Jaspar de Henne, ci-devant capitaine de cavalerie au service du roi de France : cette présence s'expliquera par les événements ultérieurs. Quant à l'opération même, on est surpris de constater que d'Ainsa, qui doit quitter les lieux le 30 mai, recède le bien contre la somme de 11.600 fl. brabant. Par rapport à la vente de 1640, le prix nominal a diminué à peu près de 45 %, alors que le florin brabant liégeois n'a subi qu'une très légère dévaluation pendant le 17e siècle (²) : les guerres de Louis XIV ont été funestes à la valeur de la terre.

Du point de vue archéologique, notons que les repreneurs n'ont à reprocher à d'Aynsa aucune innovation ou démolition quelconques.

Des questions relatives à l'exploitation rurale sont également prévues : restitution des marsages par l'occupant et évacuation éventuelle du cheptel, maintien du colombier et des arbres, payement des charges jusqu'à l'an 1700 inclus (à ce propos, sera reconduit l'accord conclu avec le collecteur au sujet des tailles et des contributions sur la base d'un forfait annuel de cinquante patacons). Dainza continuera à nourrir le vieux Nollet jusqu'à l'évacuation des lieux, mais les prestations ultérieures ne sont pas prévues. Un procès surgira de cet oubli ou de cette omission. L'entretien de la fille religieuse à Soleilmont (Saint-Trond) incombera à Collijns de Tarsienne.

Le chevalier de Tarsienne ne fut-il qu'un prêtenom ou les charges qu'il devait assumer lui pesèrentelles trop lourdement? Le 10 mai 1701, moins d'un mois

<sup>(1)</sup> Acte du notaire J. F. Viseto, passé en la maison de Pierre Henri Degrady, échevin de Liège, en la paroisse de Saint-Jean-Baptiste. Collijns qui est représenté par un mandataire, Baudouin-Charles Detroz, avocat à l'Official, ratifie l'acte le 10 mai 1701 (Fonds Selys, stock d'Oulhée, fo 98 et 107).

<sup>(2)</sup> Communication de H. Frère, notaire et numismate.

après la transaction qui ratifie le retrait lignager, Philippe Louis Collins, subroge dans ses droits Jaspar de Henne. La présence de ce dernier à l'acte du 18 avril 1701 ne nous surprend plus; l'acte de subrogation, passé devant le notaire H. Laguerre de Namur (1), rappelle d'ailleurs les interventions antérieures de Henne : il a participé aux frais du rachat d'Oulhaye et de l'établissement de la fille; Collijns qui l'a sollicité dans ce but, ne se trouve pas en état de rembourser ses emprunts. « D'ailleurs la conjoncture présente nous menace d'une rupture et guerre toute prochaine entre les puissances voisines, ce qui mettra Collins dans l'impuissance de profiter de son bien d'Oulhaye attendu qu'il en est fort éloigné; il pourra difficilement le vendre, les biens de campagne n'estant recherchés en temps de guerre. »

Subrogé dans les droits de Collijns, le nouveau propriétaire dut en supporter les charges : les quatre procès au sujet des rentes d'Oulhaye et l'entretien du vieux Nollet. Dans ses revendications, ce dernier est assisté de son gendre Henrard, tuteur de Françoise, la religieuse. Ce dernier réclame l'argent qu'il a avancé au père et à la fille. De tous ces litiges assez compliqués (²), nous retiendrons les transactions qui y mettent fin.

Le 4 mars 1702, le capitaine de Henne s'engage à « fournir un lit » à Nollet (³). Le 12 juillet 1703, il verse 2400 fl. à Henry-François Henrard, domicilié à Liège, en la Basse-Sauvenière, paroise Saint-Michel.

La paix ne règne pas encore, l'honneur des familles n'est même pas respecté. Henne en arrive à contester la validité du mariage de l'écuyer Jean de Nollet, avec sa deuxième épouse, Françoise de Hallembaye et partant la légitimité de leur fille Catherine de Nollet.

<sup>(1)</sup> Enregistré à la cour de Warfusée, le 9 janvier 1702.

<sup>(\*)</sup> Fonds Selys, n° 381, 475. (\*) Ibid. Stock d'Oulhée, f° 111.

Le procès se déroule devant l'Official mais par une transaction du 14 juin 1706, Henne vient à résipiscence; il impute à un mouvement de colère ses allégations relatives à la naissance de Catherine, épouse Henrard, dont il proclame l'honorabilité. Henrard paye 1600fl. à Henne et c'est la fin des litiges. Henrard déclare n'avoir pas voulu contrevenir au contrat du 4 mars 1702 relatif à Oulhaye, il renonce à toutes les prétentions qu'il pourrait émettre sur ce bien, fort de la qualité d'enfant légitime reconnue à sa femme « attendu que par son contrat de mariage fait avec le seigneur de Nollet son beau-père, ce dernier l'a fait renoncer au dit château et bien » et qu'en échange, il a recueilli tous les biens du second lit Nollet-Hallembaye (¹).

Quoique soldat, le nouveau propriétaire n'en est pas moins le fils d'un gros marchand, Jean de Henne époux d'Agnès des Tawes. Etabli dans le bailliage d'Amercœur, Jean de Henne, aux activités multiples, s'est surtout imposé comme tanneur, même sur le plan international. Warfusée et ses dépendances, pays de l'alun, ne lui étaient pas inconnus.

Continuant son ascension sociale, le fils du marchand, Gaspard, ancien capitaine au service de la France, a épousé Marie-Catherine de Bormans de Hasseltbrouck, famille originaire de Saint-Trond qui, elle aussi hissée sur le pavois par le négoce, acquiert aussi des seigneuries.

En vertu d'un testament rédigé le 11 avril 1736 (2) par le notaire P. W. Magnery curé de Saint-Hubert à Liège, les époux lèguent leurs biens à leurs deux filles, Agnès-Françoise et Marie-Catherine, et le 8 juin 1742, le père, devenu veuf, fait cession de son usufruit sur

<sup>(1)</sup> Selys. Stock d'Oulhée, fo 113, 114 vo.

<sup>(2)</sup> Warfusée, boîte 75. Partage égal entre les deux filles Agnès-Françoise épouse de M. de Bormans seigneur de Cortis rapportera à la masse les 1.000 fl. bb. de rente reçue en dot lors de son premier mariage avec feu l'avocat Hardy.

Oulhaye à ses deux gendres et à leurs épouses, celles-ci ayant déjà la nue-propriété par la mort de leur mère (1). Ces deux gendres sont Laurent de Bormans de Hasseltbrouck (2), seigneur de Cortis puis de Corswarem et Albert de Leyten, seigneur de Corbeaumont.

C'est vers la fin de la possession d'Oulhaye par Gaspar de Henne que Saumery en donne la description. Nous la reproduisons, non seulement pour son témoignage archéologique, mais encore parce qu'elle permet de saisir les avatars que le bâtiment a subis, inéluctables dans un terrain minier.

«A une demi lieue de Jehain (Jehay) vers l'Orient, on trouve ce château assis sur un coteau fort élevé qui commande un valon fertile. Sa basse-cour grande et bien bâtie, est défendue de quatre tours d'un beau dessein, dont les deux qui regardent le valon forment un coup d'œil brillant et agréable. Le donjon est un ancien bâtiment entouré d'un fossé d'eau vive, qui le rend entièrement isolé. Une petite cour oblongue, bordée d'un corps de logis quarré, en forme le plan. Les apartemens, quoique peu nombreux et dans un goût assés ancien, sont commodes et proprement entretenus » (3).

Le 9 octobre 1772, la douairière de Hasseltbrouck, née Agnès-Françoise de Henne, et son beau-frère Leyten partagent le bâtiment et les terres d'Oulhaye qu'ils avaient possédés en commun pendant trente ans.

Saumery écrivait vers 1740.

<sup>(1)</sup> Notaire Heyne. Fonds Selys. Stock d'Oulhée, f° 129 v°. Warfusée, reg. 2 et dossier 75. — M. Yans. L'équité et le droit liégeois du Moyen-Age. Etude historique des successions, Liège 1946. — Gaspard de Henne meurt le 14 janvier 1744 (Annuaire de la Noblesse, 1872, p. 64).
(2) Le mariage eut lieu en 1731.

<sup>(\*)</sup> Le texte continue comme suit : « Ce château, qui apartenait à la famille de Nollet, aiant été engagé à M. d'Aiza, capitaine au service de Liège, fut ensuite retiré par M. le chevalier de Tarsienne qui l'a transmis à M. Henne ancien capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Très Chrétienne, qui est le possesseur actuel ». (Saumery, Les délices du pays de Liège, Liège, Everard Kints, 1743, t. III, p. 452).

Le dénombrement des terres opéré à cette occasion se résume comme suit :

Part	de la	dame		Part de	Leyten
В.	VG.	VP.	F	3. V.G	VP.
9	6	18	0	18	10
0	15	10	5	9	7
0	8	0	1	7	12
9	0	8	1	2	4
1	7	15	10	9	18
10	7	10	2	4	4
3	8	19	8	5	15
2	8	11	3	11	11
1	4		1	17	10
			0	15	
38	7	11	0	10	181/2
			0	11	5
			37	3	191/2

Cela représente au total un peu plus de 75 bonniers; si la superficie n'a guère varié, la grande parcelle de 31 bonniers a disparu et l'émiettement de la sole agraire manifeste même, du point de vue de l'exploitation, une légère tendance à s'accentuer.

Les charges foncières ont diminué puisque chaque co-partageant payera la moitié de 27 muids 5 setiers. Dans le bâtiment et dans les dépendances, diverses choses restent communes et quant à leur utilisation et quant à leur entretien.

Du point de vue religieux et archéologique, notons que la chapelle bâtie dans les appartements du château, les ornements et ce qui en dépend, resteront également communs.

Quelques mois après le partage — on se demande s'il n'est pas intervenu dans ce but — le 18 mars 1773,

Leyten, ancien officier au service du roi de France, vend sa part à la douairière de Florent d'Oultremont de Warfusée, née Lannoy-Clervaux, qui comparaît assistée du tuteur de ses enfants (1).

De la superficie, le vendeur retient 15 verges grandes en un enclos dit trixhe d'Olhée. L'acheteuse verse 20.381 fl. et payera annuellement 13 muids 7 ½ setiers de charges. Le prix de vente de la moitié d'Oulhaye vaut à peu près le double de la valeur de l'ensemble au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le règne pacifique de Charles-Nicolas d'Oultremont se manifeste dans le prix de la terre.

En plus des avantages terriens visés, cette opération révèle la fortune des Oultremont. Malheureusement, l'accroissement du domaine de Warfusée fut de courte durée. Le 13 mai 1773, Agnès-Françoise de Henne, dame de Corswaremme et douairière de Laurent baron de Bormans de Hasseltbrouck, seigneur de Cortis, procéda au retrait lignager (²). Le prix d'achat fut remboursé et en plus 169fl. et 10 patards pour les intérêts et 15 patards pour « droits de lettre »; furent également comptabilisés au profit de l'ex-acquéreur, les impenses et les labeurs entrepris par P. Vigoureux, censier de Warfusée.

Désireuses de stabilité foncière, les douairières savent administrer et le fait que l'acte de retrait intervient devant Servais Barthelemy Dellevaux, le notaire des Oultremont de Warfusée, donne à croire que la bonne entente règne entre elles.

En 1773, Oulhaye, à la suite du retrait et par succession, se retrouve donc dans le patrimoine d'Agnès-Françoise de Henne veuve de Bormans de Hasseltbrouck, dame de Corswaremme, domiciliée à Liège

(a) Acte de notaire Servais Barthélemy Dellevaux. Selys, stock, fo 134 et ss.

<sup>(1)</sup> Stock d'Oulhée, f° 134. Acte du notaire Pierre Collinet de Verlaine, enregistré à la cour de Warfusée.

sous les Immunités de la collégiale Saint-Martin, paroisse Saint-Remacle. Elle mourut sans enfant le 24 janvier 1789. Sa nièce, Marie-Thérèse Louise-Constance, fille du frère de son mari André-Grégoire baron de Bormans de Hasseltbrouck avait épousé Michel-François baron de Selvs (1). A ce fover sont nés Michel-Laurent et Marie-Thérèse.

Michel-Laurent de Selys (1759-1837), qui fit une carrière politique brillante sous divers régimes, devient propriétaire d'Oulhaye à la mort (24 janvier 1789) de sa grand-tante Madame de Cortis de Hasseltbrouck née de Henne; la comptabilité du régisseur de Selvs commence le 4 septembre de la même année (2).

Par acte du 19 janvier 1815 passé devant le notaire Delvaux de Jemeppe, Selvs vend le domaine à Jeanne Jamar de Montfort, veuve de Léonard Minette, tous deux originaires d'Ans et Glain (3).

Léonard Minette (4) est un gros propriétaire terrien et les Jamar, qui jouèrent un grand rôle dans la vie de la Cité; se retrouvent dans les fermes-châteaux d'Ans et des environs. On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement : au XVIe xiècle déjà, une Jamar habita Oulhée; les maisons ont de ces destins dont les occupants ignorent souvent la trame.

Annuaire de la Noblesse, 1872, pp. 65, 66 (verbo Bormans).
 Fonds Selys, reg. 124 et 150 (triage).
 Pour le XIX<sup>e</sup> siècle, nous suivons les notes fournies par le comte Minette d'Oulhaye, révérend curé d'Avennes, et par M. Pierre Hanquet. Nous les en remercions.

<sup>(4)</sup> Baptisé à Ans, le 6 mai 1728, mort à Liège le 21 mars 1812. Sa femme, fille de Jean Jamar et de Marguerite Minette - elle est donc sa parente - fut baptisée à Glain le 11 octobre 1747, elle mourut à Liège le 18 avril 1829. Le mariage eut lieu à Liège le 27-2-1775. A propos des origines de la famille Minette, le révérend curé d'Avennes me communique:

<sup>«</sup>Les origines de notre famille Minette au-delà de Léonard Minette me paraissent obscures.

D'autres que moi et moi-même avons déjà fait des recherches. La tradition dit que les Minette proviennent de France.

J'ai facilement trouvé trace de famille Minette en France, mais non les chainons pour nous y rattacher.

Aux Archives Nationales à Paris, la fiche Minette (que j'ai moi-même copiée) résume ainsi les données du Nobiliaire de Champagne de M. de

Les conjoints Minette-Jamar eurent huit enfants dont l'aîné, Jean-Louis-Joseph, né à Liège et baptisé à Sainte-Marguerite le 28 février 1777, receuillit dans sa part, le château d'Oulhaye, où il mourut le 2 septembre 1846. Il avait épousé à Liège, le 27 juin 1822, Anne-Théodore-Louise Fortemps de Loneux, née à Liège le 14 décembre 1786 et y décédée le 17 février 1870 (¹).

Léopold, le cadet de leurs six enfants, né à Oulhaye le 31 décembre 1830, recueillit la propriété : il y mourut le 15 mai 1905. Avec lui, la famille se hisse à un niveau social encore plus élevé. Il épouse à Liège, le 19 mai 1864, Marie-Caroline-Hippolyte-Scholastique de Ma-

Caumartin édité à Châlons chez Jacques Seneuze, M. D. C. LXXIII: de Minette, Seigneurs de Saint Vrain, de Viapre, de Heiz, de Bassignant. Nicolas de Minette, écuyer, archer des ordonnances du roi sous la charge du duc de Guise, obtint une ordonnance du prévôt de Vitry, le 21 janvier 1556, dans laquelle il est énoncé que Philippe de Minette, son père, tué à la bataille de Marignan en 1515, était fils de Henri de Minette, époux de Marguerite de Faux, lequel fut commis en 1498 pour conduire les francs archers des doyennés de Vassy, de Saint Dizier et de Joinville. Cette famille qui a pris pendant plusieurs générations les noms de Minette du Breuiel ou du Breueil de Minette, a été maintenue en 1670.

Maintenus noble en 1670 sur des preuves de 1515. Il y a eu des preuves pour l'école militaire de 1760. Comparution aux Etats Généraux à Langres pour la noblesse en 1789. »

La tradition dit aussi que la famille Minette se rattache à Sainte Jeanne d'Arc; le livre Jeanne d'Arc, de H. Wallon édité à Paris chez Firmin-Didot en 1892 donne page 423 une généalogie de la descendance des frères de Sainte Jeanne d'Arc: « Renée du Lys, épouse François Mynette, écuyer, le 26 janvier 1630. »

Les armes de la famille Minette sont : d'or fretté de gueules, au losange du champ, posé en abîme, chargé d'un lion de gueules.

Ces armes correspondent exactement à celles indiquées et dessinées dans Caumartin ».

<sup>(1)</sup> Elle était fille de Jean-Louis-Lambert-Joseph Fortemps de Loneux et de Louise Jacqueline-Théodora Bobé de Prévalois. Sur les Fortemps-de Loneux qui habitaient Soumagne, cfr. Dr. H. Hans. Histoire de la paroisse de Soumagne, Dison-Verviers, p. 126. « Philippe, roid'Espagne, consirma à Lambert Fortemps-de Loneux et lui octroya le titre de chevalier le 18 avril 1699. Le diplôme sut enregistré à Bruxelles, le 14 août et le 8 octobre 1665; enteriné de nouveau à Bruxelles par Jaerens, le 17 décembre 1753, et enregistré à Soumagne, le 18 août 1760.

car (1), qui mourut à Oulhaye le 2 août 1916. Le 1er juillet 1884, Léon XIII lui confère le titre de Comte Romain, transmissible à ses descendants par voie de primogéniture masculine.

De leur union naquirent trois enfants :

- 1. Adolphine-Henriette-Marie dite Mia, née à Liège le 25 février 1872, décédée à Uccle le 4 décembre 1930; elle épousa à Saint-Gilles (Bruxelles) le 25 mars 1925, le chevalier Jean-Joseph-Xavier-Marie-Eugénie de Theux de Meylandt et Montjardin. Ils n'eurent pas d'enfant.
- 2. Alphonse-Joseph-Mario, né à Louvain le 1er mars 1874, mort à Leuze le 5 juillet 1950; il épousa à Ordange, le 22 septembre 1910, la baronne Christine-Marie-Thérèse-Ernestine de Pitteurs-Hiégaerts (2).
- 3. Marc-Marie-Joseph né à Oulhaye le 12 octobre 1875, il épousa à Bruxelles, le 29 mai 1922, Elisabeth-Gobertine-Wilhelmine-Julie-Antonia, comtesse d'Aspremont Lynden (3). Il est mort à Uccle le 3 avril 1959. Ingénieur des Mines, sorti de l'Université de Liège, il fit une brillante carrière profitable au prestige international de notre industrie et avantageuse pour l'enrichissement de notre patrimoine national et colonial. Le Mémorial du soixante-quinzième anniversaire de l'Association des Ingénieurs sortis de Liège a publié en 1922, le curriculum vitae de Marc Minette (4). A ce moment, l'ingénieur était âgé de quarante sept ans. L'énumération de tout ce qu'il avait déjà accompli, laisse rêveur. Parmi les positions qu'il occupa et ses réalisations, signalons : « Etudes minières dans le Nord de

<sup>(1)</sup> Fille d'Augustin François de Macar et de Marie-Catherine-Lambertine Haenen, née à Liège, le 2 février 1842.

<sup>(2)</sup> Née à Ordange le 22 décembre 1880. (3) Née à Barvaux, le 6 octobre 1883.

<sup>(4)</sup> A. I. Lg., Mémorial du 75° anniversaire, 1847-1922, Liège, in 8°, Thone, 1925, pp. 272, 273.

la Hongrie, stage aux charbonnages de la société Cockerill, ingénieur faisant fonction de directeur aux Mines et Charbonnages de la Nouvelle Montagne, directeur des Mines de Magnac en Auvergne, recherches minières en Belgique, directeur des mines de Vallauria en Italie, directeur des mines d'Alagir en Russie, ingénieur conseil au Crédit Liégeois, directeur de la société Geomines au Congo (prospection), administrateur-directeur de la compagnie Geomines à Bruxelles et administrateur de quelques sociétés en Belgique » (¹).

C'est à l'époque de cette génération que les Minette reçoivent par Arrêté royal du 19 novembre 1927 (2), l'adjonction d'Oulhaye qu'ils portaient en fait depuis 1827.

Les trois enfants cités plus haut sont les héritiers du bien d'Oulhaye, qui resta pendant une bonne dizaine d'années dans l'indivision, chacun des deux frères désirant le château, qui était occupé depuis la mort de la douairière en 1916, par son fils Mario.

En 1928, le domaine comptait cent hectares, il fut divisé en trois lots à tirer au sort; l'un comportait

(\*) Moniteur Belge du 2 décembre 1927.

<sup>(1)</sup> Parmi ses publications: Etude sur la préparation mécanique des minerais dans Revue Universelle des Mines — Etudes sur les mines métalliques (Ibidem) — Etudes sur les questions minières, industrielles et coloniales dans divers journaux et revues entre autres au Congrès des Ingénieurs à Liège. Il a aussi écrit un roman « Malila » qui eut à l'époque un certain succès. Service effectué pendant la guerre: engagé volontaire le 3 août 1914, soldat du génie, réformé en 1915. (D'après un de ses mémoires manuscrits où il relate sa carrière militaire, les flèvres coloniales n'étaient pas bien vues à l'armée.)La société Geomines nous a communiqué: « Notre société, formée en 1910, avait pour objet d'explorer les possibilités minières du Katanga (Congo belge) dans les zones non encore concédées à l'Union Minière.

M. Minette d'Oulhaye fut à l'époque désigné comme chef de mission de prospection composée de plusieurs ingénieurs issus de l'Université de Liège. Cette mission eut à son actif la découverte dans le Nord du Katanga du bassin charbonnier de la Lukuga (région d'Albertville) et de deux zones stannifères, dont celle de Manono, la plus importante, est toujours en exploitation. Après la guerre 1914-1918, Mr. Minette prit la direction de la société à Bruxelles et quitta ce poste en 1931.

le château, la ferme, le parc, des terres; les deux autres lots comprenaient chacun une partie de la campagne d'Oulhaye. Ce tirage au sort eut lieu le 30 mars 1928 par devant les notaires Alfred Bolly, de Chapon-Seraing, et Guillaume Jonet, de Villers-le-Bouillet.

Mia obtint le château mais l'échangea avec Marc contre la part de Marc. L'ingénieur fut ainsi propriétaire du château jusqu'à sa mort, survenue à Uccle le 3 avril 1959. Ce même Marc racheta la part de sa sœur. un peu après le décès de celle-ci survenu le 4 décembre 1930, des mains de son beau-frère. Dans la branche de Marc, se retrouvent donc les deux tiers d'Oulhave. L'autre tiers, échu à Mario, passa, à sa mort, à ses deux enfants : Thierry-Julien-Jean-Marie-Léopold né à Oulhave, le 24 juillet 1912, actuellement révérend curé d'Avennes en Hesbave et Jeanne-Marie-Caroline-Antoinette née à Verlaine le 14 décembre 1915, épouse du baron José Gillès de Pélichy, habitant le château de 's Gravenwezel près d'Anvers. Depuis le partage du 4 février 1957 (1), ce tiers appartient au premier nommé. Les deux autres tiers provenant de Marc sont dans l'indivision entre Monique, née à Bruxelles le 25 avril 1923, épouse du prince Léopold E. de Croy-Solre, depuis novembre 1956 (trois enfants), Jean-Michel né a Bruxelles le 26 septembre 1926 (il a épousé en octobre 1954, Elisabeth de Wée) et Jacques, né à Bruxelles, le 25 août 1928, docteur en droit et en sciences économiques. Tous trois, ils habitent Bruxelles.

Puisque au XVIIIe siècle, les propriétaires du château-ferme n'en retiennent que l'attrait de la maison de

<sup>(1)</sup> Notaire Van der Meersch, 161, rue Royale à Saint-Josse-ten-Noode.

campagne (1), il convient à la lumière des baux de fermage, d'accorder quelque attention à ceux qui firent fructifier le bien.

Le 29 octobre 1421, le capitaine de Henne donne le château et ses dépendances en location par stuit (2), à Libert Heptia, échevin de Warfusée, qualifié d'honorable, titre que l'on attribue habituellement à un marchand qui, indirectement ou par sa femme, s'attache à exploiter également la terre.

Le 16 mai 1769, la douairière de Hasseltbrouck et Albert de Leyten, co-propriétaires, font de même en faveur d'Oger Dans, censier à Aineffe, vraisemblable-blement un descendant de l'aristocratie terrienne resté fidèle au soc ou ramené vers la terre à la suite de revers de fortune (3).

Le 6 décembre 1773 (4), devant le notaire J. M. Sprimont, la douairière de Bormans de Hasseltbrouck, née Agnès-Françoise de Henne, loue le bien à Jean Marcotty, par bail de trois, six, neuf, avec possibilité mutuelle de renonciation à six mois de l'échéance; sinon, la reconduction s'opère. La prise de possession commencera le 15 mars 1774.

L'ensemble des dispositions, dont certaines minutieuses, reflète cependant le souci du propriétaire de veiller à la sauvegarde de la valeur économique du bien. Dégageons-en l'essentiel.

Dans l'immeuble, le fermier occupera la cuisine du château, la chambre y joignant, les deux chambres

(4) Fonds Selys, no 483 (triage).

<sup>(1)</sup> Bail du fermier Dans. Le fermier occupe la cuisine avec la pièce y joignante, deux pièces à l'étage, le grand grenier et deux caves. Les propriétaires se réservent la pêche dans les étangs (Warfusée, dossier 75).

<sup>(2)</sup> Warfusée, dossier 75. Pour diverses productions, ce bail représente un contrat de métayage. Le fermier ne peut extraire la houille ni en permettre l'extraction.

<sup>(3)</sup> Warfusée, reg. 2. — En janvier 1752, nous trouvons cité comme fermier, de Fraiture (Warfusée, Comptabilité, reg. 10, f° 6).

de l'étage, les grands greniers et les caves à l'exception des deux caves sous les deux tours et celle sous la grande salle.

Malgré la différence de niveau social, fermier et propriétaire cohabitent : c'est notre époque qui a accentué la ségrégation sociale dans l'habitat.

Le fermier est d'ailleurs chargé d'assurer le ravitaillement de la dame; le bail prévoit la fourniture de quatrevingts livres de beurre, l'approvisionnement en combustible du four et de la brasserie, la livraison de fruits et même l'agrément de la propriétaire, à qui le fermier prête un cheval de selle et pour laquelle il assure le transport des « hardes et effets » de Liège à Oulhaye et vice-versa.

D'après le mesurage de 1743, la superficie arable d'Oulhaye est de 60 bonniers 17 verges petites. De cet ensemble, il faut retirer un bonnier représentant la pièce appelée « laid tierre » et 15 verges et 16 petites pour l'enclos dit « trixhe d'Olhée » aliéné par de Leyten à Nicolas Graindor en 1773. Ce qui donne un reliquat de 58 bonniers, 5 verges grandes et une petite, pour lesquels le fermier paye une redevance au bonnier de 19 setiers de bonne épeautre (environ 570 litres) et au total, 138 muids 2 setiers 3 quartes. A ce moment, la terre représente encore une source de revenus appréciables pour le propriétaire.

Vu que pour se donner l'illusion de pratiquer une science exacte, les historiens affectionnent de plus en plus les chiffres, au détriment de l'étude des institutions où tant reste à faire, tâchons d'établir le rapport entre le loyer et la productivité de la terre.

Dans une étude fort savante, le professeur J. Ruwet a tenté d'évaluer le rapport moyen d'un hectare au XVIIIe siècle, tant en Hesbaye qu'au Condroz. Si nous le comprenons bien, en ajoutant l'avoine aux céréales panifiables, la production varierait entre 600 et 700 litres. Dans ces conditions, le loyer se situerait très

près de la totalité de la production (dans d'autres fermes de Hesbaye, propriétés des Oultremont, la redevance locative atteint parfois 24 setiers ou 720 litres) (1).

Nous préférons nous en tenir au souvenir transmis par tradition orale, d'une production tendant vers 2000 Kg à l'hectare ou 1500 kg au bonnier (le bonnier vaut 0,87 ha). Malgré ces chiffres plus optimistes, et en donnant à l'épeautre une densité voisine de celle du froment, nous arrivons à partir de 570 litres ou 513 kg à considérer la redevance exigée du fermier d'Oulhaye comme le tiers de la production fictive d'épeautre (2). C'est là, selon nous, une charge très lourde, car le fermier ne produit pas que cette céréale et d'autre part l'assolement triennal le prive chaque année d'un tiers de la sole agraire laissée en jachère.

Au point de vue des institutions, il apparaît donc que la terre n'est pas encore en fait aux mains de ceux qui

p. 86. Productivité globale de la terre (Rapport moyen d'un hectare)

	Hesbaye Seraing- le-Château	Villers le Bouillet	Condroz
A COUNTRY OF	litres	litres	litres
Epeautre	80,06	154,28	
Seigle	231,63	175,78	
Froment	129,87	95,98	
Panifiable	441,56	426,04	514,87
Avoine	154,52	130,08	189,3
	596	556	703,90

<sup>(\*)</sup> Dans les baux des XVI et XVII esiècles, en Hesbaye, le payement d'un muid d'épeautre (8 setiers) peut être remplacé par celui de 3 setiers de froment (proportion de huit à trois).

<sup>(1)</sup> J. Ruwet, Prix, production et bénéfices agricoles. Le pays de Liège au XVIIIe siècle dans Cahiers d'histoire des prix, fasc. 11, Louvain, 1957, p. 69,

la cultivent. Malgré la pratique du bail, les souvenirs du métayage survivent : c'est au fermier qu'incombe la fourniture des semences, mais la dame paye pour celles-ci 50 florins brabant annuellement, de même qu'elle participe à part égale aux frais des engrais autres que le fumier dont l'épandage est fixé à vingt charretées de marne ou de chaux par an. La notion de métayage se retrouve encore dans le paiement des tailles extraordinaires et des exactions militaires, à la réserve des réquisitions normales.



Oulhaye: Une des tours d'angle de la ferme

Oulhaye comporte beaucoup de prairies et de vergers : 13 bonniers 12 verges grandes et 9 petites avec «l'aha-

nière ». Pour eux, le fermier paie un loyer annuel de 400 florins brabant. En outre, il verse chaque année 100 florins pour «le vin de stuit ». Primitivement, ce vin, pure gratification, n'offrait lors de la conclusion d'un bail, qu'un aspect juridique, scellant par son symbolisme la valeur des engagements bilatéraux. Mais avec l'évolution économique, il est devenu une charge pour le fermier. Son paiement dissimule parfois le remboursement d'un capital prêté par le propriétaire lors de l'entrée du fermier, quand ce ne serait que l'amortissement du cheptel et des instruments de travail.

C'est sans doute pour être sûre de percevoir sa part d'épeautre — portable à Liège ou ailleurs — que la dame interdit la culture de l'avoine au-delà de huit bonniers. Oulhaye étant un centre fruitier, le fermier est tenu de protéger les arbres contre les atteintes des animaux; il doit aussi planter chaque année dix jeunes arbres. La dame se réserve les noyers dans la prairie « à la petite porte de derrière », la moitié des pruniers, les noisetiers, les arbres et les espaliers du jardin, les saules croissant autour de l'étang et dans la prairie nommée Spineux.

Le souci de prévenir l'épuisement du sol apparaît clairement dans l'interdiction de brûler les pailles et l'obligation de les convertir en fumier.

Le fermier ne peut envairer que trois bonniers de trèfle par an « à condition qu'il leur donne deux royes immédiatement après la seconde coupe », c'est-à-dire qu'après la récolte, il doit défoncer convenablement le sol. Ce n'est qu'avec le consentement de la dame qu'il peut sous-louer des lopins pour la culture des carottes et du trèfle, quant à celle du chanvre elle est formellement interdite. Comme dans tout pays d'élevage du mouton, donc producteur de laine, il lui est permis de planter des chardons (lièrdonz ou peignes) dans une couple de bonniers en jachère, mais à ses risques quant à la productivité ultérieure de ces parcelles.



Oulhaye dans son état actue

L'assolement traditionnel doit être scrupuleusement observé et la pâture des durs grains est interdite. Cette dernière interdiction traduit le souci gouvernemental du XVIIIe siècle de ne pas diminuer la production du blé par des abus d'une vaine pâture, laquelle, d'après la coutume, pouvait s'exercer jusqu'en avril (1).

Le fermier doit réserver tout son travail au bien : il ne peut reprendre d'autres terres sans l'accord de la dame.

D'autres clauses, relatives aux dommages provoqués par les guerres, les tempêtes, la sécheresse et affectant une superficie de plus de quatre bonniers, à parts égales entre le propriétaire et le locataire, prouvent que rien n'a été abandonné au hasard. C'est dans le même souci de répartition équitable des responsabilités que les risques d'incendie sont supportés par le locataire.

Un nouveau fermier reprend l'exploitation du bien le 15 mars 1785 (2), il s'appelle Alexandre Xheneumont. La redevance au bonnier est fixée à 18 setiers de bonne épeautre; la sole arable atteint 58 bonniers 5 verges grandes. Les conditions qui lui sont faites, rappellent celles qu'avaient souscrites son prédécesseur.

Selvs, le nouveau propriétaire, lui gardera sa confiance. Par le bail du 10 mars 1791, passé devant le notaire J. A. Bodson, Xheneumont s'engage à fournir la même redevance pour une superficie de 59 bonniers 18 verges grandes et 15 petites. Le prix des prairies est porté à 435 florins brabant et le vin de stuit à 125 fl. à payer lors de la convention, puis chaque année.

L'engrais, porté à vingt-cinq charretées de chaux ou de marne, lui incombe totalement. Au chapitre des cultures, notons encore les sept bonniers d'avoine à

<sup>(1)</sup> M. Ponthir et M. Yans, La seigneurie laïque de Grâce-Berleur, dans B. I. A. L., t. LXXII, 1957-1958, p. 142.
(2) A. E. L., Cour de Jupille, reg. 173, f°.9.v°. Bail du 26 septembre 1784 (renseignement fourni par M. Ponthir).

chaque saison de marsage; l'emblavement de la navette ne peut dépasser six bonniers avec labourage spécial pour les terres qui les ont fournies; l'entretien des jachères est même réglementé (« qu'il devra avoir relevé toutes les jouxhières au premier de juillet de chaque année »).

Pour ce fermier, nous avons conservé, grâce à la comptabilité Selys, le relevé de ses charges (¹). Malgré les temps troublés, elles restent normales puisqu'elles consistent en un prélèvement sur la production. L'effraction — c'est-à-dire la fixation en numéraire de la rente en nature, d'après les prix moyens pratiqués —, a fortement varié — le phénomène est connu — et il arrive que le propriétaire charge le fermier de vendre sa part. Mais c'est surtout dans la location des prairies que les retards de paiement se manifestent. D'une façon générale, il semble que seules les guerres du XXe siècle ont favorisé l'agriculture (²).

Dans les trois baux que nous venons d'analyser, une clause mérite d'être mise en évidence : celle qui réserve les mines au propriétaire, le fermier ne pouvant prétendre qu'au dédommagement pour le terrain prélevé pour le foncement des bures (dommage).

Le charbon d'Oulhaye a été exploité de longue date. Pour fournir quelques chiffres de production, notons les comptes que rendent les maîtres et sociétaires de la fosse d'Oulhaye en vertu du rendage des mines de houille situées dans les terres de Selys Longchamps,

<sup>(1)</sup> Fonds Selys, reg. 150.

<sup>(2)</sup> Pour le XXe siècle, le révérend curé d'Avennes nous communique : « Avant la guerre de 1914, le fermier d'Oulhaye s'appe!ait Andernach. Pendant la guerre de 1914-1918, le fermier s'appelait Malcorps. Au lendemain de la guerre, la ferme d'Oulhaye fut occupée par les époux Laurent Wéry-Etienne qui venaient de la ferme de Lexhy et qui restèrent sur le bien jusqu'en 1928 ou 1929, Actuellement, la ferme du château est occupée par M. Bonhiver; plusieurs cultivateurs se partagent la propriété: MM. Bonhiver et Guillaume Tombeur sur le bien de mes cousins, Oscar Delcour, Félix Giroul et Achille Masuy sur mon fonds ».

rendage opéré le 2 ventose an 11 ou 21 février 1803. La houillère s'appelle Poot, ses exploitants sont Paul-Hubert le Bussy, de Flémalle, déjà intéressé dans d'autres charbonnages de la vallée et du voisinage, et Th. P. M. Sprimont, dont l'héritier est un certain Comhaire.

Le propriétaire perçoit 4 % de la production. De juin 1804, date du début de l'extraction, jusqu'au 20 septembre 1813, la vente a atteint le chiffre de 23.414 fl. 8 s. (1)

La société des charbonnages d'Oulhaye fonctionna pendant une grande partie du XIX siècle avec les aléas que connurent ces exploitations, surtout à l'époque des conflits relatifs à la demande des concessions en vertu de la loi minière de 1810 qui nationalisa les mines.

Dans la déclaration de succession des époux Paul-Hubert le Bussy et Anne-Marie-Joseph Donnea d'Arcis (famille originaire de Milmort mais habitant Liège), il est question d'un quart des droits dans la demande en concession de la mine d'Oulhaye à Saint-Georgessur-Meuse (2).

Sous le Régime Belge, A. Bussy et consorts demandent par pétition du 27 septembre 1838, une extension de concession. Elle sera accordée sous 112 hectares par arrêté royal du 17 juin 1871. La concession principale datait du 19 février 1856. Elle répondait à une de-

(1) Fonds Selys, reg. 150 (à la fin).

<sup>(2) 1</sup>er mars 1829. Acte du notaire Jean-Antoine Servais de Jemeppe pour Bussy. On y voit les parts que Bussy détenait dans les fosses et également celles auxquelles il prétendait. A partir du 4e degré, les Bussy de Flémalle se divisent en deux rameaux distincts qui vivront côte à côte jusqu'en 1850 environ. Ceux du premier rameau seront surtout des commerçants et des cultivateurs (rameau éteint), ceux du second, des houilleurs et des industriels (aiguilliers), des marchands de fer, de plomb et d'alun. M. Roger le Bussy, gouverneur honoraire du Kasaī qui m'a fort aimablement communiqué les renseignements qu'il possède sur sa famille appartient au deuxième rameau. Déjà au XVIes., un Jacques le Bussy relève le métier des houilleurs inaugurant ainsi une tradition familiale.

mande introduite le 30 mars 1825 par Paul-Hubert Bussy de Flémalle, Jean-Joseph-George d'Engis et Ferdinand-Joseph Gonda de Saint-Georges. Ces exploitants avaient été habilités antérieurement dans leurs entreprises par des arrêtés royaux successifs (1).

En guise de conlusion, négligeons tous les aspects préparatoires de synthèses plus vastes que, à l'occasion d'une « micrographie », nous avons signalés dans l'optique de l'histoire agraire et sociale. Retenons seulement pour la gentilhommière d'Oulhaye à Saint-Georges que, quoique située en dehors de la banlieue, elle a vécu dans la sphère des influences liégeoises; de plus, elle a fourni le cadre à une belle et grande évolution sociale : peut-être, sans le charbon de son sous-sol, Marc Minette d'Oulhaye, le pionnier du Katanga, n'aurait pas choisi la même carrière.

Maurice YANS.

<sup>(1) 12-2-1825; 14-2-1827; 8-1-1831; 11-1-1832; 27-2-1836.</sup> Notons aussi une extension obtenue par le baron L. de Waha, le 30-9-1862, pour le compte de cette société. Le 13 avril 1869, la société d'Oulhaye avait fusionné avec le Lurtay. Elle était en compétition avec le Burton. Voir surtout Archives de la Province aux A. E. L., Concessions nº 854, 1803, 2262 et portefeuille des arrêtés royaux.

#### **Publications**

#### en vente au Musée Curtius (\*)

#### Fonds de l'Institut Archéologique Liégeois

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, publication annuelle en cours depuis 1852.

#### Tomes et fascicules en réserve :

tome V (année 1862) : 3e fascicule

tome VI (année 1864) : 2e et 3e fascicules

tome VII (année 1866) : 1er fascicule

tome VIII (année 1868) : 1er et 2e fascicules et un 3e fascicule

tome X (année 1870): 1er fascicule

tome XI (année 1872) : 1er et 2e fascicules tome XII (année 1874) : 2e et 3e fascicules

tome XV (année 1880) : 2° et 3° fascicules et fascicule sans numéro

tome XVI (année 1882) : 2°, 3° fascicules et fascicule sans numéro

tome XXI (année 1888) : 2e et 3e fascicules

tome XXIII (année 1893) : : 2e et 3e fascicules

tome XXIV (année 1895) : 1er fascicule

tome XXVII (année 1896) : fascicule sans numéro

tome XXIX (année 1900) : 1er et 2e fascicules

tome XXX (année 1900) : 1er et 2e fascicules

tome XXXII (année 1902) : 1er et 2e fascicules

tome XXXIII (année 1903) : Ie et 2e fascicules

tome XXXIV (année 1904) : 1er et 2e fascicules

tome XXXV (année 1905) : 1er et 2e fascicules

tome XXXVI (année 1906) : 1er et 2e fascicules

tome XXXVII (année 1907) : 1er et 2e fascicules

tome XXXVIII (année 1908) : 2e fascicule tome XL (année 1910) : 1er et 2e fascicules

tome XLI (année 1911): 1er et 2e fascicules

tome XLII (année 1911): 1er et 2e fascicules

tome XLIII (année 1913) : fascicule sans numéro

tome XLV (année 1920) : 1er et 2e fascicules et fascicule sans

tome XLVI (année 1922) : néant

<sup>(\*)</sup> Pour renseignement ou exécution de commande, s'adresser au Secrétariat du Musée Curtius (Liège, 13, quai de Maastricht, tél.23.20.68).

tome XLIX (année 1924) : fascicule sans numéro	
tome L (année 1925) : fascicule sans numéro	
tome LI (année 1926) : fascicule sans numéro	
tome LII (année 1927) : fascicule sans numéro tome LIII (année 1929) : fascicule sans numéro	
tome LIV (année 1930) : fascicule sans numéro	
tome LV (année 1931) : fascicule sans numéro	
tome LVI (année 1932) : fascicule sans numéro	
tome LVII (année 1933) : fascicule sans numéro	
tome LVIII (année 1934) : fascicule sans numéro	
tome L1X (année 1935) : fascicule sans numéro	
tome LX (année 1936) : fascicule sans numéro	
tome LXI (année 1937) : fascicule sans numéro	
tome LXII (année 1938) : fascicule sans numéro	
tome LXIII (année 1939) : fascicule sans numéro	
tome LXIV (année 1940) : fascicule sans numéro	
tome LXV (année 1945) : fascicule sans numéro	
tome LXVI (année 1946-1948) : fascicule sans numéro	300,—
tome LXVII (année 1949-1950) : fascicule sans numéro tome LXVIII (année 1951) : fascicule sans numéro	200,—
tome LXIX (année 1952) : fascicule sans numéro	200
tome LXX (année 1953-1954) : fascicule sans numéro	400
tome LXXI (année 1955-1956) : fascicule sans numéro	400,—
tome LXXII (année 1957-1958) : fascicule sans numéro	400.—
tome LXXIII (année 1959-1960) : fascicule sans numéro	500 —
tome LXXIV (année 1961-1962) : fascicule sans numéro	500 —
Année complète : de 1862 à 1948 inclus	250,—
Le fascicule : de 1862 à 1948 inclus	125,—
Chronique archéologique du Pays de Liège.	
Série complète de 1906 à nos jours, à l'exception des années 1928 et 1929	
Année complète	125,—
Le Fascicule	30,
Mémorial des Archives détruites en 1944 :	
I. Edouard Poncelet, Inventaire des Dépêches du Conseil privé de Liège, Liège, 1945, 2 fascicules. Le volume :	150,—
II. Maurice Yans, Pasicrisie des Echevins de Liège, Liège, 1948, 1949, 1950 (3 fascicules). Le volume :	150 —
M. OPHOVEN et J. HAMAL-NANDRIN, Station néolithique de Sainle-Gertrude, Limbourg hollandais, 1904-1954, extrait du «Bulletin de la Société Royale belge d'Antropologie et et de Préhistoire», Liège, 24 pp., ill.	15,
Joseph Philippe, Sculpleurs et ornemanistes de l'ancien pays	
de Liège, XVI°-XIX° siècle, Liège, Musée Curtius, 1958, 84 pp., 2 pl.	35,—
Joseph Philippe, Le sous-sol archéologique de la place Saint- Lamberl à Liège, Liège, 1960, 13 pp., ill.	5,—

#### Fonds des Musée d'Archéologie et d'Arts décoratifs de la Ville de Liège

Musée Curtius.

Archéologique).

A. DANDOY, Les origine du Palais Curtius, Editions du Vieux- Liège, 1958, 15 pp., ill.	30,—
A. DANDOY, Le Palais Curtius. Le témoignage de Philippe de Hurges, Editions du Vieux-Liège, 1959, 34 pp., ill.	40,—
C. et J. GAIER-LHOEST, Catalogue des armes du Musée Curtius (Ier-XIXe siècle), Liège, Musée Curtius, 1963, 119 pp.	50,—
Comte J. de Borchgrave d'Altena, Catalogue des bois sculptés du Musée Curtius, les fragments de retable, Liège, Musée Curtius, 1963 (En préparation)	
J. HAMAL-NANDRIN et J. SERVAIS, Catalogue sommaire de la section de Préhistoire, Liège, 1929, 147 pp., ill.	45,—
J. Philippe, Musées Curtius et d'Ansembourg. Catalogue des peintures de l'école liégeoise (XVe-XIXe siècles), Liège, Musée Curtius, 1955, 53 pp., ill.	20,—
J. Philippe, Les fouilles archéologiques de la place Saint-Lambert à Liège, Liège, Musée Curtius, 1956, 48 pp., ill.	20,—
J. Philippe, Propos historiques sur la place Saint-Lambert et ses abords, Liège, Imprimerie Larock, 1956, 24 pp., ill.	15,—
J. PHILIPPE, Liège sous la République et l'Empire (1795-1814), Catalogue de l'Exposition, Liège, Ville de Liège, 1955, 66 pp., ill. Préface d'Olympe Gilbart.	15,—
J. PHILIPPE, La Violette. L'Hôtel de ville de Liège (moyen âge-1919), Liège, Hôtel de ville, 1956, 78 pp., ill.	15,—
J. PHILIPPE, L'argenterie civile liégeoise (à propos d'une exposition organisée au Musée Curtius), Liège, Musée Curtius, 1957.	20,—
J. PIRLET et R. FORGEUR, Catalogue des matrices de sceaux et des cachets du Musée Curtius, Liège, Musée Curtius, 1962, 118 pp., ill.	50,—
Musée d'Ansembourg. H. Fettweis, Le Musée d'Ansembourg à Liège, Editions du Vieux-Liège, 1960, 39 pp., ill., 1 plan	25,—
Musée du Verre.	
(texte à suivre dans le prochain fascicule de la Chronique	

# CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

### DU PAYS DE LIÈGE

Publiée avec l'appui du Ministère de l'Education Nationale et de la Culture

54e ANNÉE



PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1963

Secrétariat de la Chronique archéologique du Pays de Liège : Musée Curtius, 13, quai de Maastricht, Liège (Belgique).

Abonnement: 75 Fr. par an pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut archéologique liégeois.

## CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

### du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois



#### Séance du 27 septembre 1963

Communication de M. G. Hansolle, conservateur des Archives de l'Elal. — La carrière prestigieuse de Jean Curtius.

De sa naissance en 1551 à l'année 1589 environ, Curtius mène la vie d'un bourgeois moyen, mais de 1589 à 1595, il constitue une énorme fortune grâce à d'importantes four-nitures de poudre aux armées espagnoles; c'est à cette époque qu'il achète des seigneuries, construit son palais de Liège, reconstruit ou construit plusieurs châteaux, prête d'énormes capitaux. La trève de 1609 l'ayant mis en posture difficile, il s'offre d'introduire en Espagne quelques innovations techniques récentes; il meurt en Espagne en 1627.

#### Séance du 25 octobre 1963

Communication de M. J. Philippe, conservateur des Musées d'Archéologie et d'Arts décoratifs de la Ville de Liège. — Verrerie européenne 1958-1963.

L'exposition de verrerie contemporaine, que le conférencier fait visiter et commente, atteste le regain d'intérêt de notre époque pour le verre; elle est la conséquence de la création à Liège d'un important musée du verre, dont l'embryon est constitué par la remarquable collection Armand Baar, mais qui s'est enrichi considérablement, et notamment à l'occasion de la présente exposition et de la précédente, grâce aux dons des verreries exposantes.

#### Séance du 29 novembre 1963

Communication de M. A. Buchel. — Voyage en Autriche. M. Buchet décrit l'itinéraire de ce voyage; il énumère

et caractérise les monuments visités; il commente une collection imposante de diapositives, œuvres de MM. I. de Radzitzky d'Ostrovick, M. Hélin et P. Laloux.

#### Séance du 20 décembre 1963

Communication de M. A. Buchet. — Voyage au Salzkammergut.

Poursuivant le compte rendu du voyage en Autriche organisé par l'IAL au cours du dernier été, le conférencier commente les monuments du pays de Salzbourg et des localités visitées sur le chemin de retour; cet exposé est, comme le premier, illustré de très nombreuses diapositives.

## Verres gravés nurembergeois conservés à Liège

A propos d'un ouvrage récent d'Erich Meyer-Heisig

Ce sont des lapidaires de talent qui, grâce à une technique quasi infaillible, ont orienté dans une voie sûre le travail des graveurs sur verre. Les mêmes graveurs lapidaires ont ouvré les pierres précieuses, le verre et le cristal de roche (¹), matière fragile dont la taille exige des précautions spéciales et présente beaucoup d'analogie avec la taille du jade. Aux XVIe et XVIIe siècles, les plus renommés de ces lapidaires sont originaires de l'Italie septentrionale, et nous savons que c'est à Venise, à dater du troisième quart du XVIe siècle, qu'était née la gravure à la pointe de diamant, technique difficile où la Hollande du XVIIe siècle allait s'illustrer.

La densité du cristal de roche — oxyde de silicium à l'état pur — est à peu près celle du verre ordinaire, mais elle est moindre que celle du verre dit « cristal ». La ressemblance de ce minéral avec le verre nécessite l'examen en lumière polarisée afin de déterminer à suffisance la nature de la matière dont est fait l'objet.

C'est un graveur de pierres précieuses, Gaspar Lehman, qui, pour la première fois, à Prague, à la cour de Rodolphe II, applique au verre la technique de la gravure à la roue. Née ainsi à Prague vers 1600, la gravure à la roue produisit ses chefs-d'œuvre dans la première moitié du XVIIIe siècle, non seulement en Bohême et en Silésie, mais aussi à Nuremberg.

<sup>(1)</sup> Cf. J. Philippe, Cristal de roche et cristalliers, dans Revue belge de philologie et d'histoire, t. XL (1962), pp. 1142-1143.

Nuremberg, grande cité vouée comme Liège aux arts du métal, est célèbre par ses orfèvres et par ses graveurs sur matières diverses.

En 1963, à « Verlag Nurnberger Presse », notre collègue Erich Meyer-Heisig, Conservateur du Landesmuseum de Nuremberg, a consacré une étude approfondie à la gravure nurembergeoise du verre au XVIIe siècle, Der Nürnberger Glaschnitt des 17. Jahrhunderts (227 pp., 167 ill.). Cet excellent travail a paru dans la collection intitulée « Kunst und Kultur der Freien Reichsstadt Nürnberg », qui a pour objet le passé culturel et artistique de Nuremberg. Les témoignages artistiques de cette ville d'Empire sont réunis dans des albums bien documentés et abondamment illustrés, susceptibles de retenir l'attention du technicien aussi bien que de l'amateur d'art et du collectionneur.

L'ouvrage sur lequel nous avons le plaisir d'attirer ici l'attention, comporte une introduction relative à la verrerie de Nuremberg, aux techniques et aux formes qui y furent en usage, et principalement à la technique de la gravure à la roue qui y fut introduite par Georg Schwanhardt au début du XVIIe siècle.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'analyse de l'œuvre de huit graveurs de Nuremberg : Hans Wessler, Georg Schwanhardt l'ancien, Heinrich Schwanhardt, Herman Schwinger, Hans Wolfgang Schmidt, Paulus Eder, Georg Friedrich Killinger, Christoph Dorsch. Pour chacun d'entre eux, l'auteur nous donne une biographie et un commentaire raisonné des œuvres repérées dans de nombreuses collections publiques et privées, tant en Allemagne qu'en dehors de ce pays. Ce commentaire général situe ces œuvres dans l'ensemble de l'activité de chaque graveur.

La seconde partie du livre est en fait un inventaire descriptif de chacune des pièces repérées de l'œuvre des huit graveurs connus, ainsi que de quelques pièces attribuées à des graveurs inconnus de l'école de Nuremberg. Cet inventaire mentionne le lieu de conservation, ainsi que la bibliographie utile.

Les planches, groupées sous une numérotation continue, permettent aux lecteurs, par un ingénieux système de sigles, de se référer aux diverses parties de l'ouvrage où l'œuvre reproduite est étudiée.

Enfin, l'auteur fait état des sources consultées, ainsi que de la bibliographie intéressant sa matière.

Le bel ouvrage de M. Erich Meyer-Heisig, qui fut rapporteur à notre 2° Congrès des Journées Internationales du Verre (Leyde, 1962) (¹), est un bon exemple d'étude d'ensemble consacrée avec minutie, mais aussi avec méthode et un sens de la synthèse, à un milieu particulier d'activité d'un grand centre artistique, Nuremberg, qui, ville traditionnellement attachée aux arts du métal, se devrait d'être à l'avant-garde de l'art du verre en Allemagne.

Dans son livre, M. Meyer-Heisig examine (pp. 14 s., 74) et reproduit (Pl. 1) une pièce que nous avons fait figurer en 1958, à Liège, à l'Exposition « Trois Millénaires d'art verrier » (²). Il s'agit d'une plaque en verre (H. 15,3 cm × L. 11,5 cm) (fig. 1), représentant la reine Thomyris plongeant la tête de Cyrus dans un vase de sang, sujet — ici repris à une gravure — qui eut quelque succès au XVIIe siècle (³). Le monogramme H W qu'elle porte est donné à Hans Wessler. Ce graveur mêle curieusement ici de peu archéologiques costumes militaires à la romaine et des armes contemporaines : une pertuisane et une épée à quillon. Les plumets des

<sup>(1)</sup> Cf. E. MEYER-HEISIG, Das Grosse Jahrhunderl des Nüernberger Glasschnittes von 1625-1725, dans Annales du 2d. Congrès des Journées Internationales du Verre (Leyde,1962), Liège, édition du Secrétariat Général Permanent de cet organisme, pp. 101-113, discussion: pp. 114-115. Sur la plaque monogrammée HW, voir la page 103 de ces Annales.

(2) Voir le Catalogue, publié par le Musée Curtius à Liège, nº 616.

<sup>(\*)</sup> Cf. Joseph Philippe, Rubens et la peinture liégeoise du XVIIe siècle, dans Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art, t. XIX (1950), p. 11 du tiré-à-part.

casques nous ont rappelé des œuvres peintes (tableaux et miniatures) des XVe et XVIe siècles. Quant à la nudité robuste de Thomyris, elle fait regretter les élégantes anatomies juvéniles peintes par Hans Baldung Grien (La Vanité, Musée de Vienne) et de Lucas Cranach l'ancien (Vénus, Musée du Louvre). La taille est de qualité, mais peut-être moins poussée que chez Georg



Fig. 1 — Plaque gravée de Nuremberg, monogrammée HW. Collection particulière liégeoise.

Schwanhardt l'ancien (voir la planche 4).

Cette pièce du monogrammiste MW fait aujourd'hui partie d'une collection privée liégeoise.

A Liège (1), de beaux verres allemands gravés à la roue sont conservés au Musée du Verre de la Ville de



Fig. 2. — Calice gravé de Nuremberg. Liège, Musée du Verre (nº inv. B/1202). — Négatif Musée du Verre, Photo Cl. Dessart.

<sup>(1)</sup> Cf. Joseph Philippe, Le Musée du Verre de la Ville de Liège, dans La Revue française, n° d'octobre 1959, p. 17 ss.

Liège. En ce qui concerne la production de Nuremberg, ce sont, dans l'ancienne collection Armand Baar, deux calices — dont l'un a l'avantage d'être daté : 1687 — et, peut-être, un splendide gobelet gravé d'un Bacchus enfant. Nous donnons ici la description de ces deux pièces.

Calice couvert (inv. B/1202) (H. avec le couvercle : 0,505 m) (fig. 2 et 3) à coupe gravée de trois motifs (numérotés 1, 2, 3) à la gloire de l'Empereur Léopold Ier (†1705) et de son fils Joseph, roi de Hongrie en 1689 et roi des Romains en 1690. Au 1er: lettre L sommée d'une couronne royale et accompagnée de l'inscription en caractères gothiques : «Schau hier dass grosse Sonen (L // Wie Maijestatisch Sieges bell ». Au 2 : un arbre accosté de deux blasons ovales, sommé d'une couronne royale et portant l'inscription IOSEPHUS; dans le fond, vue de ville avec un fleuve à l'avant-plan; légende en caractères gothiques : « Ioseph wachs wier eine Kúell // In der neuen Konigs Stell ». Au 3 : chien tirant sur sa laisse, près duquel se trouvent des armes brisées : il s'élance en direction d'un aigle couronné, armé d'une épée et portant dans son bec un rameau de paix; dans le fond, vue de ville fortifiée; inscription gothique: « Wer acht dieses hünds Gebell // Mond du bist gefallen Schnell, ».

La coupe, dont la matière est altérée, est tronconique. Jambe haute avec alternance de deux renflements creux, d'un balustre et de pastilles groupées par trois. Le pied est moderne.

Sur le couvercle, inscription avec chronogramme donnant la date de 1687 : VIVAT IOSEPHVS DIVINA GRATIA IN REGEM VNGARIAE ELECTVS.

Provenance d'acquisition : vente Oliviera di Castro à Amsterdam; Catalogue Schulman, nº 1165; achat en avril 1909.



F16. 3. — Détait du catice de Nuremberg. (Liège, Musée du Verre, n° inv. B/1202) — Négatif Musée du Verre, Photo Cl. Dessart.

La date 1687 correspond à l'année où la Diète hongroise de Presbourg proclama Léopold roi héréditaire de Hongrie.

Dans les collections du Musée de Liège, le souvenir de l'Empereur Joseph I<sup>er</sup> (1705), roi des Romains en 1690, décédé en 1711, est rappelé par une inscription figurant sur un verre gravé aux armes d'Autriche : « Josephus primus dei gratia Romanorum Imperator Semper Augustus ». Cette pièce n° inv. B/904) (H. 0 m 173) provient de la vente Peter Fesch, à Crefeld, en avril 1880 (n° 1227 du catalogue).

Calice à coupe gravée (inv. B/899) (H. 0,328) (fig. 4 et 5) de trois motifs inscrits dans des feuillages noués. Ces

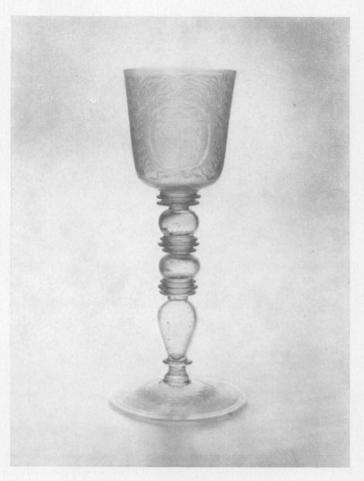


Fig. 4. — Verre de Nuremberg. (Liège, Musée du Verre, n° inv. B/899). — Négatif Musée du Verre, Photo Cl. Dessart.



Fig. 5. — Détail du calice de Nuremberg. (Liège, Musée du Verre, n° inv. B/89). — Négatif Musée du Verre, Photo Cl. Dessart.

motifs relatifs au futur roi de Hongrie Joseph Ier, alors Electeur de cette nation, sont :

a) chiffre composé de lettres  $\mathfrak L$  entourant la lettre A et sommé d'un bonnet d'Électeur, avec légende en caractères cursifs : « ut mutos crescat in annos » ;

- b) personnage en cuirasse et à coiffure emplumée tenant un étendard et un écu chargé de la lettre A. Légende : ÆTERNITATI.
- c) armoiries sommées du même type de bonnet qu'au motif a. Pied gravé d'une guirlande slorale. Haute jambe à deux boutons sousslés, avec un balustre et des disques intercalaires.

La matière de la coupe est altérée.

Provenance d'acquisition : ancienne collection Peter Fesch, de Crefeld, no 1213; achat en avril 1890.

Gobelet cylindrique au Bacchus enfant (n° inv. B/793) (H. 8,7 cm). Il montre Bacchus sous les traits d'un enfant nu et potelé, assis sous une vigne, levant un rœmer dans la main gauche et tenant dans la droite une bouteille clissée. L'autre face de ce verre est ornée d'un soleil rayonnant.

Cette pièce est gravée d'une manière remarquable. Elle surclasse celles portant les gravures que nous révèlent l'illustration de l'ouvrage de M. Meyer-Heisig.

Ce gobelet fut acheté en décembre 1888 à la vente Vervoort (sous le n° 794) (voir fig. 6).

Dans le fond Armand Baar du Musée du Verre de Liège, se trouve un calice à la vue de Magdebourg (n° inv. B/901) (H. 0,22 m), qui rappelle le style fouillé de Georg Friedrich Killinger (pl. 210 de l'ouvrage de Meyer-Heisig), artiste qui employa également des motifs d'esprit Régence faits de courbes en C combinées avec des culots.

Par sa forme, le calice à la vue de Magdebourg ne rentre pas dans la série des pièces de ce type produites à Nuremberg. De surcroît, cette vue de ville est très proche d'une gravure décorant un calice de Potsdam, qui date de 1710-1720 environ, conservé au Kestner-Museum de Hanovre (nº inv. 171). Ce calice est signé H. F. H. (Heindrich Friedrich Holter).



Fig. 6. — Gobelet gravé à Nuremberg ou à Potsdam. (Liège, Musée du Verre, n° inv. B/793).

Le calice du Musée de Liège est daté d'une manière relative par la gravure du buste du roi de Prusse Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup> (1713-1740).

Signalons enfin que la coupe en orfèvrerie enchâssant du cristal de roche gravé (Victoria and Albert Museum de Londres), reproduite à la planche 34 de l'ouvrage de Meyer-Heisig, rappelle, par le type de la forme et particulièrement le pied, des pièces d'orfèvrerie conservées ou figurées dans la peinture des anciens Pays-Bas, pour les XVIe et XVIIe siècles. Si le prototype est italien, les orfèvres hollandais de ce temps ont exécuté en argenterie nombre de pièces de ce type, qui sont parfois bien datées, dans une période qui s'étend entre 1580 et 1648 environ (¹).

Joseph PHILIPPE.

<sup>(1)</sup> Cf. J. W. Frederiks, Dulch Silver, La Haye, 1952-1961. Voir aussi J. Philippe, Glanes sur l'orfèvrerie liégeoise, dans Chronique archéologique du pays de Liège, t. LIII (1962), p. 99.

#### La Via Mansuerisca

Du 2 au 12 juillet 1963, les Jeunesses Scientifiques de Belgique ont établi à Mont-Xhoffraix sur le plateau des Ilautes-Fagnes, un camp international rassemblant une quarantaine de jeunes gens. L'objet principal de ce camp était d'initier ces jeunes gens à l'étude de la nature selon ses différents aspects, par le contact direct et la recherche scientifique sur le milieu même.

Il m'a paru intéressant de proposer aux jeunes enthousiasmes le rafraîchissement d'un des chantiers de fouilles, précédemment mis en œuvre par l'abbé Bastin, en 1933, sur la voie romaine traversant la fagne. En effet, ces fouilles datant de trente ans étaient désormais à nouveau envahies par la végétation et mal visibles. En outre les documents rassemblés sur place par l'abbé Bastin étaient presque entièrement disparus, et ses publications introuvables, détruites par la guerre.

Il ne s'agit donc pas d'une fouille nouvelle mais uniquement de remettre en valeur les découvertes précédentes, comme l'avait fait partiellement le groupe des Amis de la Fagne après le guerre, à plusieurs reprises, sans publier de résultat.

#### Historique

La première mention de la Via Mansuerisca remonte à un diplôme de Childéric II, datant de 670, puis on en perd toute trace historique. La Via a été abandonnée et perdue pendant une période de plusieurs siècles. Au XVIIIe siècle, on entreprend des recherches : un intérêt économique s'y attachait, car cette route ancienne constituait l'unique jonction entre le Luxembourg et le Duché de Limbourg sans passage à travers les terres

liégeoises ou stavelotaines, qui prélevaient un péage prohibitif. Les recherches de cette époque ont été fructueuses, mais la route n'a pas été rendue à sa fonction à cause de son état défectueux et du prix excessif de sa réfection. L'abbé Bastin explique comment il a entrepris ses investigations : par la référence scrupuleuse aux maigres indications du précieux diplôme de 670 et aux rapports de 1768.

Dès lors la route a été retrouvée ; en plusieurs endroits, des fouilles ont été entreprises qui ont permis chaque fois de démontrer l'ouvrage et ainsi d'en suivre le tracé.

#### Situation

La fouille principale est située près du passage à gué de la Helle et était signalée à l'attention par une accumulation anormale de blocs de quartzite dans le lit de la



Fig. 1. — Extrémités des rondins s'appuyant sur deux longerons. Plusieurs rondins sont cassés et partiellement détruits. Les deux longerons ne sont pas exactement dans le prolongement l'un de l'autre.

(Photo J. Lewalle).

rivière. Le chantier de 1933 est visible à environ 600 m en aval de la fontaine Périgny, sur la rive droite de la Helle, en face d'un bois d'épicéas détruit par le feu. La route traverse ce bois de façon non apparente, mais attestée par plusieurs sondages; elle continue ensuite dans la fagne de Brochepierre où un chantier important de l'abbé Bastin l'a mise en évidence. La route se poursuit vers le N par la levée de Charlemagne.

Ces points relevés par l'abbé Bastin montrent que la Via Mansuerisca était une transversale du réseau Bavai-Tongres-Cologne et Bavai-Bastogne-Trèves; elle reliait probablement Maestricht à Trèves.

Dans sa traversée de la fagne, elle est rectiligne. Elle ne suit ni crête ni vallée.

La fouille que le travail des Jeunesses Scientifiques a remise en valeur est celle du « gué de la Helle » ou de la fontaine Périgny.

#### Etat des lieux

Seuls quelques débris de rondins transversaux étaient encore plus ou moins visibles entre les blocs de quartzite, les mottes de tourbe et les touffes de végétation. La fouille est d'ailleurs inondée et maintenue sous eau par un petit barrage de planches fermant un drain, alimenté par deux sources.

Le premier travail a été de dégager la route de sa protection d'eau en ouvrant le barrage et en canalisant autant que possible l'arrivée des sources.

#### Structure de la route

Le travail de dégagement progressif a permis de mettre au jour les différents éléments déjà décrits par l'abbé Bastin. La partie apparente de la route est constituée d'un entassement de blocs de quartzite, disposés non en dallage à surface plate mais plutôt fichés dans la couche inférieure comme des dents dans

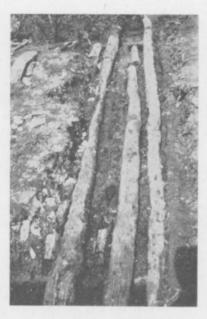


Fig. 2. — Rondins transversaux dans toute leur longueur. Ils sont soutenus de part et d'autre par deux longerons longitudinaux. L'effet rapide de la dessiccation se manifeste déjà par des crevasses du bois. Un des rondins est encore enrobé de tourbe et d'argile. A gauche, l'empierrement.

(Photo J. Lewalle).



Fig. 3. — Boisage au complet. De haut en bas, rondins transversaux dont les extrémités ont été enlevées pour poursuivre le dégagement; longeron; madrier de base percé de deux trous pour des pieux.

(Photo J. Lewalle).

des alvéoles. Cette couche inférieure consiste en un cailloutis de quartzite, avec quelques fragments de silex, enrobé de terre et de tourbe, formant une strate compacte (Fig. 2).

Ce revêtement de roche repose sur un assemblage complexe de bois. Du haut en bas, ce boisage est constitué comme suit : un lit continu de troncs non équarris et juxtaposés; le sens dans lequel ils sont disposés n'est pas particulier, la base des troncs étant parfois tournée vers la droite, parfois vers la gauche de la route sans ordonnance. Ces troncs transversaux reposent sur une doublée rangée de madriers longitudinaux, comme sur des rails; ces madriers longitudinaux se trouvent simplement à la file l'un de l'autre, de part et d'autre de la route (Fig. 1). Eux-mêmes sont posés sur de gros madriers transversaux, qui présentent la particularité d'être creusés de deux trous carrés verticaux, dans lesquels venaient se loger des fiches ou pieux servant à les fixer solidement dans le sol (Fig. 3).

En dessous de ces gros madriers transversaux, nous avons trouvé encore un litage de branches grossières, irrégulières et enchevêtrées.

#### Mensurations

Les blocs de quartzite du recouvrement sont parfois d'un poids et d'une taille considérable; l'un d'eux mesurait  $50 \times 45 \times 40$  cm; le cailloutis d'une épaisseur moyenne d'une cinquantaine de cm est formé de pierres de toutes tailles.

Troncs transversaux, en écorce, mais sans branches latérales : la plupart sont ébrêchés surtout aux extrémités ou cassés ; longueur maximum 5,70 m ; diamètre moyen 15 à 20 cm.

La fouille a recoupé vingt troncs jointifs sur une longueur de 3,70 m.

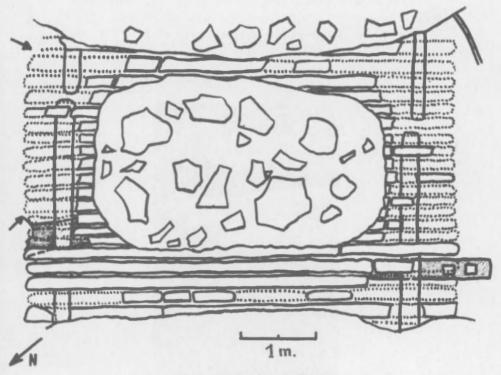


Fig. 4. — Plan de la fouille. (Les deux slèches à gauche, NE., représentent les arrivées d'eau; le double trait à droite, S., représente le barrage du drain, permettant d'inonder la fouille).

Longerons ou madriers longitudinaux, troncs grossièrement équarris : largeur 25 cm; épaisseur 25 cm; longueur non déterminée (non dégagée entièrement) au moins 2,40 m. Largeur de la route entre les longerons (bords internes) : 4,35 m. Les troncs transversaux dépassent donc des longerons ou madriers longitudinaux d'environ 50 cm de part et d'autre.

Gros madriers de base : largeur 25 cm; épaisseur 26 cm; longueur extérieure, au delà du longeron, 92 cm;

longueur intérieure vers le centre de la route non déterminée.

Les trous de pieux mesurent 15 cm et 17,5 cm; ils sont carrés et égaux sur toute l'épaisseur du madrier.



Fig. 5. — Rondins sur un longeron. A la base, portion de madrier transversal; celui-ci est oblique et non équarri; on y voit encore des lambeaux d'écorce.

(Photo J. Lewalle).

Branchage inférieur : bois en écorce, de 3 à 5 cm de diamètre et jusqu'à 50 cm de longueur, droits ou courbés.

#### Le bois utilisé

La détermination précise du bois demanderait une étude spéciale. D'après les écorces trouvées sur certains fragments, il semble y avoir surtout du chêne et du hêtre, avec du bouleau, du noisetier et peut-être du charme. L'état de conservation du bois est remarquable. L'eau acide de la fagne a protégé le bois dont seules les couches superficielles s'effritent. La convervation est d'autant meilleure que le bois est enfoui plus profondément.

Cependant dès que le bois est amené en surface, et qu'il n'est plus protégé par la couche de tourbe et par l'eau qui imprègne tout le milieu, il se dessèche en se craquelant et devient alors fort fragile. Les fissures de dessication se font de plus en plus profondes et tout l'assemblage est alors rapidement détruit. C'est une raison pour laquelle la fouille a été remise sous eau dès les travaux terminés.

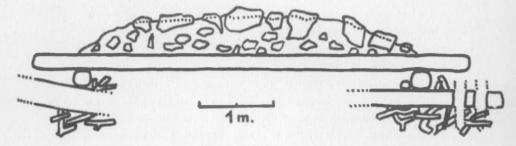
### Datation

Pour l'abbé Bastin, les seuls arguments à considérer en vue de la datation de la route étaient d'ordre archéologique et historique. Il démontre ainsi la grande ancienneté de la Via Mansuerisca et ne doute pas qu'elle ne soit romaine.

Désormais la science dispose de moyens plus précis comme le dosage de carbone radioactif. En vue d'établir une date et indépendamment de notre fouille, Le Musée Curtius à Liège (Conservateur M. J. Philippe) a mis à la disposition de l'Institut de Physique et de Chimie Nucléaires de l'Université de Liège (Professeur Guében, Chef de Travaux H. Duquesne) un morceau de tenon prélevé en 1933 dans le boisage de la route. Les résultats communiqués au Musée Curtius sont les suivants :

1re mesure : (2148  $\pm$  275) ans soit 248 av. J. C. 2e mesure : (2050  $\pm$  170) ans soit 150 av. J. C.

Cette datation fait remonter la route à une époque plus reculée que la datation archéologique simple. Néanmoins elle donne une indication bien catégorique de son ancienneté.



Profil transversal de la route.

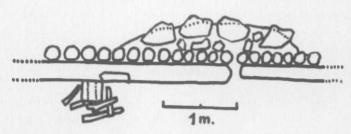


Fig. 6. — Profil longitudinal de la route.

#### Discussion

Les découvertes faites au cours de juillet 1962, mises en parallèle avec les fouilles de l'abbé Bastin en 1933, peuvent faire l'objet de discussion et apporter des précisions sur divers points.

En ce qui concerne le revêtement tout d'abord, il convient de signaler que l'abbé Bastin a correctement observé la nature des blocs pierreux. Mertens (p. 41) en fait « des blocs de calcaire » ! Rien de semblable n'est possible en fagne, bien entendu, où les eaux acides auraient tôt fait de dissoudre tout calcaire. En outre il n'y a pas de « gravier » ni de « cailloux » en surface et toutes les pierres trouvées, au moins à la fouille de la Helle, sont des pierres à angles non émoussés, n'ayant jamais subi de transport par l'eau (ce ne sont jamais des cailloux roulés). En outre il n'a pas été possible de voir

le beau revêtement régulier avec les grosses pierres disposées comme des dalles ou des pavés directement sur l'assise de rondins. Au contraire, les blocs les plus gros se trouvaient au-dessus et le cailloutis au contact du boisage.

L'abbé Bastin attire justement l'attention sur la nature des bois utilisés. Il s'agit en effet toujours de feuillus, à l'exclusion de conifères, qui sont tous introduits en Haute Belgique depuis une époque récente (sauf le genévrier). Mertens n'en parle pas.

Les bois que nous avons trouvés confirment les déterminations de l'abbé Bastin. La question de leur origine est très difficile à résoudre, surtout en raison du très grand nombre d'arbres qui ont dû être abattus pour couvrir tout le trajet de la voie à travers la zone marécageuse. En effet, l'étude des associations végétales actuelles et de la couverture passée semble indiquer que la fagne ne portait que quelques arbres clairsemés et non une vraie forêt susceptible de fournir des bois de grande taille et en semblable quantité. Il est probable que les troncs et madriers étaient amenés au fur et à mesure des besoins par la route elle-même et en provenance des flancs du haut plateau, qui étaient abondamment boisés et le sont encore, ainsi que le remarque l'abbé Bastin à propos de toponymie (p. 377).

Quelques particularités nouvelles apparaissent et presque toutes montrent que la construction ne suit pas une règle rigide et que les observations de Brochepierre, celles des Biolètes ou des Wés (gué de la 11elle) ne sont semblables que par un plan grossier, mais différent dans les détails.

C'est ainsi que nous n'avons pas découvert de longeron central comme à Brochepierre (Bastin, fig. 3), mais uniquement les deux longerons externes. En outre l'extrémité de ceux-ci n'est pas taillée en biseau comme aux Biolètes (Bastin, fig. 4) et le raccord entre deux longerons successifs ne se fait pas au niveau d'un madrier de base (contrairement à la reconstitution de Mertens).

Quant à ces gros madriers de base, nous n'avons pas pu déterminer leur longueur vers le centre de la voie; elle est de plus de cinquante centimètres, contrairement aux madriers de Brochepierre. Les madriers opposés ne sont pas aussi nettement face à face, et même le madrier N, dégagé près de la source, était nettement oblique ct non équarri, sauf pour une face inférieure (Fig. 4).

De plus pas d'encoche pour recevoir les longerons.

Un point nouveau consiste en la démonstration d'une strate inférieure de branchages. L'abbé Bastin p. (373) signalait que le longeron central « était peut-être porté primitivement sur un lit de fascines qui remplissait tout l'espace vide du châssis », mais il ne l'avait pas découvert. Notre fouille l'a mis en évidence sous les madriers de part et d'autre de la route.

Par contre, nous n'avons pas retrouvé les pieux s'adaptant aux mortaises des madriers. Des pieux semblables sont visibles au Bureau de Tourisme de la Ville de Malmédy (ainsi qu'une maquette de reconstitution effectuée par les étudiants de l'Athénée) et au Musée Léon Frédéricq à Botrange.

#### Conclusion

Les fouilles entreprises par les Jeunesses Scientifiques, ont rempli leur but, de remettre à jour les éléments démontrés précédemment et cachés par la végétation ou disparus par destruction.

Quelques particularités nouvelles et sans doute locales ont été relevées.

Nous avons déjà signalé les dommages que subissent les bois dès qu'ils sont sortis de l'eau ou de la tourbe. Aussi avons-nous tenu à maintenir sous l'eau le chantier dégagé, simplement en obturant le drain par un barrage de planches et de blocs d'argile et de tourbe. Ainsi un travail bimillénaire sera-t-il protégé des attaques néfastes du soleil direct et des déprédations des touristes inconscients ou irrespectueux.

José LEWALLE.

#### BIBLIOGRAPHIE

- J. Bastin, 1934. La Via Mansuerisca. Antiq. Class., t. III, fasc. 1pp. 363-383, mai 1934.
- J. Bastin, 1935. La Via Mansuerisca. Causerie radiophonique, 7 juin 1935.
- J. Bastin, 1938. La Via Mansuerisca. Les Cahiers Ardennais (Spa), Hautes-Fagnes, fév. 1938.
- J. Breuer, 1935. Une maquelle de la « Via Mansuerisca ». Notes sur la voirie antique en terrain marécageux. Bull. Mus. R. Art & Hist., Brux., 3° série, VII, 3, pp. 70-72, mai 1935.
- Ch. Dubois, 1932. A la recherche de la Mansuerisca. La Vie Wallonne, 13, 1932 (résumé d'excursion).
- J. Mertens, 1955. Les roules romaines de la Belgique. Revue Industrie n° 10, oct. 1955.

### **Publications**

## eu vente au Musée Curtius (1)

(Suite; voir pp. 86-88).

Musée du Verre.

Annales du 1er congrès des Journées internationales du Verre (Liège, 1958), Edition du Secrétariat général permanent des Journées internationales du Verre, Liège, 1959, 222 pp., ill.	100,—
Annales du 2° Congrès des Journées internationales du Verre, Edition du Secrétariat général permanent des Journées internationales du Verre, Liège, 1963, 166 pp., ill.	100,—
Aspects de la verrerie contemporaine, Liège, Musée Curtius, 1958, 91 pp., ill.	40,—
Bulletin des Journées internationales du Verre, Edition du Secrétariat général permanent des Journées internationales du Verre, n° 1, Liège, 1962, 109 pp., ill.; n° 2 (Liège, 1963), ill.	100,—
Catalogue général de l'Exposition « Trois millénaires d'art verrier à travers les collections publiques et privées de Belgique, Liège, Musée Curtius, 1958, 329 pp., ill.	100,—
J. BEGUIN, Catalogue de l'exposition Verrerie européenne 1958-1963 Liège, Musée du Verre, 1963, 101 pp., ill.	60,—
J. PHILIPPE, Le Musée du Verre de la Ville de Liège, Edition de la Revue française, Paris, 12 pp., ill.	40,—
J. PHILIPPE, L'organisation sur le plan international des études his- toriques consacrées au verre, Liège, Secrétariat général per- manent des Journées internationales du verre, 1962, 11 pp.	10,—
M. VANDERHOEVEN, Verres romains tardifs et mérovingiens du Musée Curtius, Liège, Musée Curtius, 1958, 87 pp., ill.	35,—
M. VANDERHOEVEN, Verres romains (I <sup>cr</sup> -III <sup>e</sup> siècles) des Musées Curlius et du Verre, Edition du Secrétariat général per- manent des Journées internationales du Verre, Liège, 1961,	
128 pp., ill.	35.—

<sup>(1)</sup> Pour renseignement ou exécution de commande, s'adresser au Secrétariat du Musée Curtius (Liège, 13, quai de Maastricht, tél. 23.20. 68).

E. GADEYNE, Les faïenceries liégeoises du XVIIIe siècle (avec inventaire des faïences du Musée Curtius en collaboration avec J. Philippe), Bruxelles, collection des Mémoires in-80 de l'Académie Royale de Belgique, 1955, 208 pp., 67 fig.	200,—
Comte J. de Borchgrave d'Altena et J. Philippe, L'argenterie religieuse liégeoise (XVIe-XVIIIe siècles). Catalogue de l'Exposition, Liège, 1960, 55 pp., ill.	50,—
Comte J. de Borchgrave d'Altena et J. Philippe, L'argenterie religieuse liégeoise (XVIIe-XVIIIe siècles). Catalogue de l'Exposition, Liège, 1961, 63 pp., ill.	50,—
Comte J. de Borchgrave d'Altena et J. Philippe, L'argenterie religieuse liégeoise (XVIe-XVIIIe siècles). Catalogue de l'Exposition, Liège, 1963, 51 pp., ill.	50,—
Comte J. de Borchgrave d'Altena et J. Philippe, L'argenterie religieuse liégeoise (XV le-XVIIIe siècle), ouvrage en un volume regroupant les trois catalogues précités, Liège, 1964	
J. Philippe, L'Evangéliaire de Notger et la chronologie de l'art mosan aux époques pré-romane et romane (Miniatures, Ivoires, Orfèvreries), Bruxelles, collection des Mémoires in-8° de l'Académie Royale de Belgique, 1956, 99 pp., ill.	120 —
J. Philippe, Le mobilier liégeois (moyen âge-XIXe siècle), Liège, Editions Bénard et Centrale Béunies, 1962, 243 pp., ill.	345

## Index des noms de personnes et de lieux

#### A

AIGREMONT, archives, 30. ALLEMAGNE, art du verre, 92, 93.

Amand (M.), 3, 7, 8, 9, 19. Amay, A Rorive, lieu-dit, 3. — Cimetière belgoromain, 3. — Hôme des Vieillards, 3. — Vicus belgo romain, 3, 4, 8, 12, 14, 19.

Amercoeur, baillage, voir Liège.

Amsterdam, Rijksprentenkabinet, 35. — Vente Oliviera di Castro, 96.

Anderlecht.Blicquy, 5, 9, 15.

Andernach, fermier d'Oulhaye avant la guerre 1914-1918, 83. — Moëllons de tuf, 5.

Andrimont, baronnie, 43. — Cimetière, 44. — Seigneurie, 42, 43.

Ans (Eustache d'), beaufrère de Libon (Jean), XVII<sup>e</sup> siècle, 56. — Fermeschâteaux, 71.

Anthee, villa romaine, 16. Antonin Le Pieux, empereur romain, 18.

Anvers, Archives de l'Etat, 47, 48, 53. — Château de s'Gravenwezel, 75.

Argonne, centre de production de céramique sigillée, 14. Arlon-Tongres, chaussée romaine, 3, 4.

Aspremont Lynden (Elisabeth-Gobertine-Wilhelmine Julie-Antonia, comtesse d'), 73.

Autriche, armes, 98. — Voyage de l'I. A. L., 89, 90. Autun, en Seine et Loire, site d'époque romaine, 12.

Awirs-lez-engis, abbaye de de Saint-Étienne, 24, 26, 27, 29. — Bien rural appartenant à Libon (Mathieu), 62. — Commune, 24, 25, 27, 28. — Église Saint-Étienne, 28, 29. — Paroisse, 28. — Vallée, 27. Aywières, abbaye, 24.

#### R

Baar (Armand), collectionneur de verres, 89, 96, 100. Bacchus, dieu grec, 96, 100. Balhan (Laurent), 34. Barcenne, villa, voir Ciney. Bastin (J.), abbé, 102, 103.

104, 108, 110, 111, 112, 113. BAVAY, chaussées romaines, 20, 104. — Site d'époque romaine, 14.

Bavière (Jean-Théodore de), prince-évêque de Liège, 31.

BECHET (Henry), marchand et receveur des États à Chênée, XVIII<sup>e</sup> siècle, 48. (Veuve), voir Malaise (Jeanne). Beguin (Jean), 54, 114. Belgique, bronzes romains. 15. — Jeunesses scientifiques, 102, 104, 112.

Benoit, saint, 29.

BERTRÉE, site d'époque romaine, 12.

BIEVELET (H), 14.

BIOLETES, voir Fagnes (plateau des Hautes).

site d'époque BLICQUY, romaine, voir Anderlecht. BOCHOLTZ, (seigneur de) 58. Bodson (J. A.), notaire, XVIIIe siècle, 82.

Boheme, gravure sur verre à la roue, 91.

Boileau, notaire, XVIIIe siècle, 51.

Bois de Breux, bien Gaillarmont, 61.

Bolly (Alfred), notaire de Chapon-Seraing, 75.

Bonhiver, fermier d'Oulhaye, XXe siècle, 83.

Bonniver (Lambert), verrerie à Chênée, voir Chênée. Bonsin, site d'époque romaine, 9.

BORCHGRAVE d'ALTENA (comte J. de), 88, 115.

BORMANS de HASSELTBROUCK, famille originaire de Saint-Trond, 67, 68, 70, 71.

Bourdon (Maurice), propriétaire de verrerie, XIXe siècle, 52.

Brabant, 24, 26, 29.

Braives, site d'époque romaine, 12, 20, 22.

Breuer (J.), 12, 113.

Brochepierre, voir Fagnes (Plateau des Hautes).

BRUXELLES, Archives Royaume, 47. — Institut

royal du Patrimoine culturel, 16. — Lieu de naissance de Heuvelman (J. P.), 34.

Виснет (А.), 89, 90.

(Paul-Hubert le), Bussy exploitant de la houillère d'Oulhaye, début XIXe siècle, 84, 85. — Famille originaire de Flémalle, 84, 85.

C

CAMBRESIER (Jacques), miroitier, XVIIIe siècle, 51. (Thomas), marchand à Chênée, 46, 47, 48, 49, — (Thomas, fils), 48, 49, 50, 51, 52. Verrerie à Chênée au XVIIIe siècle, voir Chênée.

Callender, 14.

CAMULODUNUM, époque romaine, 9, 15.

CARNOY, 26.

CASTEELE (D. van de), 40. CAUMARTIN (M. de), 72. CHAMBON (Raymond), 45, 46. CHARLEMAGNE (levée plateau des Hautes Fagnes, 104.

CHARLEROI (pays de), verreries, 46, 52, 53, 54.

CHAUQUES, population d'époque romaine, 18, 19.

CHENÉE, Archives communales, 51. — Droits afférents au passage de la barrière de Chênée, 51. Registres paroissiaux, 48, 49, 51. — Verrerie Hubert de Grandchamps et de Coune, 45, 46, 47, 52, 54. — Verrerie Lambert Bonniver, 45, 54. — Verrerie Thomas Cambresier et Consorts, 45, 46, 47, 52, 54. — Verreries, 46, 47, 52, 54.

CHILDERIC II, roi d'Austrasie et de Neustrie, 102.

CHINY (Louis de), seigneur de Lummen et avoué de Hesbaye, 28.

CINEY, villa de Barcenne, 15. CITEAUX, ordre monastique, 29.

CLAUDE, empereur romain, 14, 15.

CLAUDE LE GOTHIQUE, empereur romain, 19.

CLERMONT s/HUY, site d'époque romaine, 12.

CLOSSET (J.), propriétaire de verrerie, XVIIIe siècle, 52.

COCKERILI., société aux charbonnages de laquelle Minette (Marc) fit un stage, 74.

Coclers (Bernard), peintre liégeois, fils de Louis-Bernard, (Jean-Baptiste), peintre liégeois du XVIIIe siècle, 35. ..... (Louis-Bernard), peintre liégeois, 35, 36, 41. — (Marie-Lambertine), sœur Bernard, 35, 36, 41. (Philippe), père de Jean-Baptiste, 35. — (École des), 38.

Colijns (Charles), père de Louis, 64. — (Philippe-Louis), dit chevalier de Tarsienne, neveu de Nollet (Jean de), 64, 65, 66, 68.

COLLARD, terres faisant partie du bien d'Oulhaye, voir Oulhaye.

Collinet (Pierre), notaire à Verlaine, XVIIIe siècle, 70.

COMHAIRE, héritier de Sprimont (Th. P. M.), 84.

Condroz, productivité de la terre au XVIIIe siècle, 78.

COPPIN de GRINCHAMPS (baron U. de), 1.

CORBAUMONT, seigneurie, 68. CORNELIS, seigneur d'Andrimont, 43.

CORSWAREM, seigneurie, 68. CORTIS, seigneurie, 67, 68, 70.

Coune (Marie-Amélie), petitefille de Hubert de Grandchamps et épouse de Maurice Bourdon, 52.

COURTOY (F.), 14.

Couture-Saint-Germain, en Brabant, 24.

CRANACH l'ancien (Lucas), peintre et graveur allemand, 94.

CREFELD, vente de la collection Peter Fesch en 1880, 98, 100.

CRICIRO, potier d'époque romaine, vers le milieu du 2<sup>e</sup> siècle, 20, 22, 23.

CRISMER (André), régent de Beaufays, 46, 48, 50, 53. (Antoine), 46, 53. — (Jean-Christophe), 46, 47, 48, 53. -- (Jean-50, 51,Georges), maître-verrier. XVIIIe siècle, 46, 47, 48, 49. (Léon), 54. (Marie-Rose), 51. — Famille de verriers, 46, 52, 53, 54. voir Schmiedt (Veuve), Marie-Rose.

CROY-SOBRE (Prince Léopold E. de), 75.

Curtius (Jean), 89.

Cyrus, roi des Perses, 93.

D

Dainsac (ou Daynsa ou d'Ainsa) (Antoine), capitaine d'infanterie au service du prince-évêque de Liège, fin du XVIIe siècle, 62, 63, 64, 65, 68.

Dampremy, verrerie, 48.

Dandoy (Albert), 88.

Dans (Oger), censier à Ainesse, XVIIIe siècle, 76.

Daris (Joseph), 2.

DECHELETTE (J.), 20, 22, 23. DEFRANCE (Léonard), peintre liégeois, 36.

Degrady (Pierre Henri) échevin de Liège, 65.

DELATTE (I.), 25, 26.

Del Cour (Jean), sculpteur liégeois, 34.

Delcour (Oscar), cultivateur des terres d'Oulhaye, XXº siècle, 83.

Delhaye (Jean), censier de Libon (Jean), XVII<sup>e</sup> siècle, 56, 59.

Dellevaux (Servais Barthélemy), notaire, XVIIIe siècle, 70.

Delvaux, notaire à Jemeppe, XIX<sup>e</sup> siècle, 71.

Demeuse, graveur liégeois, 44.

Deneux, peintre liégeois du XVIIIe siècle, 40.

Dessart, propriétaire d'Oulhée vers 1400, 55.

Destain (François), peintre liégeois du XVIIIe siècle, 39, 40, 41.

DESTEXHE (J.), 12.

DETROZ (Baudoin-Charles), avocat à l'Official de Liège, XVIIIe siècle, 65. Donnea d'Arcis, famille originaire de Milmort (Liège), 84.

DORDRECHT, 35.

Dorsch (Christoph), graveur sur verre, XVIIe siècle, 92.

Doutreloux, Mgr., évêque de Liège, 1.

Dris (Adam), censier de Libon (Jean), 59.

Dubois (Ch.), 113. Duquesne (H.), 108.

E

EDER (Paulus), graveur sur verre, XVII<sup>e</sup> siècle, 92. EGGERS (H. J.), 15.

Engis (Jean-Joseph-George d'), exploitant de la mine d'Oulhaye, XIXe siècle, 85.

ESPAGNE, 89.

ETIENNE, saint, 27, 29.

EYCKEVLIET, près de Hingene, verrerie, 46, 47, 48. EYKENS-DIERICKX (I.), 9.

 $\mathbf{F}$ 

FABRY (Marcel), 24, 25, 26, 27.

Fagnes (plateau des Hautes), Biolètes, 111, 112. Broche-pierre, 104, 111,112. — Helle, rivière, 103, 104, 111. — Mont-Xhoffraix, 102. — Périgny, fontaine, 104.

Fassin (Henri-Joseph de), peintre liégeois, 36.

FAUSTINE, impératrice romaine, 18.

FAYS (Alida Agnès de), fille de Fays (Cornélis), 43. — (Cornélis), seigneur d'Andrimont, 43. — Armoiries, 44. — Famille, 43, 44. Feibus (Agatha Constancia de), épouse de Fays (Cornélis), 43.

FETTWEIS (Henri), 88.

FLAVIEN, empereur romain, 15.

Forgeur (R.), 42, 54, 88. Fortemps de Loneux (Anne-Théodore-Louise), épouse de Minette (Jean-Louis-Joseph), 72. — Famille, 72. Fraipont, 12.

FRAITURE (de), fermier, XVIIIe siècle, 76.

Franchimont, marquisat, 43. 44.

Franck (Marie-Hélène), épouse, puis veuve de Malaise (Remy), 49, 50, 51. Francs, invasions, 19.

Fredéric-Guillaume 1er, roi de Prusse. 101.

Frederiks (J. W.), 101. Frère (Hubert), 65.

Fresin, site d'époque romaine, 8.

FRONTO (Aemilius), potier d'époque romaine, 14.

Fumal, XVIIe siècle, 64.

#### G

GADEYNE (E.), 115.

GAIER-LOHEST (C. et J.), 88. GAILLARMONT, bien rural près de Bois de Breux, voir

Bois de Breux.

GAULE (sud de la), centre de production de céramiques sigillées, 14.

GEORGE (Jean-Joseph), exploitant de la mine d'Oulhaye, XIXe siècle, 85. GÉRIN (P.), 1.

GEYR (baron Maximilien-Joseph de), chanoine de la cathédrale de Cologne, 43.

GEYR de SCHWEPPENBOURG (baron Ferdinand-Joseph-Balthasar de), seigneur de Muddersheim et de Winterburg, par la suite seigneur d'Andrimont, 43, 44. — (Baron Rodolphe Constant de), 43. — Armoiries, 43, 44.

GIROUL (Félix), cultivateur des terres d'Oulhaye, XX<sup>e</sup> siècle, 83.

GOBERT (Th.), 51.

GODEFROID (Guillaume), avocat à l'Officialité, tuteur des enfants Libon, 58.

GONDA (Joseph), exploitant de la mine d'Oulhaye, XIXe

siècle, 85.

Gosuin (Marguerite), épouse de Libon (Jean), XVIIe siècle, 57.

GRADY (de), armoiries, 40. GRAINDOR (Nicolas), XVIIIe siècle, 77.

GRANDCHAMPS (Hubert), propriétaire de verrerie, 52, 54.

Grandchamps et de Coune (Hubert), verrerie à Chênée, voir Chênée.

Grand-Rechain, province de Liège, 42.

GRIEN (Hans Baldung), peintre allemand, 94.

GROESBEECK (Thiry de), XVIIe siècle, 56.

GUEBEN, 108.

#### Н

Hadrien, empereur romain, 18, 22.

(Marie-Catherine-HAENEN Lambertine) épouse Macar (Augustin-Francois de), 73.

HALKIN (Léon-E.), 24.

HALLEMBAYE (Françoise de), deuxième épouse de Nollet (Jean de), 66, 67.

HALTERN. site d'époque romaine. 9.

HAMAL (Henri), chanoine liégeois, 31, 36.

HAMAL-NANDRIN (J.), 87, 88. HANON DE LOUVET (R.), 24, 25, 27, 29, 30.

HANOVRE, Kestner-Museum, 100.

HANOUET (Pierre), 44, 71. HANSIMBOURG (Nicolas de), curé de Saint-Georges au XVIIe siècle, 56.

HANSOTTE (G.), 2, 54, 89.

HANS (H.), 72.

HARDY (Joseph), 45.

premier HARDY. avocat. époux de Agnès-Françoise de Henne, 67.

HASSELTBROUCK, famille, 68. HAUTMONT, verrerie XIXe siècle, voir Maubeuge.

HEDDERNHEIM, centre production de céramique romaine, 7.

Helbig (J.), 35, 36, 40. HELIN (E), 1. — (M.), 89.

Helle, rivière, voir Fagnes

(Plateaux des Hautes).

HENNE (Agnès-Françoise de), fille de Henne (Gaspard de), épouse de Bormans (Laurent de), 67, 68, 70, 71. 76. — (Gaspard de), capitaine de cavalerie au service du roi de France, XVIIe siècle, 65, 66, 67, 68,

76. — (Jean de), père de Henne (Gaspar de), époux Tawes (Agnès des). marchand, 67. — (Marie-Catherine de), fille de Henne (Gaspar de), 67.

HENRARD (François), tuteur et oncle par alliance de Nollet (Françoise de), 64. 66, 67.

HEPTIA (Libert), échevin de Warfusée, XVe siècle, 76.

HERBILLON (Jules), 26. HERCK (P. de), notaire du XVIIe siècle, 61.

HESBAYE, Baux des XVIe et XVIIe siècles, 78. Fermes au XVIIIe siècle, appartenant aux Oultremont, 78.

HEUSE (J. M.), notaire du XIXe siècle, 53.

Heuskin (Jacques), prieur des Croisiers de Liège, 36.

HEUVELMAN (Jean-Pierre), sculpteur du XVIIIe siècle, 31, 32, 33, 34.

HEYNE, notaire, XVIIIe siècle, 68.

HINGENE, 46.

HOCHMULLER, OU HOCOUE-MILLER, famille de verriers, 53, 54.

Hofheim, site d'époque romaine, 9.

HOLDEURN, centre de production de céramique romaine, 7.

HOLLANDE, gravure sur verre à la pointe de diamant, 91.

HOLTER (Heinrich-Friedrich), graveur sur verre, début du XVIIIe siècle, 100.

Home des Vieillards, voir Amay.

Hongrie, études minières de Minette (Marc), 74.

Horion, 27.

site Horion-Hozémont, d'époque romaine, 9.

Houlhee, ou Holhée, voir Oulhaye.

HOUTARD (Henry), propriétaire de verreries, XVIIIe siècle, 46, 48.

Howardries, site d'époque romaine, 9.

HUART (Louis-Paul), collectionneur à Namur, 38.

Huy, biens de l'abbaye des Awirs, 28.

I

Italie, pays où séjourne le peintre Coclers (Louis-Bernard), 35. — Lapidaires, 91.

JACOBI, notaire du XVIIe siècle, 56.

JALHAY, 43.

JAMAR (Jeanne), épouse de Libon (Jean), fin du XVIe siècle, 56. — Famille du XIXe siècle, 71, 72.

(Noël), XVIIe JAMOTTE siècle, 64.

JEANNE d'ARC, 72.

**JEHAY**, 68.

Jенотте, graveur liégeois, 42. JONET (Guillaume), notaire de Villers-le-Bouillet, 75. Joseph, roi de Hongrie et

roi des Romains, fin du XVIIe siècle, 96, 97, 99.

Joseph II, empereur, 36.

Jowa (Jean), collectionneur liégeois, 40.

Julia Maesa, 18.

Jumet, verreries, 46, 53.

JUPILLE, cour de justice, 51.

K

KILLINGER (Georg Friedrich), graveur sur verre, XVIIe siècle, 92, 100.

Kranenburg, lieu de naissance de Coclers (Bernard), 35.

Kurth (Godefroid), historien.

L

LABEYE (V.), notaire XVIIIe siècle, 47, 48, 49, 50, 51, 54.

LAGUERRE(H), notaire Namur au XVIIIe siècle, 66.

LAIXHEAU (François), curé Vottem au XVIIIe siècle, 2.

LALOUX (P.), 89.

LAMBERT, saint, protecteur biens donnés moniales des Awirs, 29. Landen, sité d'époque

romaine, 12.

Langius, manuscrit du XVIe siècle, 2.

Lannoy-Clervaux, épouse de Oultremont de Warfusée (Florent d'), 70.

LATINNE, d'époque site romaine, 12.

Lauwerijs (E.), 23.

LAVOYE, centre de production de céramiques sigillées, 14.

Legros (Élisée), 24.

LEHMAN (Gaspar), graveur de pierres précieuses, début du XVIIe siècle, 91.

Léon XIII, pape, 1, 73.

LÉOPOLD I, empereur, roi de Hongrie, †1705, 96, 97. Les Avins, site d'époque

romaine, 12.

LEVA (Ch.), 20.

Lewalle (José), 113.

Leyde, 35. — 2e Congrès des Journées Internationales du Verre, 1962, 93.

LEYTEN (Albert de), seigneur de Corbeaumont, XVIIIe siècle, 68, 69, 70, 76.

Lezoux, centre de production de céramique d'époque romaine, 20, 22, 23.

LIBON, famille propriétaire du domaine d'Oulhaye, au XVIIe siècle, 56, 57, 59,

60, 61, 62.

Liège, Archives de l'État, 30, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57. — Baillage d'Amercœur, 67. — Centre de la démocratie chrétienne en Belgique, — Collégiale Saint-Martin, 71. — Combat de Sainte-Walburge, 2. Congrès des Ingénieurs, 74. — Échevinage, 56, 57, 61, 64. — Églises : Saint-Jean, 2; Saint-Jean l'Évangéliste, 1, 2. — État-civil, 53. — Exposition de l'Art ancien au Pays de Liège, 1905, 36. — Exposition « Trois millénaires d'Art verrier », 1958, 93. Fabrique de verres, rue du Pont-d'Avroy, 51. — Hôtel de ville, où travaillèrent les peintre Arnold Smitsen et François Destain, 40. — Hôtel de feu le baron Maurice de Sélys Longchamps au Mont Saint-Martin, 40. — Hôtel de M. Jean Jowa au Mont Saint-Martin, 40. — Institut

de Physique et de Chimie nucléaires de l'Université. 108. — Lieu de résidence des peintres Coclers, 35. — Maison en Hors-Château appartenant à la famille Libon, 56, 62. — Musée Curtius, 38, 42, 43, 86, 88, 89. 108. — Musée d'Ansembourg, 31, 35, 36, 37, 38, 40. Musée du Verre, 54, 89, 95 s., 97, 98, 99, 100, 101, 114. — Official, 67. — Palais des Princes-Evêques, 31, 40. — Paroisses: Saint-Jean Baptiste, 65; Saint-Michel, 66; Saint-Remacle, 71. — Principauté, 35. – Verrerie Mélotte-Nizet, 53. -(Ancien Pays de), archives de la Maison des États, 40. — (Sentence des députés des États de), 51. LILLOIS, en Brabant, 24.

LIMBOURG (Duché de), 102. LION (Jean-Joseph), peintre

dinantais, †1809, 36.

Loe (A. de), 3.

Londres, Victoria and Albert Museum, 101.

Louis XIV, guerres, 65. Louvrex (Henry), commisaire de la cité de Liège au XVIII<sup>e</sup> siècle, 50. — (Mathieu), bourgeois de Liège, mandataire de Libon (Mathieu), 61.

Lubie, centre de production de céramique d'époque romaine, 20.

Lukuga, bassin charbonnier dans le nord du Katanga, région d'Albertville, 74. LUTGARDE, nonne, 27. LUXEMBOURG, 102.

#### M

MAASTRICHT, 35. — Musique d'église au XVI siècle, 2. MACAR (Augustin-François de), 73. — (Marie-Caroline-Ilippolyte-Scholastique de), épouse de Minette (Léopold), 72 s.

MAEYER (R. de), 3, 9, 12.

MAGDEBOURG, 100.

Magnac, mines en Auvergne, 74.

MAGNERY (P. W.), notaire, curé de Saint-Hubert à Liège, XVIIIe siècle, 67.

Malaise (Jeanne), veuve de Bechet (Henry) et bellemère de Houtard (Henry), 48, 49, 50, 51. — (Remy). propriétaire de verreries, 48, 49. — (Remy-Joseph), marchand Chênée. à XVIIIe siècle. 46 (Veuve), voir Franck (Marie-Hélène).

MALCORPS, fermier d'Oulhaye pendant la guerre 1914-

1918, 83. Malmedy, Bureau du Tou-

risme, 112.

MALMENDY (Pierre), notaire, fin du XVII<sup>e</sup> siècle, 62.

Manono, zone stannifère dans le nord du Katanga, 74.

Mansuerisca, voie romaine, 102, 104, 108.

MARCOTTY (Jean), XVIIIe siècle, 76.

Marie, sainte, protectrice des biens donnés aux moniales des Awirs, 29 Marie-Therese, impératrice, 36.

Masuy (Achille), cultivateur des terres d'Oulhaye, XXe siècle, 83.

Maubeuge, Hautmont, verreries, 53.

MEERSCH (Van der), notaire à Bruxelles. 75.

MELOTTE-NIZET, verrerie à Liège, voir Liège.

Memoire-Marie, frère, 2.

MERTENS, 110, 111, 112, 113. MEUSE (Haute), moëllons de tuf, 5.

MEYER-HEISIG (Erich), 91, 92, 93, 100, 101.

MICHELET, 25.

MINETTE, à partir de 1927 : Minette d'Oulhaye, famille, 71, 72, 73, 74, 75, 83, 85. — Armes, 72.

Modave, site d'époque romaine, 12.

Montafroid (Dorothée de), épouse du capitaine Dainsac, 64.

Montenaken, site d'époque romaine, 12.

Mont-Xhoffraix, voir
Fagnes (Plateau des Hauts).

Moray (G.), notaire, XVIIIe siècle, 47.

Muddersheim, seigneurie, 43. Mulkea (Jean), XVI<sup>e</sup> siècle, 55.

#### N

Namur, musée archéologique, 15

Namurois, époque romaine, 14.

Nash-Williams (V. E.), 15.

Neron, empereur romain, 3, 14.

Nerva, empereur romain, 18.

NIMEGUE, 35.

Nollet (Anne Gertrude de), sœur de Nollet (Jean de), 64. — (Catherine de), fille de Nollet (Jean de), et de Hallembaye (Françoise de), épouse Henrard (François), 66, 67. — (Françoise), fille de Nollet (Jean de), 62, 63, 66. — (Gilles de), propriétaire d'Oulhaye après Libon (Mathieu), 61, 62. — (Jean de), fils de Gilles, successeur de son père à Oulhaye, 62, 63, 64, 65, 66, 67. — Famille, 68. Notre-Dame, protectrice du couvent bénédictin Awirs, 29.

Nouvelle Montagne, mines et charbonnages, 74.

Nuremberg, gravure sur verre à la roue, 91, 92 s., 93, 96, 97, 98, 99, 100, 101. — Landesmuseum, 92.

0

Ombret, 3.
Ophoven (M.), 87.
Oswald (F.), 20, 22, 23.
Othet-les-Bois, ferme, 25, 26, 28, 29.
Oulhaye, Olhaye ou Oul-

Oulhaye, Olhaye ou Oulhée, bien rural et château à Saint-Georges-sur-Meuse, voir Saint-Georges-sur-Meuse. — Adjonction au nom Minette en 1927. — Mine, voir Saint-Georges-sur-Meuse.

Oultremont (Charles-Nicolas d'), prince-évêque de Liège, 70. — Famille, 70.

OULTREMONT de WARFUSÉE (Florent d'), 70. — Famille, 70.

Ourthe (Vallée de l'), gisements de potasse, 45.

P

PAQUAY, fondeur de la verrerie de Chênée, 50.

Paray (Guidon de), évêque de Préneste, 29.

Paris, 35. — Musée du Louvre, 94.

Pays-Bas (Anciens), orfèvrerie, 101.

Pelichy (Baron José Gilles de), époux de Minette (Jeanne - Marie - Caroline - Antoinette), 75.

PEPINPONT, ou PIPEPONT, vivier faisant partie du bien d'Oulhaye, voir Saint-Georges-sur-Meuse, Oulhaye

Perigny, fontaine, voir Fagnes (Plateau des Hautes).

PEREYE, terre faisant partie du bien d'Oulhaye, voir Saint-Georges-sur-Meuse, Oulhaye.

Perin (Henri), XVIIe siècle, 56.

PERRIN, terre faisant partie du bien d'Oulhaye, voir Saint-Georges-sur-Meuse Oulhaye.

PHILIPPE (Joseph), 31, 34, 35, 36, 40, 41, 42, 54, 87, 88, 89, 91, 93, 95, 101, 108, 114, 115.

Pholien (Florent), 45, 51, 52. Pierrepont (Hugues de), prince-évêque de Liège, 28, 29. PIRARD (François-Joseph), gendre de Crismer (Jean-Christophe), 51. Pirlet (Jules), 42, 44, 88. PITTEURS-HIEGAERTS (baronne Christine-Marie-Thérèse-Ernestine de), épouse de Minette (Alphonse-Joseph-Marie), 73. Ploegaerts (Théophile), abbé, 26, 29, 30. Poncelet (Ed.), 26, 29, 45, 46, 49, 54, 87. PONTHIERE (Charles de),

avocat, 1.
Ponthir, 56, 82.
Poot, houillère à Oulhaye,
voir Saint-Georges-sur-

Meuse, Oulhaye.

Postdam, verres gravés, 100, 101.

POTTIER, abbé au XIXe siècle, 1.

Prague, 91.

Preneste, évêché, 29.

Presbourg, diète hongroise, 97.

Puurs, registres paroissiaux, 47, 48, 53.

Q

QUITIN (J.), 2.

89.

R Radzitsky d'Ostrovick (I.),

RENARD (Edg.), 55.
RENESSE, seigneurs de Warfusée, 57.
RENIER (J. B.), 43, 44.
RENOZ, architecte, grandpère de Vivier de Streel (Charles du), 1.
Rhetie, époque romaine, 8.

Rова (Jaspar), XVIIe siècle, 58.

RODOLPHE II, empereur, 91. ROGER (Jules), antiquaire liégeois, 36.

Rome, antiquités romaines, 12.

RORIVE (A.), lieu-dit, voir Amay.

ROUHART (Mme), 54.

ROYER (Guillaume), acheteur du bien d'Oulhaye au XVIe siècle, 55. — Famille du village de Saint-Georges, XVIe siècle, 55, 56.

RUTTEN (Mgr.), évêque de Liège, 1.

RUWET (J.), 77, 78.

S

SAALBURG, site d'époque romaine, 14.
SABBE (Etienne), 29.
SAINTE-CATHERINE (monatère de), voir Saint-Trond.

SAINT-ETIENNE (abbaye de), voir Awirs-lez-Engis. — Eglise, voir Awirs-lez-Engis.

Sainte-Walburge, combat en septembre 1830, 2.

SAINT-GEORGES (Mathieu), XVIIe siècle, 58.

SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, bien rural et château d'Oulhaye, 55, 56, 57, 58, 59, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 85. — Cure, 56. — Dessin parcellaire du bien rural d'Oulhaye en 1637, 59, 60. — Mine d'Oulhaye, 83, 84, 85. — Pepinpont, vivier faisant

partie du bien d'Oulhaye, 59. — Pereye, bien faisant partie du domaine, d'Oulhaye, 58. — Perrin, bien faisant partie du domaine d'Oulhaye, 58. — Poot, houillière, 84. — Spineux, vivier faisant partie du bien d'Oulhaye, 59, 60, 80. — Stockéa, terre faisant partie du bien d'Oulhaye, 58, 59 s. — Warfée, site d'époque romaine, 12. — Yernawe, site d'époque romaine, 12.

SAINT-JEAN, église, voir Liège. SAINT-JEAN-L'EVANGELISTE, église, voir Liège.

Saint-Trond, monastère bénédictin de Sainte-Catherine, 27.

SAIVE (D. D. de), notaire du XVIIIe siècle, 46, 47, 49. SALZBOURG, 90.

SAUMERY, 68.

SCHMIEDT (Marie - Rose), épouse de Crismer (Jean-Georges), 48, 49, 50, 53. — Famille de verriers établis dans le bassin carolorégien, 48, 53.

Schwanhardt (Georg), graveur sur verre, début du XVIIe siècle, 92, 94 s. — (Heinrich) graveur sur verre, XVIIe siècle, 92.

Schwinger (Herman), graveur sur verre, XVIIe siècle, 92.

SELYS (Marie-Thérèse de), fille de Sélys (Michel-François de), 71. — (Michel-François, baron de), 71. — (Michel-Laurent de), fils de Sélys (Michel-François de), 71, 82.

SELYS LONGCHAMPS (Maurice de), 40.

SELYS LONGCHAMPS, mines situées sur les terres d'Oulhaye, Saint-Georges-sur Meuse, 83.

S' Gravenvoeren, site d'époque romaine, 12.

S' Gravenwezel, château près d'Anvers, voir Anvers. Servais (J.), 88.

SERVAIS (Jean-Antoine). notaire à Jemeppe, XIX<sup>e</sup> siècle, 84.

Silesie, gravure sur verre à la roue, 91.

SIMPSON (G.), 20, 22, 23. SMITSEN (Arnold), peintre liégeois du XVIIIe siècle, 37, 38, 39, 40.

Soleilmont, couvent à Gilly.

SPA, 45.

Spineux, vivier faisant partie du bien d'Oulhaye, voir Saint-Georges-sur-Meuse. Sprimont, château, 40.

Sprimont (J. M.), notaire, XVIIIe siècle, 76. — (Th. P. M.), exploitant de la houillère d'Oulhaye, début XIXe siècle, 84.

STANFIELD (J. A.), 20, 22, 23. STASKIN, famille du XVIe siècle, 56.

STOCKEA, terre faisant partie du bien d'Oulhaye, voir Saint-Georges-sur-Meuse.

T

Taintignies, site d'époque romaine, 9.

TARSIENNE, chevalier, voir Colijns (Philippe Louis). TAVIERS, site d'époque

romaine, 9.

Tawes (Agnès des), épouse de Henne (Jean de), 67. TERMONIA (Martin-Benoît),

sculpteur liégeois, 34.

THEUX de MEYLANDT et MONTJARDIN (Chevalier Jean-Joseph-Xavier-Marie Eugénie de), époux de Minette (Mia), 73.

THEVENOT, 14.

THOMASSIN (L. F.), 51. THOMYRIS, reine, 93, 94.

Tihon (C.), 30.

TIMMERS (J. J. M.), 35.

TIRLEMONT-AVENDOREN, site d'époque romaine, 8.

TIRLEMONT - GRIMDE, site d'époque romaine, 8.

TITUS, empereur romain, 18. TOMBEUR (Guillaume), cultivateur des terres d'Oulhaye, XXe siècle, 83.

Tomson, notaire, XVIIIe

siècle, 53.

Tongres, basilique Notre-Dame, 31 s. — Chaussée romaine, 20. — Pélerinage, 27. — Site d'époque romaine, 12.

Tornaco (Georges), procureur à l'Officialité, tuteur des enfants Libon, 58, 59. Tournaisis, époque romaine,

9.

Trajan, empereur romain, 18, 20, 22.

#### V

Vanderhoeven (Michel), 12, 14, 20, 114.

VANDER WERCK (Cornelis), sculpteur malinois, 34.

VENISE, gravure sur verre à la pointe de diamant. 91.

VERVIERS, verrerie, XVIIIe siècle, 51.

VESDRE (Vallée de la), exploitation de la chaux, 45.

VIENNE, musée, 94.

VIGOUREUX (P.), censier de Warfusée, XVIIIe siècle, 70.

VILLERS-le-BOUILLET, productivité de la terre au XVIIIe siècle, 78. — site d'époque romaine, 12.

VINCENT, 26.

VISETO (J. F.), notaire, XVIIIe siècle, 65.

VIVIER de STREEL (Charles du), un fondateur de l'I. A. L., 1

Vотем (Jean), mesureur juré, XVIIe siècle, 59.

#### W

WAHA (baron L. de), XIXe siècle, 85.

Walbetz, site d'époque romaine, 12.

Wallon (H), 72.

Walschartz (François, peintre liégeois du XVII<sup>e</sup> siècle, 36.

Warfee, site d'époque romaine, voir Saint-Georges-sur-Meuse.

Warfusee (comte de), 58. — Domaine, 57, 70. — Cour, 5, 56, 60, 64, 70. — Pays de l'alun, 67. — Seigneurie, 57.

WARNANT (Jean), XVIIe siècle, 63. — (Mme de),

épouse de Nollet (Jean de), 62.

WEERT (Jean de), XVIIe siècle, 57, 58.

WERY-ETIENNE (Laurent), fermier d'Oulhaye après la guerre 1914-1918, 83.

WERYXHAS (E. D. de), notaire, XVIIIe siècle, 49, 50.

Wessler (Hans), graveur sur verre, 92, 93.

WIBIN (B.), 3.

Wiburge de Dinant, résidant à Huy, XII<sup>e</sup> siècle, 28. Willems (J.), 3, 7, 19, 23. Willers, 15.

WINTERBOURG, seigneurie, 43. WOLFGANG SCHMIDT (Hans), graveur sur verre, XVIIe siècle, 92.

 $\mathbf{X}$ 

XHENEUMONT (Alexandre), fermier d'Oulhaye, XVIIIe siècle, 82.

Y

YANS (Maurice), 30, 57, 68, 82, 85, 87. YERNAUX (J.), 34. YERNAWE, site d'époque romaine, voir Saint-Georges-sur-Meuse.

Z

ZUYLEN (Albert van), 36.

# Table des illustrations

	Pages
Un habitat du vicus belgo-romain. Plans	4
Un mur de cet habitat belgo-romain	6
Trouvailles à l'emplacement du même habitat 10, 1	3, 17
Dessin d'un Drag. 37 signé Criciro provenant de Braives	21
Deux bois sculptés par JP. Heuvelman XVIIIe siècle 3	32, 33
Toile d'Arnold Smitsen (école liégeoise), datée 1741 (Liège, Musée d'Ansembourg)	37
Toile d'Arnold Smitsen (école liégeoise), datée 1735 (Namur, coll. particulière)	38
Miniature par François Destain (école liégeoise), datée 1724 (Liège, ancienne collection baron Maurice de Sélys Longchamps)	39
Portrait par Louis-Bernard Coclers (école liégeoise du XVIIIe siècle) (Liège, collection Albert van Zuylen)	41
Matrice du sceau de la seigneurie d'Andrimont,	
XVIIIe siècle, (Liège, Musée Curtius)	42
Ferme d'Oulhaye	79, 81
Plaque en verre gravé de Nuremberg monogrammée H. W. XVII <sup>e</sup> siècle (Liège, collection particulière)	94
Deux verres gravés de Nuremberg. XVIIe siècle (Liège, Musée du Verre)95, 97	, 98s
Verre gravé au Bacchus (Liège, Musée du Verre)	101
Fouilles sur la Via Mansuerisca 103, 105, 107, 108	, 110

# Table des matières

	Pages
Séances mensuelles de l'1. A. L. (compte-rendu des communications établi par le Secrétaire)	1,89s.
M. Amand et J. Willems, Notes sur le vicus belgo- romain d'Amay. Un habitat détruit vers 270	3
Léon Crismer, La verrerie Cambresier à Chênée au XVIIIe siècle	45
E. Lauwerijs, Un Drag. 37 signé CRICIRO, de Lezoux, découvert à Braives	20
José Lewalle, La via mansuerisca	102
Joseph Philippe, Inventaire archéologique du Pays de Liège. Le sculpteur Jean-Pierre Heuvelman	31
Joseph Philippe, Notes sur des peintres liégeois du XVIIIe siècle	35
Joseph Philippe, Verres gravés nurembergeois con- servés à Liège. A propos d'un ouvrage récent d'Erich Meyer-Heisig	91
Jules Pirlet, La matrice du sceau de la seigneurie d'Andrimont	42
Maurice Yans, Archéologie sans vestige. La fondation de l'abbaye de Saint-Etienne aux Awirs-lez-Engis (1202-1203)	24
Maurice Yans, Le château et le bien rural d'Oulhaye à Saint-Georges-sur-Meuse	55
Publications en vente au Musée Curtius	86,114
Index des noms de personnes et de lieux	116
Table des illustrations	130